



Ville de Bulle

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU 13 DECEMBRE 2021 – DE 19H30 A 00H06
A la Grande salle de l'Hôtel de Ville de Bulle

Mesdames, Messieurs,

Présidence

Emmanuelle FAVRE GENDE (PLR), Présidente
Camille LAVALETTE (Les Vert·e·s), Vice-Présidente

Bureau

Nicolas CHARRIERE (PLR)
Frédéric HANK (Le Centre)
Grégoire KUBSKI (PS)
Amandine MORAND (Les Vert·e·s)
Inès ROQUE (UDC)

Présents

Thérèse ANATRA-LUCHINGER (Le Centre) – Hervé AUBERT (PLR) – Alexandre BEAUD (Le Centre) – Sébastien BOSSEL (UDC) – Yves BOSSON (PLR) – Jonas BRUNETTI (PS) – Jérémie BRUNSCHWIG (PLR) – Serge CASTELLA (PS) – Isabelle COLLIARD (PS) – Philippe DUPASQUIER (PLR) – Carole FRITSCHI (PS) – Chantal FROSSARD (Le Centre) – Nicolas GEINOZ (PS) – Yvan GIRARD (PLR) – Christophe GRANDJEAN (Les Vert·e·s) – Eloïse GRANDJEAN (PS) – Arthur GREMAUD (PVL) – Brian HOFER (PLR) – Léo JACQUAT (Les Vert·e·s) – Erwan KERAVEC (PS) – Frédéric METTRAUX (PLR) – Anne NIQUILLE CHARRIERE (Les Vert·e·s) – Alain PASCHE (UDC) – Baptiste PASQUIER (Le Centre) – Maxime PASQUIER (Le Centre) – Anne-Luce PERNET-BAERISWYL (PDC-Le Centre) – Maxime PITTET (PVL) – Lucile POCHON (PS) – Cyrille PURRO (PS) – Martin RAUBER (PS) – Brice REPOND (PVL) – Sébastien RIME (UDC) – Constantin RUFFIEUX (Le Centre) – Hervé RUFFIEUX (PRL) – Julie SALLIN (Les Vert·e·s) – André SCHIBLER (PS) – Malik SEYDOUX (PLR) – Elodie SURCHAT (PS) – Estelle ZERMATTEN (PLR)

Excusés

Catherine OBERSON (PLR) – Marie-Claire PASQUIER (PLR) – Philippe REMY (PLR) – Jacques RIME (UDC)

Total

46 membres sont présents, 4 sont excusés. La majorité absolue est de 24.

Conseil communal

Jacques MORAND, Syndic – David SEYDOUX, Vice-Syndic – Eric GOBET – Nicolas PASQUIER – Chantal PYTHOUD – Marie-France ROTH PASQUIER – Jérôme TORNARE – Nicolas WYSSMUELLER (**Excusée**: Kirthana WICKRAMASINGAM)

Secrétaire

Nicole JACQUEROUD

Rédaction du PV

Cynthia BAPST

Huissier

François NOTH, Police communale

Table des matières

Ouverture de séance.....	4
Ordre du jour.....	6
1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 octobre 2021.....	8
2. Abrogation du Règlement communal concernant la perception d'un impôt sur les spectacles et divertissements (voir message en annexe).....	8
3. Présentation du plan financier 2022 – 2026 (voir annexe).....	10
4. Budget 2022.....	15
4.1. Investissements.....	24
4.1.1. Migration informatique de l'infrastructure virtuelle et acquisition d'un nouveau logiciel de gestion des salaires (voir message en annexe).....	24
4.1.2. Bâtiment de l'Hôtel de Ville de Bulle – Raccordement au réseau de chauffage à distance (CAD) (voir message en annexe).....	26
4.1.3. Achat des tenues d'intervention feu harmonisées au niveau cantonal pour le Service du feu de Bulle-Riaz et Centre de renfort de la Gruyère (voir message en annexe).....	27
4.1.4. Ecoles primaires de la Léchère et de La Tour-de-Trême – Aménagement de deux terrains de sport (voir message en annexe).....	29
4.1.5. Bâtiment administratif de La Tour-de-Trême – Réaffectation des locaux des DT-DU pour l'accueil extrascolaire et assainissement énergétique (voir message en annexe).....	30
4.1.6. Cercle scolaire Bulle-Morlon – Renouvellement partiel de l'équipement informatique (voir message en annexe).....	33
4.1.7. Maison du patrimoine et de la culture – Crédit d'étude pour l'agrandissement du bâtiment du Musée gruérien et de la Bibliothèque de Bulle (voir message en annexe).....	35
4.1.8. Bornes automatiques de prêt des livres pour la Bibliothèque publique et scolaire (voir message en annexe).....	40
4.1.9. Sous-sol de la halle de gymnastique de l'école de La Tour-de-Trême – Réaffectation de l'ancien abri PC en locaux de répétition (voir message en annexe).....	41
4.1.10. Foyers communaux pour personnes âgées – Divers remplacements d'équipements et aménagements (voir message en annexe).....	43
4.1.11. Bâtiment du Centre d'entretien de Bulle – Assainissement énergétique (voir message en annexe).....	45
4.1.12. Service Centre d'entretien – Achat d'un engin mobile électrique équipé d'un élévateur à nacelle (voir message en annexe).....	46
4.1.13. Crédit d'étude pour développer la stratégie de biodiversité en ville (voir message en annexe).....	47
4.1.14. Crédit d'étude pour les mesures infrastructurelles du projet d'agglomération de 4 ^{ème} génération (PA4) et pour l'assainissement des collecteurs concernés (voir message en annexe).....	54
4.1.15. Réaménagement de la rue de l'Ancien-Comté, secteur sud (voir message en annexe).....	57
4.1.16. Réseau d'eau potable – Rénovations 2022 et études d'avant-projets (voir message en annexe).....	58
4.1.17. Crédit d'étude pour l'élaboration de mandats d'études parallèles (MEP) pour accompagner le développement des parcelles entre la Grand-rue et la rue de la Sionge en zone de l'ancienne ville (voir message en annexe).....	59

4.1.18.	Crédit d'étude pour l'élaboration des mandats d'études parallèles (MEP) relatifs au réaménagement des espaces publics du centre de La Tour-de-Trême (voir message en annexe).....	61
4.1.19.	Crédit d'étude pour le développement du secteur de Planchy Sud comprenant une étude de densification, un processus de MEP, l'élaboration du PAD et une modification partielle du PAL pour la mise en zone (voir message en annexe)	63
4.1.20.	Rénovation partielle de l'Hôtel de Ville de La Tour-de-Trême (voir message en annexe)	67
	Vote du budget des investissements 2022.....	73
4.2.	Budget du compte de résultats 2022.....	74
5.	Détermination du Conseil communal sur le postulat de Monsieur Baptiste Pasquier, au nom du groupe PDC/PVL, demandant d'étudier la possibilité d'élaborer une application mobile « Bienvenue à Bulle » (voir message en annexe).....	76
6.	Détermination du Conseil communal sur le postulat de Monsieur Nicolas Geinoz, au nom du groupe PS/Les Verts, demandant d'étudier la possibilité de mise en œuvre d'un plan de lutte et de sensibilisation contre le bruit routier (voir message en annexe)	77
7.	Réponse du Conseil communal à la question de Monsieur Grégoire Kubski (PS) quant à la possibilité de réalisation de fresques en ville sur les murs borgnes afin de créer un parcours touristique.....	78
8.	Réponse du Conseil communal à la question de Monsieur Grégoire Kubski (PS) quant au pourcentage d'EPT attribué au Service de la culture	79
9.	Transmission du postulat déposé par Monsieur Constantin Ruffieux, au nom du groupe Le Centre/PVL, demandant une étude pour l'installation de toitures d'abribus végétalisées (voir message en annexe).....	81
10.	Transmission du postulat déposé par Madame Anne Niquille Charrière, pour le groupe Les Vert·e·s, et Monsieur Erwan Keravec, pour le groupe PS, demandant une étude pour l'obtention du label « Commune en santé » (voir message en annexe).....	82
11.	Transmission du postulat déposé par Monsieur Léo Jacquat, pour le groupe Les Vert·e·s, et Madame Elodie Surchat, pour le groupe PS, demandant une étude pour un nouveau concept de gestion des déchets à Bulle et La Tour-de-Trême (voir message en annexe)	84
12.	Transmission du postulat déposé par Madame Camille Lavalette, pour le groupe les Vert·e·s, et Madame Elodie Surchat, pour le groupe PS, demandant d'évaluer les possibilités de rénovation, création et signalisation des toilettes publiques (voir message en annexe)	85
13.	Divers du Conseil général	86
	A. Propositions	86
	B. Postulats.....	86
	C. Résolutions.....	88
	D. Questions	89
	E. Remarques – commentaires.....	100
14.	Divers du Conseil communal.....	101
	Clôture de séance	102

Ouverture de séance

Madame la Présidente ouvre la séance par ces mots :

« Mesdames et Messieurs, chers Collègues,

J'ai l'honneur d'ouvrir cette dernière séance de l'année du Conseil général et me réjouis de pouvoir à nouveau vous accueillir dans la grande salle de l'Hôtel de Ville de Bulle. Je salue Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux ainsi que vous toutes et tous, chers collègues du Conseil général.

Je salue également Madame Nicole Jacqueroud, Secrétaire du Conseil général, et Madame Cynthia Bapst, Secrétaire au procès-verbal, ainsi que Mesdames et Messieurs les membres de l'Administration communale que je remercie pour tout le travail qu'ils effectuent. Madame Loan Ho est également présente sur scène pour sa formation puisqu'elle reprendra la tâche de rédaction du procès-verbal dès le 1^{er} janvier prochain en remplacement de Madame Bapst, qui reprend la suppléance de la secrétaire du Conseil communal.

Mes salutations s'adressent également aux représentants de la presse ainsi qu'aux citoyens présents à la tribune.

J'adresse en votre nom toute ma sympathie aux personnes présentes dans cette salle qui ont été touchées par la perte d'un être cher.

J'adresse également mes félicitations à Madame Thérèse Anatrà-Luchinger pour la venue au monde d'une petite fille prénommée Isaure, le 31 octobre. Je lui souhaite, ainsi qu'à sa famille, beaucoup de bonheur.

[Applaudissements]

Le plan de mesures de protection validé par la Préfecture en date du 19 novembre 2020 est toujours en vigueur. Il répond à l'exigence double du respect de la distance sociale et du port du masque :

- le port du masque est obligatoire en permanence, sauf pour les intervenants lorsqu'ils s'expriment.*
- nous utilisons un minimum de micros, d'où la décision de désigner un ou deux orateurs par groupe politique.*
- nous réintroduisons par contre l'usage des cartes de vote qui sont individuelles.*

Les rapporteurs suivants sont équipés de micros afin de transmettre les interventions des membres de leurs groupes respectifs :

- **Monsieur Yvan Girard (PLR)**
- **Monsieur Malik Seydoux (PLR)**
- **Madame Carole Fritschi (PS)**
- **Monsieur Serge Castella (PS)**
- **Monsieur Baptiste Pasquier (Le Centre/PVL)**
- **Monsieur Constantin Ruffieux (Le Centre/PVL)**
- **Madame Anne Niquille Charrière (Les Vert·e·s)**
- **Monsieur Léo Jacquat (Les Vert·e·s)**
- **Monsieur Sébastien Bossel (UDC)**

Dans la mesure où l'ordre du jour s'avère conséquent, je vous propose de faire une pause de 15 minutes, vers 21h30, à la fin d'un point, pour aérer la salle, faire une pause cigarette ou toilette !

Vous avez été valablement convoqués par lettre expédiée le 23 novembre 2021, soit dans le délai fixé par la loi sur les communes. Vous avez ainsi reçu tous les documents avant la séance de ce soir, de sorte que nous ne procéderons pas à une lecture complète des messages, sauf demande ou nécessité expresse formulée par un membre du Conseil général.

Les débats étant enregistrés, comme le permet l'art. 47 du règlement du Conseil général, je prie les intervenants d'utiliser les micros mis à leur disposition et de décliner leur identité afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Concernant le dépôt d'interventions parlementaires, je vous rappelle la manière de procéder :

- pour les propositions et postulats, le formulaire doit être remis à la Secrétaire avant ou durant la séance ;
- pour les résolutions, les Conseillers généraux sont priés d'en remettre maintenant le texte au Bureau pour distribution aux membres.

Les personnes suivantes sont excusées : Madame Catherine Oberson, Madame Marie-Claire Pasquier, Monsieur Philippe Remy et Monsieur Jacques Rime.

Je cède maintenant la parole à Madame Nicole Jacqueroud qui va procéder à l'appel nominal.

Madame Nicole Jacqueroud procède à l'appel nominal, dont le résultat est le suivant :

46 membres sont présents

4 membres sont excusés

majorité : 24

Madame la Présidente constate que le quorum est atteint et que l'assemblée, convoquée dans les délais, peut délibérer et prendre des décisions.

Ordre du jour

Madame la Présidente rappelle que, selon convocation publiée le 3 décembre 2021 dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg, l'ordre du jour est celui que chacun a reçu par courrier. Il a été établi lors de la réunion préparatoire du 15 novembre 2021 entre le Bureau du Conseil général et une délégation du Conseil communal. L'ordre du jour faisant partie intégrante des documents adressés aux Conseillers généraux avant la séance de ce soir, **Madame la Présidente** considère qu'il n'est pas nécessaire d'en donner lecture.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 octobre 2021
2. Abrogation du Règlement communal concernant la perception d'un impôt sur les spectacles et divertissements
3. Présentation du plan financier 2022 – 2026
4. Budget 2022
 - 4.1. Investissements
 - 4.1.1. Migration informatique de l'infrastructure virtuelle et acquisition d'un nouveau logiciel de gestion des salaires
 - 4.1.2. Bâtiment de l'Hôtel de Ville de Bulle – Raccordement au réseau de chauffage à distance (CAD)
 - 4.1.3. Achat des tenues d'intervention feu harmonisées au niveau cantonal pour le Service du feu de Bulle-Riaz et Centre de renfort de la Gruyère
 - 4.1.4. Ecoles primaires de la Léchère et de La Tour-de-Trême – Aménagement de deux terrains de sport
 - 4.1.5. Bâtiment administratif de La Tour-de-Trême – Réaffectation des locaux des DT-DU pour l'accueil extrascolaire et assainissement énergétique
 - 4.1.6. Cercle scolaire Bulle-Morlon – Renouvellement partiel de l'équipement informatique
 - 4.1.7. Maison du patrimoine et de la culture – Crédit d'étude pour l'agrandissement du bâtiment du Musée gruérien et de la Bibliothèque de Bulle
 - 4.1.8. Bornes automatiques de prêt des livres pour la Bibliothèque publique et scolaire
 - 4.1.9. Sous-sol de la halle de gymnastique de l'école de La Tour-de-Trême – Réaffectation de l'ancien abri PC en locaux de répétition
 - 4.1.10. Foyers communaux pour personnes âgées – Divers remplacements d'équipements et aménagements
 - 4.1.11. Bâtiment du Centre d'entretien de Bulle – Assainissement énergétique
 - 4.1.12. Service Centre d'entretien – Achat d'un engin mobile électrique équipé d'un élévateur à nacelle
 - 4.1.13. Crédit d'étude pour développer la stratégie de biodiversité en ville
 - 4.1.14. Crédit d'étude pour les mesures infrastructurelles du projet d'agglomération de 4^{ème} génération (PA4) et pour l'assainissement des collecteurs concernés
 - 4.1.15. Réaménagement de la rue de l'Ancien-Comté, secteur sud
 - 4.1.16. Réseau d'eau potable – Rénovations 2022 et études d'avant-projets

- 4.1.17. Crédit d'étude pour l'élaboration de mandats d'études parallèles (MEP) pour accompagner le développement des parcelles entre la Grand-Rue et la rue de la Sionge en zone de l'ancienne ville
- 4.1.18. Crédit d'étude pour l'élaboration des mandats d'études parallèles (MEP) relatifs au réaménagement des espaces publics du centre de La Tour-de-Trême
- 4.1.19. Crédit d'étude pour le développement du secteur de Planchy Sud comprenant une étude de densification, un processus de MEP, l'élaboration du PAD et une modification partielle du PAL pour la mise en zone
- 4.1.20. Rénovation partielle de l'Hôtel de Ville de La Tour-de-Trême
- 4.2. Budget du compte de résultats
5. Détermination du Conseil communal sur le postulat de M. Baptiste Pasquier, au nom du groupe PDC/PVL, demandant d'étudier la possibilité d'élaborer une application mobile « Bienvenue à Bulle » *
6. Détermination du Conseil communal sur le postulat de M. Nicolas Geinoz, au nom du groupe PS/Les Verts, demandant d'étudier la possibilité de mise en œuvre d'un plan de lutte et de sensibilisation contre le bruit routier *
7. Réponse à la question de M. Grégoire Kubski (PS) quant à la possibilité de réalisation de fresques en ville sur les murs borgnes afin de créer un parcours touristique
8. Réponse à la question de M. Grégoire Kubski (PS) quant au pourcentage d'EPT attribué au Service de la culture
9. Transmission du postulat déposé par M. Constantin Ruffieux, au nom du groupe Le Centre/PVL, demandant une étude pour l'installation de toitures d'abribus végétalisées
10. Transmission du postulat déposé par Mme Anne Niquille Charrière, pour le groupe Les Vert-e-s, et M. Erwan Keravec, pour le groupe PS, demandant une étude pour l'obtention du label « Commune en santé »
11. Transmission du postulat déposé par M. Léo Jacquat, pour le groupe Les Vert-e-s, et Mme Elodie Surchat, pour le groupe PS, demandant une étude pour un nouveau concept de gestion des déchets à Bulle et La Tour-de-Trême
12. Transmission du postulat déposé par Mme Camille Lavalette, pour le groupe les Vert-e-s, et Mme Elodie Surchat, pour le groupe PS, demandant d'évaluer les possibilités de rénovation, création et signalisation des toilettes publiques
13. Divers du Conseil général
14. Divers du Conseil communal

* Les postulats (pts 5 et 6) ont été transmis sous l'ancienne législature, avec la dénomination des groupes politiques correspondante.

Madame la Présidente demande si l'ordre du jour tel que proposé amène des questions ou des remarques d'ordre formel.

Cela n'étant pas le cas, elle le soumet au vote.

👉 **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 46 voix, l'ordre du jour tel que présenté.**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 octobre 2021

Madame la Présidente rappelle que chacun a reçu le procès-verbal de la séance du 11 octobre 2021 par courrier électronique du 29 octobre 2021. Elle remercie Madame Bapst pour la rédaction de ce document.

Elle demande s'il y a des remarques et, constatant que tel n'est pas le cas, elle le soumet au vote.

↳ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 46 voix, le procès-verbal de la séance du 11 octobre 2021, avec remerciements à son autrice.**

2. Abrogation du Règlement communal concernant la perception d'un impôt sur les spectacles et divertissements (voir message en annexe)

Madame la Présidente passe la parole à **Monsieur Nicolas Wyssmueller**, qui s'exprime **au nom du Conseil communal** :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Je vais tenter d'être bref car, comme vous le savez, la soirée est copieuse. L'abrogation du règlement communal concernant la perception d'un impôt sur les spectacles et divertissements vous est proposée par Madame Thérèse Anatrà-Luchinger et le Conseil communal a décidé de suivre cette proposition.

Ce que l'on appelait dans un autre temps « le droit des pauvres » devient en effet un impôt obsolète et nous estimons qu'il crée une distorsion interrégionale de la concurrence, comparé à d'autres villes qui ont, pour la plupart, déjà supprimé cet impôt.

Une réduction d'impôt, même finalement assez minime, améliore le pouvoir d'achat, j'en conviens dans des proportions très modestes. Cela permet surtout de rétablir des conditions favorables à l'accueil de producteurs de spectacles dans nos diverses salles. Dans cette période où nous avons toutes et tous besoin de culture, c'est à n'en point douter une mesure en faveur du bien-être de notre population.

Il est à relever que durant les dernières années, de nombreux producteurs avaient renoncé à venir se produire à la salle CO2 notamment à cause de cet impôt.

Pour toutes ces raisons, le Conseil communal vous propose l'abrogation du règlement communal du 16 octobre 2006 concernant la perception d'un impôt sur les spectacles et divertissements, avec effet au 31 décembre 2021.

Le budget 2022, qui vous sera soumis tout à l'heure, ne tient d'ailleurs pas compte des Fr. 250'000.00 à Fr. 300'000.00 de recettes que représentaient cet impôt.

J'ai terminé Madame la Présidente. Merci. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Nicolas Wyssmueller pour son intervention et ouvre la discussion en demandant si quelqu'un souhaite s'exprimer.

Au nom du **groupe Le Centre/PVL**, intervention de **Madame Thérèse Anatrà-Luchinger** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

Le groupe Le Centre/PVL salue le message du Conseil communal qui conclut à la pertinence d'abroger le règlement relatif à la taxe sur les spectacles et divertissements et concrétise ainsi la proposition de notre groupe, déposée par moi-même.

L'abrogation de cette taxe va offrir une bouffée d'air aux organisateurs et entreprises culturels, sportifs et événementiels à l'heure où ces milieux continuent de subir les effets collatéraux de la crise sanitaire. Ce soulagement financier durable sera donc bienvenu. Des aides ont certes été accordées mais la baisse de fréquentation n'est pas en reste. A titre d'exemple, le cinéma Le Prado n'échappe pas à la baisse moyenne de fréquentation en Suisse. Sur la période du 23 avril (date de réouverture en 2021) au 23 novembre, les salles suisses connaissent, par rapport à la moyenne des années 2017-18-19, un recul de fréquentation entre 20% et 30%.

C'est l'occasion ici de rappeler que cette taxe, appelée jadis « taxe des pauvres », car prélevée sur les signes extérieurs de richesse afin de financer l'assistance publique, est devenue obsolète et que plusieurs villes suisses ont déjà abandonné son prélèvement à partir des années 90.

Même si l'abandon de cette taxe entraîne un manque à gagner pour la Commune, il est bon de rappeler que tant les organisateurs de l'offre culturelle et sportive que les consommateurs de cette offre participent directement et indirectement à d'autres recettes communales à travers les locations de salle, les émoluments d'autorisation, les restaurants, les parkings et les amendes de stationnement. De plus, les entreprises à but lucratif, telles que le cinéma Le Prado ou Globull SA paient déjà des impôts sur leur bénéfice, au même titre que toutes les personnes morales.

Nous insistons encore sur le fait que l'abrogation de cette taxe ne devrait en aucun cas influencer les subventions allouées à la culture et au sport. De ce fait, nous rappelons la nécessité de non pas seulement maintenir, mais d'augmenter le soutien et les subventions aux acteurs culturels, sportifs et associatifs de notre Ville. La diversité de l'offre culturelle et associative de notre Ville est un atout important que d'aucuns ne contestent.

C'est sur ces considérations que notre groupe applaudit la décision d'abroger la taxe sur les spectacles qui donne ainsi un signal positif et un encouragement à ces acteurs et finalement à tous les spectateurs par leur participation à l'offre culturelle et sportive.

Merci de votre écoute. »

Madame la Présidente remercie Madame Thérèse Anatrà-Luchinger et demande si quelqu'un d'autre souhaite également s'exprimer à ce sujet.

Tel n'étant pas le cas, elle propose de passer au vote.

↳ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 46 voix, l'abrogation du Règlement communal concernant la perception d'un impôt sur les spectacles et divertissements.**

Madame la Présidente rappelle que l'abrogation d'un règlement de portée générale, conformément à l'article 110 alinéa 1 lettre d) du règlement du Conseil général, est soumise au référendum facultatif.

3. Présentation du plan financier 2022 – 2026 (voir annexe)

Madame la Présidente passe la parole à **Monsieur le Syndic Jacques Morand** qui s'exprime au nom du **Conseil communal** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Vice-Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux et généraux,

Bonjour à toutes et tous,

Le plan financier que le Conseil communal vous présente pour les années 2022-2026 est difficile. Il faut savoir qu'un plan financier est un outil de gestion qui permet une analyse prévisionnelle sur 5 ans. Il donne l'orientation générale sur le développement prévisible de l'ensemble des charges et des revenus de fonctionnement.

Il ne s'agit pas d'une copie conforme de ce que seront les futurs budgets. Il tient compte des investissements programmés, lesquels contribuent à une augmentation de la dette puisque nous avons recours à l'emprunt, ainsi que de l'évolution des amortissements.

Comme vous l'avez constaté dans le message, les amortissements vont passer de Fr. 7,1 mios à ce jour à Fr. 9,2 mios en 2026. Chaque fois que les amortissements augmentent, cela entraîne donc forcément un affaiblissement du budget de fonctionnement.

L'établissement de ce plan financier a en effet été rendu difficile, notamment en raison de la réforme fiscale des entreprises, qui prive notre Commune de plus de Fr. 6 mios de rentrées fiscales annuelles.

Le Canton, dans une décision du Grand conseil, est entré en matière pour des compensations, en octroyant à deux reprises un peu plus de Fr. 2 mios en ce qui concerne notre Commune.

Les prochaines années seront particulièrement difficiles, car il faudra absorber cette baisse fiscale sur plusieurs années et tenir compte avec prudence des rentrées fiscales.

Merci Madame la Présidente, j'ai terminé. »

Madame la Présidente remercie Monsieur le Syndic et cède la parole à Monsieur Nicolas Wyssmueller.

Au nom du **Conseil communal**, **Monsieur Nicolas Wyssmueller**, Conseiller communal en charge des finances, présente le plan financier comme suit :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Je vais tenter d'être concis et donc me contenter de compléter les propos de Monsieur le Syndic.

Le Conseil général avait demandé au Conseil communal de limiter les investissements annuels en les fixant à Fr. 15 mios. Depuis deux ans, le Conseil communal se retrouve à la fin juin pour discuter des investissements de l'année suivante. En juin 2021, nous avons fait une analyse des investissements « probables-potentiels-éventuels » sur 7 à 8 ans.

Cet exercice nous a permis d'avoir une vision à plus long terme sur ce que nous devons développer ou finir de développer pour notre Commune. Sur les 5 prochaines années, nous sommes arrivés à Fr. 17 mios d'investissements par an, nous rapprochant ainsi de la limite des Fr. 15 mios, pour y parvenir les 7^e et 8^e années suivantes.

Evidemment, le plan financier évolue chaque année et toutes les projections ne sont pas gravées dans le marbre. Nous devons encore l'adapter face aux changements économiques, démographiques, sociaux et culturels de notre Commune.

Les paramètres pour établir l'évolution des charges sont, de manière générale, usuels et prudents. Cependant, vous relèverez que le plan financier intègre directement deux éléments majeurs de fin de période, à savoir les coûts liés au centre sportif régional de la Gruyère et aux EMS. Il est également à relever que suite à la réforme fiscale, les revenus 2022 subissent la diminution des aides cantonales et nous ne percevrons que Fr. 1,5 mios au lieu des Fr. 4 mios que nous avons reçus en 2021.

Enfin, nous sommes conscients que les indicateurs financiers liés à notre marge d'autofinancement sont encore fragiles et le Conseil communal reste très attentif à l'évolution de cet endettement. A la page 8 du document remis, vous pouvez constater que les planifications actuelles révèlent une amélioration de la situation compte tenu du compte de résultats ainsi que de l'endettement potentiel et futur.

Ce guide du plan financier que nous vous présentons reflète donc l'état actuel et le Conseil communal est attentif d'année en année aux investissements, qu'il s'agisse de ceux déjà votés, ceux qui vous sont soumis au vote et ceux qu'il reste à programmer.

J'ai terminé Madame la Présidente, merci. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Nicolas Wyssmueller et cède la parole au Président de la Commission financière.

Au nom de la **Commission financière, Monsieur Yves Bosson, Président**, s'exprime en ces termes :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

La Commission financière a pris connaissance du plan financier 2022-2026 avec grand intérêt et une certaine réserve tant l'amélioration est exceptionnelle.

En effet, avec des pertes cumulées de Fr. 18,4 mios pour les 5 prochaines années, le plan financier 2022-2026 améliore ses résultats de Fr. 13,9 mios par rapport à celui de l'année dernière, lequel cumulait Fr. 32,3 mios de pertes. Sans entrer dans les détails de ces estimations qui n'ont pour objectif que de nous offrir une image, un instantané de ce que devrait être l'évolution financière de la Commune compte tenu d'éléments connus à ce jour pour certains et extrapolés pour la plupart, nous n'allons pas boudier notre plaisir quant à cette évolution favorable qui représente tout de même une amélioration d'environ Fr. 2,8 mios annuellement, alors que le contexte économique reste plutôt incertain. Cette tendance positive sera toutefois rapidement confirmée ou invalidée avec les résultats effectifs des prochains exercices.

Dans les éléments considérés dans ce plan financier, il est intéressant de relever le taux de progression annuel de 1.5% pour les charges salariales alors qu'une augmentation de 3.4% a été considérée au budget 2021 et qu'elle se monte à près de 5% pour le budget 2022. La maîtrise de ces coûts, qui représentent tout de même une part importante des charges de fonctionnement, sera essentielle et nous ne pouvons que recommander au Conseil communal de suivre sa feuille de route au risque de devoir prendre rapidement des mesures plus sévères pour corriger la situation.

La Commission financière a relevé la nette amélioration des investissements planifiés qui sont passés de Fr. 106,7 mios à Fr. 86,9 mios dans ce plan financier. La moyenne annuelle d'investissements de Fr. 17,4 mios n'est pas très loin de l'objectif fixé à Fr. 15 mios. Nous avons noté que le Conseil communal s'engage à respecter cette limite en l'étalonnant sur 7 ans. La Commission financière tient à rappeler que le respect de cet objectif est essentiel afin de limiter l'endettement et de le garder dans des proportions raisonnables par rapport à notre capacité d'autofinancement. Le respect de cet objectif permet également, comme le montre bien l'évolution de ces charges, de ralentir et maîtriser l'impact des amortissements et des charges d'intérêts dans le compte de résultat.

Cela dit, bien que les résultats prévisionnels soient plus favorables, ils restent fortement déficitaires et seront encore péjorés ces prochaines années avec les charges supplémentaires provenant des dépenses régionales pour les EMS et le centre sportif régional notamment. Dans ce contexte, la conséquence la plus contraignante de la mise en œuvre de MCH2, à savoir l'équilibre budgétaire, doit être considérée à l'aune de ces prévisions. En effet, si les fonds propres de la Commune nous laissent quelques années de répit, nous ne devons pas vivre sur cet acquis et attendre d'être au pied du mur avant de prendre les bonnes mesures afin de limiter l'augmentation des charges de fonctionnement.

Comme le dit bien le Conseil communal dans ses conclusions, un contrôle budgétaire soutenu est indispensable afin de garantir une augmentation maîtrisée de la dette. Compte tenu des éléments dont nous disposons, il apparaît qu'une rigueur budgétaire sur les charges de fonctionnement soit aussi indispensable si l'on veut préserver l'attractivité fiscale de la Commune à moyen terme.

Merci. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Yves Bosson pour son intervention et ouvre la discussion sur la présentation du plan financier, dans l'ordre des forces politiques présentes au Conseil général.

Au nom du **groupe PLR**, intervention de **Monsieur Jérémie Brunshwig** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, chères et chers collègues,

Le groupe PLR a analysé avec attention le plan financier 2022-2026. Il en ressort une nette amélioration avec un déficit cumulé de Fr. 18'400'000.00, alors que le plan précédent prévoyait une perte cumulée de Fr. 32'300'000.00. Les investissements sur les 5 prochaines années ont pu être lissés pour atteindre une moyenne annuelle d'un peu plus de Fr. 17'000'000.00 ce qui a pour conséquence de limiter l'augmentation de notre endettement brut.

Nous rendons tout de même attentif le Conseil communal que des futurs investissements non-planifiés viendront se greffer au plan actuel et qu'il sera nécessaire de prioriser encore une fois les dépenses. Les valeurs des comptes de résultats tendent également à démontrer une maîtrise d'une bonne partie des charges. Le résultat 2022, sans compter les produits exceptionnels (Fr. 1'577'000.00 compensation de base pour les cas de rigueur, plus Fr. 1'400'000.00 pour la dissolution de la provision pour la Caisse de pension), affiche un déficit plus important que le résultat 2023. Il est bien entendu difficile d'anticiper la fiscalité des personnes morales et physiques.

Nous espérons que ces projections sont prudentes et que les répercussions de la crise actuelle ne se feront pas sentir au-delà de l'exercice 2022.

Enfin, nous attirons l'attention du Conseil communal sur différentes charges :

- Les charges d'intérêts ne cessent de croître et, les taux actuels favorisant un recours massif aux emprunts, ces taux ne resteront pas éternellement aussi bas.*
- Les charges en personnel ont augmenté de 5% pour le budget 2022, alors qu'un facteur de 1,5% a été retenu au plan financier pour les prochaines années. Il faudra s'assurer d'effectuer un contrôle strict sur la masse salariale.*

Notre fiscalité et notre attractivité dépendent des futurs résultats de la Commune.

Nous tenons en dernier lieu à remercier le Conseil communal et Monsieur Christophe Uldry pour le travail effectué sur ce plan financier.

Merci de votre écoute. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Jérémie Brunschwig pour son commentaire et passe la parole au groupe PS.

Au nom du **groupe PS**, intervention de **Monsieur Cyrille Pürro** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux et généraux,

Le groupe PS a lu avec beaucoup d'intérêt la réactualisation du plan financier 2022-2026.

Cette année encore, les effets de la réforme fiscale des entreprises, défendue ardemment par les partis bourgeois, se font plus sentir, les mesures compensatoires diminuant chaque année. La situation économique et les incertitudes liées à la pandémie obligent donc notre Commune à planifier les futurs investissements prudemment.

Le groupe PS est satisfait de constater que différents investissements prévus cette année concernent des domaines souvent oubliés, comme la culture, l'aménagement des centres historiques de Bulle et de La Tour-de-Trême ou encore l'éducation.

L'agrandissement de la Ville implique évidemment des investissements. Notre Ville doit pouvoir offrir à la population bulloise des infrastructures sportives et culturelles de qualité, adaptées à leurs besoins. La Ville doit également présenter un centre-ville attractif, ainsi qu'un réseau de transports en commun et de mobilité douce efficace.

Le groupe PS s'interroge malgré tout sur l'importance des investissements prévus entre 2022 et 2026 pour les routes communales : Fr. 57'756'000.00, représentant 37% des investissements totaux prévus. Cela permet par ailleurs de relativiser les montants des investissements prévus pour le Musée grüerien ou le stade par exemple.

Notre Ville doit toujours se renforcer et devenir un centre cantonal fort. Ainsi, le groupe PS pense que le Conseil communal, pour se donner les moyens de ses ambitions, doit analyser toutes les solutions financières afin de pouvoir mener une politique d'investissement certes raisonnable, mais assurément ambitieuse.

Merci de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Cyrille Pürro pour son intervention et demande si le groupe Le Centre/PVL souhaite apporter un commentaire.

Intervention de **Monsieur Baptiste Pasquier**, au nom du **groupe Le Centre/PVL** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues,

Le groupe Le Centre/PVL a analysé le plan financier 2022 – 2026 avec une grande attention.

Nous notons la nette amélioration du déficit cumulé qui se monte à Fr. 18,4 mios par rapport au plan 2021-2025 qui prévoyait Fr. 32,3 mios. Cependant, la méfiance reste de mise, la planification financière n'étant qu'une image des budgets futurs. En effet, de nombreux investissements seront nécessaires dans les années à venir, principalement dans les infrastructures qui doivent évoluer avec le développement de la Ville. De plus, des charges de fonctionnement devront intégrer des charges liées toujours plus lourdes avec par exemple, les frais du centre sportif et des EMS ainsi que des charges de personnel toujours en hausse. Enfin, les revenus de fonctionnement seront quant à eux péjorés par la baisse importante des impôts sur les personnes morales et la diminution progressive des compensations cantonales.

Dans cette planification, la limite de Fr. 15 mios par an d'investissements fixée par le Conseil communal est, en moyenne annuelle, dépassée. Nous saluons l'esprit visionnaire du Conseil communal qui a également travaillé la planification des investissements 2027-2029, qui permet certes une plus grande marge de manœuvre, mais qui rend la planification des investissements encore plus approximative, tant la dynamique de développement de la Ville est variable.

L'effondrement de la marge d'autofinancement ainsi que le niveau atteint par la dette sont préoccupants et montrent l'importance de la priorisation des investissements par le Conseil communal, que le groupe Le Centre/PVL encourage vivement à poursuivre.

Ce plan financier 2022 – 2026 montre de manière générale une vision plus optimiste que sur la période 2021 - 2025, mais met en évidence des années à venir difficiles pour les finances communales.

Merci de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Baptiste Pasquier et constate que le groupe Les Vert·e·s ne souhaite pas s'exprimer, tout comme le groupe UDC.

La parole n'étant plus demandée, **Madame la Présidente** clôt la discussion sur le plan financier 2022 – 2026.

4. Budget 2022

L'entrée en matière pour le budget étant acquise de plein droit, conformément à l'article 85 du règlement du Conseil général, **Madame la Présidente** s'enquiert d'une éventuelle demande de renvoi.

Cela n'étant pas le cas, **Madame la Présidente** propose de procéder dans un premier temps à la discussion générale du budget 2022, puis d'examiner chaque investissement qui sera voté individuellement. Le Conseil général se prononcera enfin sur l'ensemble du budget des investissements 2022. Dans un deuxième temps, il sera procédé à l'examen du budget du compte de résultats par chapitre, puis de passer au vote de celui-ci dans sa globalité.

Madame la Présidente passe la parole à **Monsieur Jacques Morand, Syndic**, qui s'exprime au nom du **Conseil communal** :

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Le Conseil communal vous présente le budget 2022, lequel présente un déficit de Fr. 2'400'400.00 pour un total des investissements de Fr. 18'649'000.00. La présentation est différente des années précédentes puisqu'il s'agit de la première version avec le nouveau plan comptable « MCH2 », ce qui rend un comparatif plus difficile.

Un chiffre m'interpelle particulièrement, au point trois du message concernant les charges de transferts qu'on appelait auparavant les charges liées. Elles représentent un montant de Fr. 64'200'950.00 soit 48,4 % du budget. Je rappelle que le Conseil communal n'a pas la mainmise directe sur ces charges, qui sont d'ailleurs en constante augmentation et qu'il faudra absorber dans les années futures.

J'ai terminé Madame la Présidente. »

Madame la Présidente remercie Monsieur le Syndic pour cette entrée en matière et passe la parole au responsable du dicastère Economie et Finances, **Monsieur Nicolas Wyssmueller**, qui, au nom du **Conseil communal**, s'exprime en ces termes :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Je vais à nouveau essayer d'être bref et concis. Je prendrai la parole pour le point 4.2 de l'ordre de jour, ainsi que pour quelques commentaires généraux sur les investissements, lesquels vous seront présentés dans le détail par chacun des Conseillers communaux responsables.

Je vais me limiter, pour ce budget, à six commentaires :

- 1. La nouvelle loi sur les finances communales a pris ses marques et nous avons donc introduit le nouveau plan comptable MCH2, lequel modifie passablement la structure comptable de la Commune. Par conséquent, les comparaisons sont rendues plus difficiles. Naturellement, cet exercice sera plus aisé l'année prochaine.*
- 2. Diverses solutions d'économies ont été trouvées par le Conseil communal lors de la première puis de la deuxième lecture du budget, afin d'offrir les prestations nécessaires aux citoyennes et aux citoyens bullois, tout en maîtrisant de manière importante l'évolution des charges. Grâce à cette maîtrise des charges et à une estimation très prudente des recettes, nous sommes en mesure de vous soumettre un déficit d'environ Fr. 2,4 mios, contre Fr. 3,8 mios l'année passée.*
- 3. Ce bon résultat s'explique également par la dissolution d'une provision que vous trouvez au point 6 de la page 4, liée aux coûts relatifs aux mesures transitoires découlant de la révision de la Caisse de pension de l'Etat. Cette dissolution de provision contribue à l'amélioration du résultat de cette année.*
- 4. Les charges dites de transferts, comme signalé par Monsieur le Syndic, augmentent de Fr. 1,3 mio, ce qui diminue considérablement la marge de manœuvre du Conseil communal. Ce phénomène général pour toutes les communes montre tout de même de manière assez directe l'évolution de la régionalisation de la vie citoyenne.*

5. *Les charges salariales augmentent en effet de 4,94 %, soit plus que l'année dernière. Au-delà des revalorisations des paliers annuels, il faut comprendre que la Commune passe à une dimension qui nécessite des engagements indispensables au fonctionnement correct des services et ainsi qu'au respect des citoyennes et citoyens qui en bénéficient.*
6. *Enfin, le budget des investissements vous sera détaillé point par point par mes collègues et soumis à votre approbation. Il est à relever cependant que les investissements à financer par le cashflow ou l'endettement se montent à Fr. 12,3 mios pour un total de Fr. 18 mios, en respect de nos promesses.*

J'aimerais encore faire un commentaire sur la page 3 du message, puisque c'est la première fois qu'on vous soumet un message sur le budget. Au point A, par chapitre, vous constaterez qu'entre la santé, la prévoyance sociale et la formation, cela représente environ Fr. 78 mios de charges sur un total de Fr. 141 mios. Ces trois domaines, concernant souvent des charges liées, représentent une part très importante de notre budget et nous demandent de trouver des économies dans d'autres domaines.

Au final, je remercie Monsieur Christophe Uldry pour la mise en place de MCH2. D'autre part, nous avons réalisé une revalorisation du patrimoine administratif et ferons de même pour le patrimoine financier. Nous mettons également en place un système de contrôle interne demandé par le nouveau règlement sur les finances communales. Ce travail est effectué de mains de maître par Monsieur Christophe Uldry et ses collaboratrices et collaborateurs.

Je remercie également mes collègues pour ce budget 2022, qui nous a demandé de faire des choix, de se limiter dans nos souhaits, dans nos vœux. Chacun a joué le jeu pour vous présenter ici un résultat, à mon sens, tout à fait acceptable afin de maintenir des finances saines en adéquation avec nos souhaits et nos moyens.

Merci de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Nicolas Wyssmueller pour ses explications et cède la parole à **Monsieur Yves Bosson**, Président de la **Commission financière**, qui s'exprime ainsi :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

Les conséquences de la pandémie de Covid-19 sur l'économie, conjugués aux effets de la récente réforme fiscale ainsi que la mise en œuvre des nouvelles normes découlant du modèle comptable harmonisé, le bien-dit « MCH2 », laissaient présager d'un exercice budgétaire compliqué pour le moins.

La perte finalement raisonnable de Fr. 2,4 mios par rapport à celle prévue au budget 2021 qui était de Fr. 3,8 mios peut donc être considérée comme une bonne surprise. Toutefois, cette dernière doit être lue au regard de divers éléments exceptionnels qui ont amené à ce résultat finalement moins mauvais qu'escompté compte tenu des circonstances.

À cet effet, il est légitime de relever les efforts consentis par l'Exécutif afin de maîtriser les diverses dépenses sur lesquelles une influence est possible afin de nous soumettre cette perte prévue dans le compte de résultats 2022. L'augmentation des charges liées appelées maintenant charges de transferts et la diminution importante des mesures cantonales de compensation liées à la réforme fiscale ont été

compensées par une augmentation des recettes fiscales. La structure des coûts du compte de résultats met bien en évidence la difficulté de limiter la constante augmentation des charges de fonctionnement.

En effet, hormis les dépenses de biens et services et les autres charges d'exploitation, dans une moindre mesure les charges de personnel, les autres dépenses n'offrent que très peu de marge de manœuvre pour les diminuer. Il est donc d'autant plus indispensable de garantir une gestion stricte et rigoureuse des dépenses de fonctionnement, notamment dans l'attribution de mandats à des tiers et de prioriser les dépenses d'investissement, certes indispensables compte tenu du développement économique et structurel de la Commune, mais qui génèrent aussi des charges financières et d'amortissements importantes. À ce titre, le respect à moyen terme des objectifs d'investissements à hauteur de Fr. 15 mios reste une priorité absolue.

1. Investissements

Le total des divers investissements soumis à l'approbation du Conseil général se monte à Fr. 13,7 mios. En comparaison des Fr. 21,8 mios prévus au budget 2021, subventions déduites, le budget proposé fait ressortir une diminution de Fr. 8,1 mios qui va dans le sens des propositions faites par le Conseil communal de prioriser les investissements.

Compte tenu des objets déjà votés mais dont la réalisation a été décalée, les investissements bruts prévus au budget 2022 se montent à Fr. 36 mios dont Fr. 16,5 mios de subventions, soit Fr. 19,5 mios nets. Si l'on fait abstraction des investissements pour l'approvisionnement en eau et le traitement des eaux usées dont les charges sont couvertes par les recettes ainsi que ceux liés au patrimoine financier, les investissements nets se montent finalement à Fr. 12,3 mios dont Fr. 8,5 mios provenant des investissements soumis au Conseil général au titre du budget 2022.

On peut ainsi en conclure que les objectifs de priorisation des investissements prônés par le Conseil général et entérinés par l'Exécutif sont respectés pour ce budget 2022. Ce but ambitieux, malgré une croissance constante de la Commune, doit rester comme une règle immuable, un mantra à respecter impérativement sur la durée.

2. Budget de fonctionnement

Comme le mentionne le Conseil communal dans son message, la mise en œuvre de ces nouvelles normes comptables apportera à court terme une présentation plus transparente des comptes.

Un point essentiel est à retenir : la règle qui fixait la possibilité d'un déficit à hauteur de 5% est abandonnée et le budget devra être équilibré dès le moment que le capital propre non affecté ne permet plus d'absorber les pertes.

La nouvelle classification fonctionnelle et par nature des comptes de charges et de revenus a rendu la comparaison budgétaire plutôt difficile. Nous avons toutefois parcouru tous les dicastères avec les Conseillers communaux qui nous ont détaillé et expliqué les éléments les plus importants de leurs dicastères respectifs lors de la séance de revue budgétaire du 22 novembre 2021. Certains de ces éléments sont par ailleurs mentionnés dans le document relatif au point 4 de l'ordre du jour.

Au final, le total des charges, hors imputations internes, se monte à Fr. 132,6 mios alors que les recettes sont planifiées à hauteur de Fr. 130,2 mios, d'où le déficit de Fr. 2,4 mios prévu au compte de résultats du budget 2022.

Malgré la difficulté à comparer les budgets, voici quelques points qui ressortent de notre analyse :

- Les salaires augmentent de Fr. 846'000.00, près de 5% d'augmentation par rapport au budget 2021 qui, déjà, faisait ressortir une augmentation de Fr. 576'000.00 ou 3,42% par rapport à celui pour l'année 2020. Si une partie de ces augmentations 2021 et 2022, entre 0,9% et 1%, provient de changements de paliers/revalorisations, la grande partie, entre 2,5% et 4,1%, s'explique par des mutations, soit des augmentations d'EPT ou par de nouveaux engagements. Avec des coûts de près de Fr. 40 mios, 29,9% du total des charges, la rubrique « 30 Autorités et charges de personnel », bien qu'essentielle au bon fonctionnement de la Commune, doit faire l'objet d'une attention particulière afin de stabiliser et maîtriser ces coûts sur le long terme.*
- Après une petite trêve en 2020, les charges liées augmentent à nouveau considérablement. L'augmentation était de Fr. 920'000.00 au budget 2021 et se monte à Fr. 1,3 mio au budget 2022. Nous n'avons pas ou peu d'emprise sur l'évolution de ces charges qui augmentent régulièrement et dont la liste nous a été communiquée. Les principales charges augmentent de Fr. 227'000.00 pour les soins spéciaux des homes médicalisés, de Fr. 433'000.00 pour les soins à domicile ou encore de Fr. 265'000.00 pour notre part au trafic régional. On relèvera quand même que les charges pour le Cycle d'orientation présentent une diminution de Fr. 323'000.00 par rapport au budget précédent qui présentait déjà une diminution de Fr. 105'000.00.*
- Les amortissements se montent à Fr. 8,1 mios, corrigés de Fr. 1 mio prélevé sur la réserve de réévaluation, soit Fr. 7,1 mios, et sont légèrement inférieurs aux Fr. 7,3 mios rapportés au budget précédent et ceci malgré les effets cumulés des investissements en cours.*
- Les intérêts passifs sur les emprunts considérés au budget 2022 se montent à Fr. 1'254'000.00, quasiment équivalents aux Fr. 1'264'000.00 rapportés au budget 2021. Une augmentation planifiée relativement faible de l'endettement entre les deux budgets de Fr. 7,6 mios à des taux toujours très attractifs actuellement explique cette faible évolution. Il faut toutefois considérer que ces charges vont significativement augmenter à l'avenir compte tenu de la détérioration de l'endettement qui découle naturellement de la faible marge d'autofinancement au regard des investissements conséquents qui vont être réalisés. En outre, il faut garder à l'esprit que les taux d'intérêts particulièrement bas dans un contexte très favorable des marchés financiers pourraient augmenter et péjorer à terme le compte de résultats.*
- Les impôts totaux sont planifiés à Fr. 78,2 mios, soit Fr. 1,2 mio de plus que les Fr. 77 mios du budget 2021. Les mesures compensatoires pour la réforme fiscale attribuées par le Canton se montaient à Fr. 4,1 mios en 2021 alors que seul Fr. 1,6 mio est considéré au budget 2022, ce qui représente une variation négative de Fr. 2,5 mios. Cette perte a été compensée par une augmentation substantielle des impôts sur les revenus et la fortune des personnes physiques qui ont augmenté de Fr. 3,2 mios pour un total de Fr. 50,9 mios. Malgré la pandémie et des conditions économiques défavorables, les impôts sur les personnes morales ont augmenté de Fr. 470'000.00 pour un total de Fr. 6,4 mios. Alors qu'ils se montaient à Fr. 14,3 mios en 2021, les impôts communaux spéciaux, estimés à Fr. 15,5 mios pour le budget 2022 mettent en évidence une augmentation significative de Fr. 1,2 mio. Les contributions immobilières, avec un total de Fr. 8,6 mios, soit une augmentation de Fr. 500'000.00, et les impôts sur les mutations qui augmentent de Fr. 800'000.00 pour atteindre un total de Fr. 4 mios, expliquent ce résultat ma foi plutôt réjouissant. Les prévisions fiscales dépendent en partie d'éléments communiqués par le Canton et les estimations considérées au budget 2022 sont raisonnablement prudentes aux dires de notre grand argentier et de Monsieur Christophe Uldry.*

Considérations générales et conclusions

Le budget pour l'exercice 2021 qui faisait ressortir une perte de Fr. 3,8 mios n'était pas bon ; celui planifié pour l'année 2022 reste négatif mais amélioré de Fr. 1,4 mio pour une perte finale rapportée au compte de résultats de Fr. 2,4 mios.

Les incertitudes restent nombreuses, notamment les effets à court et moyen termes de la pandémie sur l'économie, pour les entreprises et les recettes fiscales. L'évolution des charges liées reste inquiétante et ces augmentations systématiques complexifient l'exercice budgétaire.

Les défis sont nombreux et les futurs gros chantiers en cours ou qui se profilent tels que la transformation du réseau santé avec les constructions et/ou les transformations des EMS, le futur centre sportif de la Gruyère ou encore l'amélioration de la mobilité viendront grever les finances communales.

Les prochaines années s'annoncent très compliquées et l'équilibre budgétaire prôné par la nouvelle loi sur les finances communales va rendre cet exercice encore plus crucial à moyen terme. Par conséquent, nous ne pouvons que réitérer nos recommandations pour le maintien d'une grande rigueur dans le contrôle des dépenses de fonctionnement et d'investissements en gardant le cap du respect de la limite annuelle des Fr. 15 mios d'investissements.

Les charges de personnel représentent un montant significatif des charges de fonctionnement et les nouveaux engagements devront être décidés avec une pesée d'intérêts exhaustive afin de ne pas augmenter ces coûts de manière systématique.

Au nom de la Commission financière, je remercie les Conseillers communaux ainsi que Messieurs Cédric Jungo et Alexandre Malacorda, pour leur disponibilité, l'objectivité des échanges au sujet du budget et pour leurs réponses claires et précises. Nous avons ainsi pu juger de la pertinence du budget qui nous est proposé, même si la comparaison avec les budgets précédents a été rendue plutôt difficile compte tenu des changements précités.

Je profite également de l'occasion pour remercier Madame Solange Thorimbert, indispensable secrétaire de la Commission financière pour sa disponibilité et sa collaboration ainsi que Monsieur Christophe Uldry qui, par son expérience, ses grandes compétences et son écoute, a permis de vulgariser ces nouvelles normes en nous guidant dans les méandres de ce nouveau budget MCH2.

Je n'interviendrai en principe plus lors de l'étude de détail des dicastères.

C'est à l'unanimité que la Commission financière préavise favorablement l'entrée en matière du budget 2022.

Merci. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Yves Bosson pour l'établissement et la présentation de ce rapport, et passe la parole aux groupes politiques.

Au nom du **groupe PLR**, intervention de **Monsieur Philippe Dupasquier** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

Au nom du groupe PLR, j'ai le plaisir de m'exprimer sur le budget de compte de résultat 2022. Ce budget a été approuvé à l'unanimité dans notre groupe.

Nous nous satisfaisons de ce budget qui prévoit un déficit à hauteur de près de Fr. 2'400'000.00, jugé acceptable. Il correspond en effet à 1,84% des recettes effectives.

Nous tenons à féliciter le Conseil communal pour ce budget et la maîtrise des charges non liées.

Cela ne doit toutefois pas inciter la Commune à faire preuve d'un trop grand optimisme pour l'avenir. En effet, ce budget bénéficie d'éléments favorables particuliers, à savoir la dissolution de provisions qui avaient été faites en vue de la réforme de la Caisse de pension de l'Etat, représentant la somme de Fr. 1'400'000.00, et d'un versement résiduel de Fr. 1'577'700.00 consenti par le Canton pour compenser les pertes fiscales qui découlent de la mise en œuvre de la réforme fiscale des entreprises. Ces montants bienvenus n'ont toutefois pas de caractère durable. Les budgets futurs seront donc ardues, ce d'autant plus que les charges de transferts augmentent constamment, en hausse de 4,2% par rapport aux comptes 2020. Elles correspondent maintenant à 41% du budget de notre Ville. C'est beaucoup et c'est un gros sujet de préoccupation pour notre groupe.

L'endettement brut pronostiqué de Fr. 219 mio pour 2026 qui ressort du plan financier est vertigineux et aura un fort impact sur les budgets futurs de par les amortissements obligatoires et les charges d'intérêts, étant entendu que ces investissements devront en grande partie être financés par l'emprunt.

La plus grande prudence dans l'utilisation des deniers publics doit et devra être de mise. Nous demandons qu'un échelonnement maximum des investissements continue à être réalisé dans le futur et que des priorités claires soient établies, ce que notre groupe avait déjà demandé ces dernières années.

Sur ces considérations, le groupe PLR accepte à l'unanimité le budget 2022.

Merci de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Philippe Dupasquier pour son intervention et passe la parole au groupe PS.

Au nom du **groupe PS**, intervention de **Madame Carole Fritschi** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux et généraux,

Cette année, nous vivons à nouveau un exercice budgétaire compliqué. En particulier, la liste des crédits d'investissements est impressionnante. Mais la Ville grandit, ses besoins aussi. La plupart des investissements proposés nous semblent justifiés. Nous sommes surtout très soulagés que le Conseil communal ait enfin soumis au vote le crédit d'étude pour les travaux d'agrandissement du Musée grüerien et de la Bibliothèque de Bulle et de la création de la Maison de la culture.

Quant au budget de fonctionnement pour l'année 2022, même s'il a été particulièrement difficile cette année de l'analyser, puisque l'introduction du nouveau plan comptable MCH2 ne nous a pas permis d'effectuer les mêmes comparaisons que les années précédentes, il présente un déficit de Fr. 2'400'400.00, montant raisonnable dans la mesure où il représente moins de 2% du total des revenus et où il est inférieur à celui prévu pour 2021.

Par conséquent, notre groupe acceptera à l'unanimité le budget de fonctionnement. Nous sommes conscients que tous les Conseillers communaux ont consenti, une fois de plus, à des efforts importants dans leurs dicastères respectifs pour diminuer au maximum le déficit prévu au budget. Nous les en remercions.

Enfin, nos remerciements s'adressent également au responsable des finances, Monsieur Nicolas Wyssmüller, qui n'a pas la tâche facile, et à l'administration communale, pour la rigueur du travail effectué.

Merci de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Madame Carole Fritschi pour son commentaire et passe la parole au groupe Le Centre/PVL.

Au nom du **groupe Le Centre/PVL**, intervention de **Monsieur Baptiste Pasquier** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues,

Le groupe Le Centre/PVL a analysé le budget de fonctionnement 2022 avec grand intérêt et beaucoup d'attention.

Le résultat du budget de fonctionnement 2022, prévoyant un déficit de Fr. 2,4 mios, est encourageant au vu de la situation que nous traversons et en comparaison du résultat du budget 2021.

Suite à l'entrée en vigueur du nouveau plan comptable MCH2, la comparaison avec les budgets et comptes des années précédentes s'avère compliquée. C'est pourquoi, nous n'allons pas nous étendre dans cette analyse, surtout que le message sur le budget 2022 décrit de manière précise les éléments principaux.

Le montant total des investissements, se situant en-deçà de la limite des Fr. 15 mios, respecte la politique d'investissement et de priorisation du Conseil communal.

Nous remercions le Conseil communal ainsi que son Administration pour son travail à l'élaboration de ce budget 2022 réjouissant, montrant une bonne maîtrise des charges.

Le groupe Le Centre/PVL approuve le budget de fonctionnement 2022 de la Ville de Bulle à l'unanimité. Nous interviendrons ponctuellement lors des discussions sur quelques investissements.

Merci de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Baptiste Pasquier pour son intervention. Constatant que le groupe Les Vert·e·s ne souhaite pas s'exprimer, elle passe la parole au groupe UDC.

Au nom du **groupe UDC**, intervention de **Monsieur Sébastien Bossel** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers membres du Conseil général,

Le groupe UDC a pris connaissance du budget 2022 qui présente un déficit de Fr. 2,4 mios. Ce n'est pas ce résultat qui nous inquiète mais la tendance générale. Nous pensons qu'il faut s'attendre à des années plus difficiles au niveau des rentrées fiscales ainsi qu'à une explosion des coûts. N'oublions pas que nous avons voté la création du centre sportif qui va alourdir les charges de la Commune de Fr. 2,5 mios par année.

Nous invitons le Conseil communal à sérieusement réfléchir à une série d'économies pour les années à venir et à revoir la nécessité de certains investissements.

Merci. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Sébastien Bossel pour son intervention.

La parole n'étant plus demandée, **Madame la Présidente** clôt la discussion générale sur l'entrée en matière du budget et propose de passer à l'examen de chaque projet d'investissement soumis à l'approbation du Conseil général.

4.1. Investissements

4.1.1. Migration informatique de l'infrastructure virtuelle et acquisition d'un nouveau logiciel de gestion des salaires (voir message en annexe)

Madame la Présidente passe la parole à **Monsieur Jacques Morand, Syndic**, qui s'exprime au nom du **Conseil communal**.

« *Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,*

Il s'agit d'un crédit d'investissement d'un montant total net de Fr. 330'000.00, dont Fr. 250'000.00 pour la partie système informatique. Le solde concerne les programmes.

La migration informatique n'est pas une nouveauté et se fait régulièrement en fonction des années, des matériels et des infrastructures. Elle est d'autant plus importante en regard des attaques dont certaines communes ont été victimes ces derniers mois. Il faut relever toutefois que plus de 90 % des cas de piratage sont dus à des erreurs humaines, mais ceci est un autre sujet sur lequel nous travaillons également.

Ainsi, au nom du Conseil communal, nous vous demandons cet octroi de crédit de Fr. 330'000.00 qui sera financé par emprunt avec un amortissement de 25 % par année, dès 2023.

J'ai terminé Madame la Présidente. »

Madame la Présidente remercie Monsieur le Syndic pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Yves Bosson, Président de la Commission financière**.

« *Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,*

À l'heure où des communes se font pirater les données de leurs concitoyens, cette demande d'infrastructure informatique moderne est apparue tout à fait légitime à la Commission financière, ce d'autant plus que le matériel utilisé actuellement a dépassé un cycle de cinq ans. Par ailleurs, le nouveau logiciel pour la gestion des salaires s'impose comme une évidence puisque l'ancien logiciel n'offre plus de mise à jour, ce qui occasionnerait des problèmes de sécurité à l'avenir.

Pour ces raisons, la Commission financière préavis favorablement et à l'unanimité cette demande de crédit de Fr. 330'000.00.

Merci de votre écoute. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Yves Bosson pour son intervention. Elle demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce sujet.

Intervention de **Monsieur Léo Jacquat** et **Madame Anne Niquille**, au nom du **groupe Les Vert-e-s** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

Le groupe Les Vert-e-s ne s'oppose pas à cet investissement malgré le fait que le montant demandé est élevé et qu'il aurait nécessité une description de projet plus complète et sans doute un schéma plus lisible.

Il est ainsi très difficile de se rendre compte de l'adéquation technique de la solution retenue avec les enjeux cruciaux de la sécurité informatique au niveau des communes, comme l'a montré l'actualité récente.

Plusieurs questions peuvent donc se poser :

- *Est-ce qu'un back up or site en cas de dégât matériel ou de panne de courant et offline contre le hacking est prévu ?*
- *Est-ce que les aspects de protection des données personnelles répondent au Règlement européen (RGPD) et à la nouvelle Loi fédérale sur la protection des données (LPD) qui entrera en vigueur en 2022 ?*
- *Quelle est la provenance de l'énergie nécessaire à ce centre de données, ainsi que son efficacité comparée à de grands acteurs du cloud ?*
- *Pourquoi les sites annexes cités n'incluent pas les écoles et les EMS ?*
- *Pourquoi l'adaptation de Sage 200 Extra coûte 150 % de son prix d'acquisition ?*

La question se pose également de savoir si GESA est à maturité pour obtenir un mandat qui requiert une sécurité exemplaire. Certaines entreprises suisses spécialisées ont déjà l'infrastructure et l'expérience nécessaires pour ce genre de mission, et leurs prix seraient certainement moins exorbitants. Notons toutefois l'avantage d'une solution très locale, où le support utilisateur devrait être disponible de suite, et des fonds qui resteront en partie dans la région.

Merci de votre écoute. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Léo Jacquat et Madame Anne Niquille pour leur intervention. Elle demande si le Conseil communal souhaite répondre aux questions posées.

Monsieur Jacques Morand, Syndic, au nom du **Conseil communal**, répond par ces mots :

« Bien que nous ne disposions d'aucun expert en informatique au sein du Conseil communal, je peux quand-même vous assurer que les back up sont réalisés intra et extra muros.

En ce qui concerne les autres questions, relativement pointues, je vous propose d'en prendre note et de revenir vers vous avec des réponses précises lors de la prochaine séance.

Terminé. »

Madame la Présidente remercie Monsieur le Syndic pour les précisions apportées et demande si la parole est encore demandée.

Tel n'étant plus le cas, elle clôt la discussion et propose de passer au vote.

↳ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 46 voix, l'octroi d'un crédit de Fr. 330'000.00 pour la migration informatique de l'infrastructure virtuelle et l'acquisition d'un nouveau logiciel de gestion des salaires.**

4.1.2. Bâtiment de l'Hôtel de Ville de Bulle – Raccordement au réseau de chauffage à distance (CAD) (voir message en annexe)

Madame la Présidente passe la parole à **Monsieur Eric Gobet**, qui s'exprime au nom du **Conseil communal**.

« *Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, Chers collègues,*

Permettez-moi d'abord de vous transmettre une information d'ordre général. Les vingt messages que vous avez reçus donnent de nombreuses informations. Nous avons eu l'occasion de les présenter à la Commission financière, à la Commission d'Aménagement ainsi à vos groupes respectifs. Je me permettrais donc d'être assez court dans mes présentations tout en restant à disposition pour d'éventuelles questions.

Pour ce point, il s'agit d'une demande de crédit pour le remplacement de la chaudière à mazout afin de raccorder le bâtiment de l'Hôtel de Ville de Bulle au chauffage à distance. Ces travaux s'inscrivent dans notre plan d'assainissement de nos bâtiments, par étape, en concordance avec notre label Cité de l'énergie Gold. Le coût de ces travaux est estimé à Fr. 145'000.00 et nous sollicitons votre accord pour l'octroi de ce crédit.

Merci. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Eric Gobet pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Yves Bosson**, Président de la **Commission financière**.

« *Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,*

Cette demande n'a pas fait l'objet de remarque ni de question particulière de la Commission financière. Raccorder ce bâtiment communal au réseau de chauffage à distance fait partie des mesures que nous devons prendre pour sortir de l'énergie fossile.

Par conséquent, la Commission financière préavise favorablement et à l'unanimité cette demande de crédit arrondie à Fr. 145'000.00 pour le raccordement du bâtiment de l'Hôtel de Ville de Bulle au réseau de chauffage à distance (CAD).

Merci de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Yves Bosson pour son intervention. Elle demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce sujet.

Tel n'étant pas le cas, elle clôt la discussion et propose de passer au vote.

✚ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 46 voix, l'octroi d'un crédit de Fr. 145'000.00 pour le raccordement au réseau de chauffage à distance du bâtiment de l'Hôtel de Ville de Bulle.**

4.1.3. Achat des tenues d'intervention feu harmonisées au niveau cantonal pour le Service du feu de Bulle-Riaz et Centre de renfort de la Gruyère (voir message en annexe)

Madame la Présidente passe la parole à **Monsieur Jérôme Tornare**, qui s'exprime au nom du **Conseil communal**.

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, Chers collègues,

Le Service du feu de Bulle-Riaz et Centre de renfort de la Gruyère fournit une prestation de sécurité à chaque citoyenne et citoyen de notre région, de notre ville. En moyenne, nous comptons entre 200 à 250 interventions par année, voire un peu plus durant ces dernières années. La grêle, les inondations, les incendies majeurs, les désincarcérations de personnes dans les véhicules, la protection de l'environnement, plus précisément liée aux polluants chimiques et aux hydrocarbures, sont des missions courantes pour nos pompiers, femmes et hommes. Ces derniers sacrifient leur temps, leurs week-ends et leurs nuits pour notre sécurité. A noter que la sécurité publique est assurée 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 ; ils sont de piquet. J'en profite pour les remercier de l'excellente prestation qu'ils fournissent au quotidien.

Au vu de ce magnifique travail et des exercices effectués, il en résulte une utilisation accrue du matériel, plus précisément des tenues d'intervention qui doivent être changées. Ces tenus ont déjà huit ans. Elles sont regroupées au niveau cantonal, et donc commandées via l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB), et répondent aux normes actuelles en la matière.

Ainsi, le Conseil communal sollicite l'octroi d'un crédit de Fr. 90'000.00 pour l'achat des tenues d'intervention feu harmonisées au niveau cantonal pour le Service du feu de Bulle-Riaz et Centre de renfort de la Gruyère.

Merci pour votre écoute. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Jérôme Tornare pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Yves Bosson**, Président de la **Commission financière**.

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

Cette demande a été analysée avec attention par la Commission financière et n'a pas suscité de questions ou remarques particulières. L'usure des tenues actuelles (datant de 2013) se fait ressentir malgré leur bon entretien ; en outre, les tenues actuelles ne répondent plus aux normes de sécurité exigées. Il faut préciser que le montant proposé pour l'investissement tient déjà compte de la déduction de Fr. 225.00 par tenue octroyée en cas d'achat de la tenue cantonale.

À cet effet, la Commission financière préavise favorablement et à l'unanimité cette demande de crédit arrondie à Fr. 90'000.00 pour l'achat des tenues d'intervention feu harmonisées au niveau cantonal pour le Service du feu de Bulle-Riaz et Centre de renfort de la Gruyère.

Merci. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Yves Bosson pour son intervention. Elle demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce sujet.

Tel n'étant pas le cas, elle clôt la discussion et propose de passer au vote.

✎ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 46 voix, l'octroi d'un crédit de Fr. 90'000.00 pour l'achat des tenues d'intervention feu harmonisées au niveau cantonal pour le Service du feu de Bulle-Riaz et Centre de renfort de la Gruyère.**

4.1.4. Ecoles primaires de la Léchère et de La Tour-de-Trême – Aménagement de deux terrains de sport (voir message en annexe)

Madame la Présidente passe la parole à **Monsieur David Seydoux**, qui, au nom du **Conseil communal** s'exprime en ces termes :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Ce crédit d'investissement pour le réaménagement de deux terrains de sport, l'un sur le site de La Léchère et l'autre sur le site de La Tour-de-Trême, est tout simplement une nécessité. Actuellement confrontées à un manque de salle de gymnastique, ces futurs terrains réaménagés permettront aux écoles concernées de les utiliser tout au long de l'année, contre seulement quelques mois aujourd'hui pour autant que le soleil soit de la partie. Marqués pour la pratique de différents sports, ils pourront en outre être utilisés en dehors des heures d'école par des jeunes ou moins jeunes, ce qui répond également à une demande.

Pour le détail, je vous renvoie au message et je me tiens volontiers à disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour ces travaux, le Conseil communal sollicite l'octroi d'un crédit de Fr. 475'000.00.

Merci de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur David Seydoux pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Yves Bosson**, Président de la **Commission financière**.

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Cette demande n'a pas fait l'objet de remarque ni de question particulière de la Commission financière. Cette dernière comprend la nécessité de disposer de terrains adaptés à la pratique du sport dans le cadre de l'heure de gymnastique en extérieur.

À cet effet, la Commission financière préavise favorablement et à l'unanimité cette demande de crédit arrondie à Fr. 475'000.00 pour l'aménagement de deux terrains de sport aux écoles primaires de la Léchère et de la Tour-de-Trême. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Yves Bosson pour son intervention et demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce sujet.

Intervention de **Madame Amandine Morand**, au nom du **groupe Les Vert·e·s** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux et généraux,

L'investissement proposé pour la création de terrains de sport est une excellente nouvelle et notre groupe va soutenir ce projet à l'unanimité. Les enfants pourront en bénéficier avec plaisir lors des leçons de sport en extérieur.

Cependant, ces deux terrains de sport ne doivent pas nous faire oublier que les cours de récréation bulloises sont particulièrement pauvres en jeux, balançoires et autres toboggans. Il suffit de s'y balader et de faire une simple comparaison avec les communes alentours pour s'en rendre compte. Par exemple, en tant qu'enseignante à La Tour-de-Trême, je constate qu'il n'y a tout simplement rien à disposition de nos enfants, si ce n'est quelques marquages au sol et des lettres en béton.

Les jeunes écoliers méritent que l'on investisse dans ces lieux où ils passent beaucoup de temps. De plus, à La Tour-de-Trême, le terrain de sport nouvellement créé recouvrira presque entièrement la seule zone verte encore à leur disposition. Il sera indispensable d'en créer de nouvelles.

Nous comptons sur le Conseil communal pour s'attaquer sans attendre à l'aménagement et à la végétalisation des cours de récréation de la Commune, nos enfants le méritent absolument.

Merci de votre écoute. »

Madame la Présidente remercie Madame Amandine Morand pour son intervention. Elle demande si les représentants d'autres partis souhaitent intervenir.

Tel n'étant pas le cas, elle clôt la discussion et propose de passer au vote.

✎ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 46 voix, l'octroi d'un crédit de Fr. 475'000.00 pour l'aménagement de deux terrains de sport aux écoles primaires de la Léchère et de La Tour-de-Trême.**

4.1.5. Bâtiment administratif de La Tour-de-Trême – Réaffectation des locaux des DT-DU pour l'accueil extrascolaire et assainissement énergétique (voir message en annexe)

Madame la Présidente passe la parole à **Monsieur David Seydoux**, qui s'exprime au nom du **Conseil communal**.

« *Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,*

Le déménagement prochain des Départements technique et urbanisme dans le futur bâtiment communal de la rue du Château-d'En-Bas 33 présente une opportunité unique d'offrir à La Tour-de-Trême des locaux d'accueil extrascolaire digne de ce nom.

Le projet de réaménagement qui vous est soumis ce soir permettra de réunir les trois locaux situés aujourd'hui sur trois sites distincts, d'augmenter le nombre de places pour répondre à une demande croissante et de répondre aux normes du Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ). Le programme prévoit également plusieurs salles de classe spéciales faisant défaut aujourd'hui, à savoir : deux classes d'activités créatrices (ACT et ACM) et une salle de catéchisme. Enfin, des locaux de réserve sont également prévus.

Dans la mesure du possible, nous favoriserons la mixité d'usage des locaux principaux afin que les utilisateurs potentiels puissent en profiter. Au niveau de l'enveloppe du bâtiment, nous prévoyons de l'isoler thermiquement et d'installer des panneaux solaires conformément à notre politique durable en matière d'énergie.

Pour le détail, je vous renvoie au message et je me tiens volontiers à disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour cette réalisation, le Conseil communal sollicite l'octroi d'un crédit de Fr. 1'605'000.00.

Merci. »

Madame la Présidente remercie Monsieur David Seydoux pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Yves Bosson**, Président de la **Commission financière**.

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Le crédit sollicité de Fr. 1,6 mio est conséquent, mais répond à la demande croissante de l'accueil extrascolaire (AES). La centralisation des activités de l'AES dans ce bâtiment va permettre des économies sur le personnel supplémentaire nécessaire pour les déplacements entre les quatre sites d'AES actuels. Ce bâtiment ayant été présagé à la vente, la Commission financière s'est enquis de la complication d'une vente ultérieure à la suite des travaux de réfection. Cependant, l'investissement prévoyant majoritairement des travaux de gros-œuvres et l'installation d'un ascenseur va apporter à terme une plus-value au bâtiment, quelle que soit son affectation future.

L'assainissement en matière énergétique répond aux objectifs environnementaux de la Ville de Bulle et va permettre des économies notables. De plus, la Commission financière a noté que des subventions non incluses dans le présent message sont envisagées.

Au vu de ce qui précède, la Commission financière préavise favorablement et à l'unanimité l'octroi d'un crédit Fr. 1'605'000.00 pour la réaffectation des locaux des Départements technique et urbanisme pour l'accueil extrascolaire et l'assainissement énergétique du bâtiment administratif sis à la rue de la Perreire 3 à La Tour-de-Trême. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Yves Bosson pour son intervention. Elle demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce sujet.

Intervention de **Monsieur Alexandre Beaud**, au nom du **groupe Le Centre/PVL** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux et généraux,

Ce projet est nécessaire pour toutes nos concitoyennes et nos concitoyens ayant des enfants scolarisés au primaire vivant à La Tour-de-Trême et ayant une activité professionnelle. Leurs enfants inscrits à l'accueil vont pouvoir, dans quelques années, quitter les caves du bâtiment « Tournesol » pour un nouveau bâtiment beaucoup plus fonctionnel et pratique, en cas d'octroi du crédit demandé.

J'attire votre attention sur le fait que certaines sociétés utilisent la grande salle du bâtiment. J'espère qu'elles pourront toujours bénéficier de la place en soirée comme à leur habitude dans les prochaines années.

C'est au nom de tous ces parents que je remercie le Conseil communal pour cette demande de crédit de Fr. 1'605'000.00 pour le projet cité en titre.

C'est ainsi que je vous demande, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, d'accorder cette sollicitation de crédit au Conseil communal.

Merci de votre écoute. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Alexandre Beaud pour son intervention. Elle demande si les représentants d'autres partis souhaitent intervenir.

Intervention de **Madame Isabelle Colliard**, au nom du **groupe PS** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Chers collègues,

La réaffectation des locaux du Département technique est une aubaine pour accueillir l'accueil extrascolaire qui est de plus en plus saturé et pour permettre d'avoir différentes salles de jeux, de bricolage et de repos pour nos enfants. Nous remercions le Conseil communal de se soucier de leur bien-être et de subvenir aux besoins des parents.

Une attention particulière devra être apportée aux matériaux utilisés pour les réfectoires en matière d'insonorisation. Des plafonds absorbants permettront une diminution du bruit et le respect des normes acoustiques. Le mobilier aussi devra faire l'objet d'une réflexion quant à son poids, sa flexibilité et son rangement. Le personnel de l'accueil étant en majorité féminin, la mise en place devrait être plus aisée.

De plus, la salle des sociétés qui porte bien son nom est actuellement sollicitée par nos citoyens qui espèrent pouvoir toujours partager ces lieux pour leurs activités comme la gym seniors et les matchs aux cartes. Ce partage des lieux est important pour notre population et nous souhaitons que la Commune continue à en donner l'accès à nos aînés et aux autres demandeurs.

Nous nous réjouissons que la Commune puisse proposer un accueil extrascolaire de qualité pour les familles.

Je vous remercie de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Madame Isabelle Colliard pour son intervention et demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce sujet.

Tel n'étant plus le cas, elle clôt la discussion et propose de passer au vote.

↳ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 46 voix, l'octroi d'un crédit de Fr. 1'605'000.00 pour la réaffectation des locaux des DT-DU pour l'accueil extrascolaire et l'assainissement énergétique du bâtiment administratif sis à la rue de la Perreire 3 à La Tour-de-Trême.**

4.1.6. Cercle scolaire Bulle-Morlon – Renouvellement partiel de l'équipement informatique (voir message en annexe)

Madame la Présidente passe la parole à **Monsieur David Seydoux**, qui s'exprime au nom du **Conseil communal**.

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Je n'ai pas de commentaire particulier à ajouter concernant ce crédit pour le renouvellement ordinaire des portables utilisés pour l'enseignement des Technologies de l'information et de la communication (TIC). Après huit à dix ans de service, un âge canonique en informatique, il devient plus que nécessaire de les remplacer.

Pour cela, le Conseil communal sollicite l'octroi d'un crédit de Fr. 115'000.00.

Pour le reste, je m'en réfère au message.

Merci. »

Madame la Présidente remercie Monsieur David Seydoux pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Yves Bosson**, Président de la **Commission financière**.

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Cette demande n'a pas fait l'objet de question particulière de la Commission financière, hormis une remarque sur le bien-fondé de continuer à investir sur du matériel APPLE alors que l'essentiel du parc informatique suisse et mondial est constitué de PC. La durée de vie des équipements proposés pour le

changement des ordinateurs portables est raisonnable et conforme à l'usage. La proposition d'achat de ce matériel est légitime et clairement nécessaire.

À cet effet, la Commission financière préavise favorablement et à l'unanimité cette demande de crédit arrondie à Fr. 115'000.00 pour le renouvellement partiel de l'équipement informatique du cercle scolaire Bulle-Morlon. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Yves Bosson pour son intervention. Elle demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce sujet.

Intervention de **Madame Amandine Morand**, au nom du **groupe Les Vert·e·s** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Nous soutenons à l'unanimité cet investissement pour un parc informatique renouvelé dans nos écoles primaires. Nous profitons de ce nouvel investissement bienvenu pour questionner le Conseil Communal sur la gestion de son parc informatique. En effet, nous nous demandons notamment pourquoi aucun point « maintenance » n'est prévu dans le budget proposé ?

Ne serait-il pas temps d'avoir une vision plus globale, plus communale, et de s'allouer les services de professionnels informatiques pour la maintenance de l'ensemble de notre parc machine communal ? Cette personne pourrait travailler avec les différents dicastères, là où sont les besoins, comme le montrent par exemple les investissements demandés par nos Etablissements Médico-Sociaux (EMS).

Une réflexion allant dans ce sens nous semble nécessaire afin de garantir la durée d'utilisation de ce matériel, mais aussi de renforcer la sécurité informatique, thématique particulièrement sensible en ce moment.

Je vous remercie de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Madame Amandine Morand pour son commentaire et demande si le Conseil communal souhaite répondre aux questions.

Au nom du **Conseil communal**, **Monsieur David Seydoux** répond ainsi :

« Je vais tenter d'apporter une réponse quant au fonctionnement de la gestion du parc informatique.

Pour rappel, c'est à l'initiative du Conseil général que nous avons des répondants informatiques sur chaque site scolaire qui interviennent en moyenne 400 fois par année pour venir en aide aux utilisateurs informatiques. Nous avons effectué une analyse pour évaluer s'il serait pertinent d'engager une informaticienne ou un informaticien pour le cercle scolaire. Aujourd'hui, il s'avère que l'ensemble des heures effectuées pour ce service représente à peine un 20 %. Dès lors, il nous paraissait inopportun d'engager une personne à raison de 20 % qui ne serait évidemment pas disponible tous les jours.

Le Conseil communal décidé de privilégier le système actuel, pouvant en tout temps être amélioré par d'autres mesures. Je tiens à relever qu'en l'état, nous disposons de valises de portables, système plébiscité à l'époque par les enseignants. Celles-ci permettent aux classes de pouvoir enseigner les

Technologies de l'information et de la communication (TIC) à raison d'un portable pour deux élèves alors qu'en équipant les classes de manières fixe avec des PC, nous aurions au mieux un PC pour quatre élèves.

Nous prenons néanmoins bonne note de la remarque et continuerons nos réflexions sur la question de la gestion du parc informatique.

Merci de votre écoute. »

Madame la Présidente remercie Monsieur David Seydoux pour les précisions apportées et demande si la parole est encore demandée.

Tel n'étant plus le cas, elle clôt la discussion et propose de passer au vote.

✚ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 46 voix, l'octroi d'un crédit de Fr. 115'000.00 pour le renouvellement partiel de l'équipement informatique du cercle scolaire Bulle-Morlon.**

4.1.7. Maison du patrimoine et de la culture – Crédit d'étude pour l'agrandissement du bâtiment du Musée gruérien et de la Bibliothèque de Bulle (voir message en annexe)

Madame la Présidente passe la parole à **Monsieur Nicolas Wyssmueller**, qui s'exprime au nom du **Conseil communal**.

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

C'est avec passablement d'émotion et de joie que je vous propose de voter le crédit d'étude pour la construction de l'agrandissement de la maison du patrimoine et de la culture. En effet, ce projet d'envergure marque l'engagement culturel que le Conseil communal et l'ensemble des citoyennes et citoyens souhaitent pour notre région.

Quelques chiffres sur le Musée :

- 163'000 prêts à la bibliothèque en 2019 ;*
- 2'231 élèves participant à des activités en 2019 ou 2020 ;*
- 70 activités organisées pour les élèves ;*
- Plus de 6'000 lecteurs actifs réguliers adultes ;*
- Environ 30 projets réalisés ou en cours dans le cadre de la bibliothèque ;*

- 7,6 EPT (équivalent plein temps) à la bibliothèque ;
- 43'000 documents en libre accès ;
- 15 EPT au Musée gruérien
- 16 professions différentes
- 32 activités entre le mois d'octobre à aujourd'hui ;
- 20'000 visiteurs en 2020 ;
- un nombre croissant d'activités et de prêts d'objets dans différents musées ;
- Etc.

Ce rapport, établi par Monsieur Serge Rossier, Directeur du Musée gruérien, m'est apparu comme absolument hallucinant et montre l'importance que revêt la maison du patrimoine et de la culture.

J'avais préparé un texte encore pour vous convaincre, mais je crois que sur cet objet, c'est un peu plus le cœur qui va parler et pour vous dire qu'aujourd'hui, au 21^{ème} siècle, on veut une maison du patrimoine et de la culture qui soit digne de notre Ville, favorisant pour l'ensemble des jeunes, des moins jeunes et des seniors l'accès à l'information notamment aux livres, au maintien de notre patrimoine, à un centre de compétences connu et reconnu par toutes et tous. Par ailleurs, celle-ci a été mise en valeur par Madame Isabelle Raboud, partie à la retraite et qu'on peut saluer ce soir.

Mesdames et Messieurs, je ne vais pas étirer mon discours pour vous proposer d'accepter ce crédit.

Personnellement, je l'accepterais vraiment avec beaucoup d'émotion et de joie. Pour rappel, ce projet est né en 2019, sur concours, et doit encore être affiné et amélioré. Je pense qu'en 2026, cet instrument sera un symbole extrêmement fort pour la Ville de Bulle.

On parlait il y a quelques temps d'activités essentielles ou non essentielles ; la culture et le Musée gruérien, ce n'est pas seulement une activité nécessaire mais c'est vraiment une activité plus qu'essentielle pour les années à venir.

Merci. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Nicolas Wyssmueller pour son intervention qui vient du cœur. Elle passe la parole à **Monsieur Yves Bosson**, Président de la **Commission financière**.

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Je me permets de rassurer Monsieur Nicolas Wyssmueller ; la Commission financière a aussi un cœur et pas seulement un porte-monnaie.

La Commission financière a pris connaissance de la demande de crédit d'étude du Conseil communal pour l'agrandissement du bâtiment du Musée gruérien et de la Bibliothèque de Bulle. Ce montant de Fr. 871'000.00 nous paraît cohérent sur la base de l'évaluation des coûts de construction de Fr. 8'000'000.00. L'acceptation de ce budget d'investissement va de facto contribuer à la demande en 2022 du budget pour la réalisation de l'agrandissement du Musée gruérien et de la Bibliothèque de Bulle à hauteur de Fr. 7'200'000.00. Il faudra dès lors être conscients que la moitié de notre budget d'investissement 2023 aura déjà été engagé.

La Commission financière préavise favorablement et à la majorité le crédit de Fr. 871'000.00 demandé par le Conseil communal pour le crédit d'étude pour l'agrandissement du bâtiment du Musée gruérien et de la Bibliothèque de Bulle. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Yves Bosson pour son intervention. Elle demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce sujet.

Au nom du **groupe PS, Madame Carole Fritschi et Monsieur Serge Castella** s'expriment en alternance en ces termes :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux et généraux,

Ce crédit d'étude est enfin soumis au vote ! Au lieu d'un long discours, nous allons vous rappeler tout ce que représente concrètement le Musée. En revanche, cette liste non exhaustive, risque, elle, d'être un peu longue...

Les rôles du Musée et de la Bibliothèque : gardien de notre patrimoine et de nos traditions, lieu de culture, de recherches et d'études, de médiations scolaires, de rencontres, d'intégrations, d'expositions d'artistes régionaux, centre des traditions vivantes et pôle touristique.

Les activités muséales : une exposition permanente qui n'a pas pris une ride et, en moyenne, six expositions temporaires par année dans trois lieux différents du bâtiment.

Son rayonnement :

- *En 2013, le Musée est nommé avec deux autres musées suisses pour le prix du meilleur musée européen. Le jury relève l'activité bénévole remarquable et l'intégration de la population aux activités du musée.*
- *En 2015, le Musée gruérien est classé parmi les 50 plus beaux musées suisses, avant tout pour la qualité de ses expositions et non pour son apparence extérieure (si cela avait été le cas, le Musée d'art et d'histoire de Fribourg qui est situé dans l'Hôtel Ratzé datant du XVIIe siècle, aurait figuré dans les 50 premiers, ce qui ne fut pas le cas).*
- *Le Musée collabore avec d'autres institutions suisses et étrangères. Par exemple, à Paris, Buenos Aires ou encore Tokyo.*
- *L'Etat de Fribourg lui a confié la mission d'établir un inventaire des traditions vivantes dans le canton et de créer des événements autour de ces dernières.*
- *Une association de soutien compte 3'207 amis du Musée qui viennent de la ville, du district, du canton de Fribourg et des cantons de Vaud, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais, Berne, Bâle, Zurich, Zoug, Soleure et Lucerne. Un membre-ami habite même à Houston au Texas !*

Le Musée en chiffres (de l'année 2019, avant la pandémie de Covid-19) :

- *19'940 entrées*
- *1'052 personnes (enfants et adultes) ont participé à une visite guidée de la ville ou du Musée*
- *163'000 livres prêtés (la Bibliothèque de Bulle est la 2^{ème} bibliothèque du canton après la Bibliothèque cantonale universitaire, BCU)*

- Des visites de plusieurs dizaines de classes par année (de tous les niveaux)
- De très nombreuses animations à la Bibliothèque

En ce qui concerne le personnel, on comptabilise 22 emplois réguliers, 21 occasionnels, soit environ 15 EPT. Cela correspond à 16 professions différentes parmi lesquelles directeur, conservateur, restaurateur, archiviste, bibliothécaire, guide, animateur, technicien de surface, surveillant, ébéniste, collaborateur administratif, etc.

Ce lieu si bouillonnant où un travail remarquable est réalisé au quotidien doit pourtant composer avec des problèmes techniques inadmissibles, voire inquiétants :

- L'ascenseur donne des signes de faiblesse : il est inadéquat pour de nombreux usages.
- Manque de place dans les réserves (une partie des réserves est stockée à La Tour-de-Trême dans de très mauvaises conditions).
- Manque de sanitaires quand un car touristique arrive ou des classes (1 WC homme et 2 WC dames).
- Manque de bureaux (3 bureaux pour 7 EPT), deux employées en "itinérance". On peut évaluer à 6 places de travail manquantes.
- Manque de place pour les activités de la bibliothèque (accueil de 7 classes par jour en moyenne, sur les 3 sites (Condémine, Lec'Tour et Libellule).
- Pas de boutique ou de cafétéria adaptées aux besoins d'aujourd'hui. Il est impossible de fonctionner comme 3^{ème} lieu, soit un lieu couplant culture et temps libre.
- Salle de conférence devenue multifonctions avec des contraintes d'occupation et de disponibilités.
- Pas de salle de consultation pour les archives du Musée et de la Bibliothèque (les demandes sont en constante augmentation).
- Pas de local de restauration des objets (actuellement, utilisation d'un espace en sous-sol).
- Le toit fuit.
- Quant à la climatisation, nous vous rappelons qu'elle a lâché et que nous avons dû la remplacer en urgence.
- Enfin, pas de salle d'étude silencieuse hors des heures d'ouverture au public.

C'est d'ailleurs pourquoi créer une entrée séparée pour la Bibliothèque est indispensable. Une ville de 24'000 habitants, chef-lieu de district, doit en effet proposer un lieu d'études avec des horaires élargis aux étudiants de la région.

Nous sommes donc heureux et extrêmement soulagés de voir ce projet avancer enfin, projet très bien suivi, en particulier par Monsieur Nicolas Wyssmueller que nous remercions chaleureusement.

En conclusion, si ces travaux d'agrandissement ne sont pas une priorité, qu'est-ce qu'une priorité ?

Merci de votre écoute. »

Madame la Présidente remercie Madame Carole Fritschi et Monsieur Serge Castella pour leur intervention et demande si quelqu'un souhaite s'exprimer concernant cet objet.

Au nom du **groupe UDC**, **Monsieur Sébastien Bossel** intervient en ces termes :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues,

Le groupe UDC est partagé quant à la question de savoir s'il faut accepter le crédit d'étude demandé par le Conseil communal concernant l'agrandissement du Musée et de la Bibliothèque de notre ville.

Nous sommes conscients de la nécessité d'effectuer des travaux en ces lieux et souhaitons que notre Musée puisse rayonner et faire rayonner tant notre ville que notre région.

Nous l'avons déjà mentionné mais nous sommes critiques envers le coût de Fr. 8 millions estimé pour les travaux et encore plus à propos de la somme d'environ Fr. 408'000.00 allouée pour les honoraires des mandataires, au stade de l'étude du dossier seulement. Le montant total de Fr. 871'000.00, nous paraît également exagéré, ce d'autant plus au vu de la situation actuelle et les finances de la Ville qui doit faire de réelles économies et prioriser les investissements.

Nous aurions souhaité un projet moins onéreux et plus raisonnable. Nous sommes également sensibles aux arguments qui ont été avancés par Monsieur Roland Charrière dans son courrier adressé aux Conseillers généraux en date du 6 décembre 2021.

Pour ces raisons, le groupe UDC va laisser la liberté de vote à ses élus.

Merci de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Sébastien Bossel pour son intervention. Elle demande si les représentants d'autres partis souhaitent encore intervenir.

Tel n'étant plus le cas, elle clôt la discussion et propose de passer au vote.

✎ **Au vote, le Conseil général accepte par 45 oui, 0 non et 1 abstention, l'octroi d'un crédit d'étude de Fr. 871'000.00 pour l'agrandissement du bâtiment du Musée gruérien et de la Bibliothèque de Bulle.**

4.1.8. Bornes automatiques de prêt des livres pour la Bibliothèque publique et scolaire (voir message en annexe)

Madame la Présidente passe la parole à **Monsieur Nicolas Wyssmueller**, qui s'exprime au nom du **Conseil communal** :

« *Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,*

Les bornes automatiques de prêt des livres pour la Bibliothèque publique et scolaire est un dossier qui datait un peu et qui avait été laissé en suspens durant la pandémie de Covid-19.

Aujourd'hui, nous vous proposons d'accepter un crédit de Fr. 120'000.00 afin que le prêt des livres soit, dans la lignée de mes propos de tout à l'heure, au 21^{ème} siècle. Nous allons progressivement digitaliser le prêt des livres, ce qui permettra, à terme, d'économiser les ressources en personnel. Evidemment, comme mentionné en page deux du message, cela permettra aussi de faciliter le travail du personnel, de libérer du temps pour le conseil aux usagers et de proposer des heures d'ouverture élargies sans personnel une fois l'agrandissement terminé.

Il est à relever que ces bornes automatiques seront réutilisées dans le nouveau Musée et le seront surtout s'il devait s'avérer nécessaire de déplacer la Bibliothèque durant les travaux, ce qui permettra grandement de faciliter le prêt des livres durant cette période.

Ainsi, je vous propose d'accepter ce crédit pour la réalisation des bornes automatiques de prêt des livres pour la Bibliothèque publique et scolaire.

Merci de votre écoute. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Nicolas Wyssmueller pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Yves Bosson**, Président de la **Commission financière**.

« *Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,*

La Commission financière a pris connaissance du message sur les bornes automatiques de prêt des livres. Nous estimons que cet investissement est dans l'air du temps et qu'il est important d'apporter des solutions de digitalisation à nos différents services. De plus, les agrandissements du Musée gruérien et de la Bibliothèque de Bulle engendreront des nuisances pour les utilisateurs que ces bornes pourront partiellement atténuer.

De plus, nous espérons que ces bornes permettront de rationaliser les ressources en personnel. Nous attirons l'attention du Conseil communal sur le fait qu'il faudra bien étudier l'implantation des bornes pour éviter des frais supplémentaires lors de la rénovation du Musée.

A cet effet, la Commission financière préavise donc favorablement et à l'unanimité l'octroi du crédit de Fr. 120'000.00 sollicité par le Conseil communal pour la mise en place de bornes automatiques de prêt des livres pour la Bibliothèque publique et scolaire.

Merci de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Yves Bosson pour son intervention. Elle demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce sujet.

Tel n'étant pas le cas, elle clôt la discussion et propose de passer au vote.

↳ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 46 voix, l'octroi d'un crédit de Fr. 120'000.00 pour l'acquisition et l'installation de bornes automatiques de prêt des livres pour la Bibliothèque publique et scolaire.**

4.1.9. Sous-sol de la halle de gymnastique de l'école de La Tour-de-Trême – Réaffectation de l'ancien abri PC en locaux de répétition (voir message en annexe)

Madame la Présidente passe la parole à **Monsieur Eric Gobet**, qui s'exprime au nom du **Conseil communal**.

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Cette demande de crédit fait suite à l'une des propositions du groupe de travail « Infrastructures culturelles » dont certains d'entre vous en font partie. Il a été identifié que cet ancien abri de protection civile (PC) désaffecté pourrait être dévolu à un espace idéal pour accueillir des salles de répétition destinées aux groupes et musiciens locaux selon des besoins identifiés et reconnus.

Le projet qui vous est présenté comprend sept locaux de diverses tailles, soit un espace de rencontre avec une petite scène, un petit bar et une cuisinette, ainsi que des sanitaires. Les travaux envisagés devraient avoir lieu en 2022 pour une mise en service en 2023. L'ensemble des coûts vous sont présentés en page 3 et 4 du message. Comme vous avez pu le constater, les montants onéreux concernent les installations techniques et les aménagements intérieurs.

Si ce crédit est accepté par votre autorité, il reviendra par la suite au Conseil communal de mettre en place un concept d'utilisation de ces salles avec un cahier des charges précis pour les futurs utilisateurs.

Le Conseil communal sollicite votre accord pour un montant total de Fr. 635'000.00.

Je vous remercie de votre écoute. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Eric Gobet pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Yves Bosson**, Président de la **Commission financière**.

« *Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,*

Ces locaux, désaffectés de leur fonction initiale depuis 2009, ne répondent plus aux normes et sont à l'heure actuelle inutilisables. Les locaux réaffectés seront normalement loués. Cependant, bien que cela soit important et à considérer, le but premier n'est pas d'atteindre une rentabilité financière mais de favoriser la culture. Effectivement, il y a un besoin avéré de tels locaux pour les sociétés locales et les groupes musicaux qui doivent régulièrement s'éloigner de Bulle pour trouver des salles de répétition.

Par conséquent, la Commission financière préavise favorablement et à l'unanimité l'octroi d'un crédit de Fr. 635'000.00 pour la réaffectation de l'ancien abri de protection civile (PC) en locaux de répétition au sous-sol de la halle de gymnastique à La Tour-de-Trême. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Yves Bosson pour son intervention et demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce sujet.

Au nom du **groupe PS**, intervention de **Madame Isabelle Colliard, Messieurs Jonas Brunetti et Serge Castella** :

« *Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Chères et chers Conseillères et Conseillers communaux et généraux,*

Nous remercions le Conseil communal d'apporter, par cette demande de crédit, un soutien indispensable au monde culturel qui souffre, lui aussi, beaucoup de la situation sanitaire. Les locaux de répétition qui seront offerts aux artistes corrigeront un manque important et seront ainsi les bienvenus ; ils permettront, en outre, de réaliser une première des propositions du groupe de travail « Infrastructures culturelles ». Comme la mise en service de ces sept locaux est prévue pour 2023, il ne faut pas perdre de temps. Aussi, notre groupe soutiendra cet investissement à l'unanimité.

Nous avons cependant une question par rapport aux travaux prévus. Nous sommes, en effet, étonnés de constater que sur les plans annexés, les douches de la halle de gym ne figurent pas, alors qu'elles existent et sont utilisées par les élèves primaires tous les jours. Affectées à l'abri de protection civile (PC), celles-ci ne sont plus adaptées pour des enfants qui doivent jongler avec eau chaude et froide pour obtenir la température voulue. De plus, les robinets restent ouverts régulièrement et l'eau s'écoule à volonté. Ne pourrions-nous pas profiter des travaux de ce sous-sol pour remettre aux normes ces douches avec un mitigeur qui régule la température et un arrêt automatique ?

En outre, pour préserver ces locaux, des portiques à fermetures automatiques seraient idéales pour éviter des visites indésirables des bâtiments communaux.

Nous vous remercions de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Madame Isabelle Colliard, Messieurs Jonas Brunetti et Serge Castella pour leur intervention. Elle demande si quelqu'un d'autre souhaite intervenir.

Monsieur Eric Gobet, au nom du **Conseil communal** répond à l'intervention ci-dessus :

« Les douches existantes sont rattachées au bâtiment voisin de celui de l'abri de protection civile (PC) où nous souhaitons entreprendre les travaux. Cette demande serait liée à un autre bâtiment et concernerait donc un autre crédit.

Toutefois, nous allons tout de même examiner la possibilité d'améliorer ces douches, et notamment les mitigeurs.

Merci pour votre question. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Eric Gobet pour les précisions apportées et demande si la parole est encore demandée.

Tel n'étant plus le cas, elle clôt la discussion et propose de passer au vote.

✋ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 46 voix, l'octroi d'un crédit de Fr. 635'000.00 pour la réaffectation de l'ancien abri PC en locaux de répétition au sous-sol de la halle de gymnastique à La Tour-de-Trême.**

4.1.10. Foyers communaux pour personnes âgées – Divers remplacements d'équipements et aménagements (voir message en annexe)

Madame la Présidente passe la parole à **Madame Chantal Pythoud**, qui s'exprime au nom du **Conseil communal** :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

En complément au message concernant les investissements pour nos foyers, les membres de la Commission financière ont reçu une liste des coûts détaillés pour chaque objet afin de pouvoir renseigner leurs groupes respectifs.

En bref, je rappellerai que la mise en route des Foyers date de 1986 pour le foyer de Bouleyres, et de 1991 pour la Maison bourgeoise. Après plus de 30 ans, le mobilier et le matériel doivent être renouvelés. Les normes et les nouvelles technologies nécessitent aussi des adaptations.

Concernant le matériel de la cuisine, il faut savoir que plus de 700 repas sont distribués chaque jour, pour les résidents et le personnel des deux foyers, l'accueil extrascolaire et les repas à domicile. Le matériel est ainsi fortement sollicité.

Une planification des investissements sur cinq ans a été élaborée par la direction afin de prioriser les éléments plus urgents et d'équilibrer les coûts annuels.

Le Conseil communal sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 291'000.00 pour ces divers remplacements et aménagements dans nos EMS communaux.

Je vous remercie de votre attention et reste à disposition pour répondre à vos éventuelles questions. »

Madame la Présidente remercie Madame Chantal Pythoud pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Yves Bosson**, Président de la **Commission financière**.

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

La Commission financière a pris connaissance de la liste des divers investissements de remplacements et d'aménagements, qui concernent aussi bien les immeubles, les soins, le service hôtelier, le remplacement du WIFI que le mobilier. Ces demandes nous semblent justifiées et leurs coûts supportables.

La Commission financière préavise donc favorablement et à l'unanimité l'octroi du crédit arrondi à Fr. 291'000.00 pour divers remplacements d'équipements et aménagements dans les foyers communaux pour personnes âgées. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Yves Bosson pour son intervention. Elle demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce sujet.

Tel n'étant pas le cas, elle clôt la discussion et propose de passer au vote.

↳ Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 46 voix, l'octroi d'un crédit de Fr. 291'000.00 pour divers remplacements d'équipements et aménagements dans les foyers communaux pour personnes âgées.

4.1.11. Bâtiment du Centre d'entretien de Bulle – Assainissement énergétique (voir message en annexe)

Madame la Présidente passe la parole à **Monsieur Eric Gobet**, qui s'exprime au nom du **Conseil communal**.

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Cette demande concerne notre bâtiment édilitaire situé à la rue de l'Etang 2. Vous le savez, ce bâtiment a fortement été impacté par la grêle, en particulier les portes sectionnelles, que nous prévoyons de changer en profitant d'améliorer leur performance énergétique en utilisant des portes isolées.

Nous saisissons la nécessité de ces travaux pour changer le monte-charge, devenu vétuste et non-conforme, pour un montant de Fr. 90'000.00.

L'ensemble des coûts se monte à Fr. 454'000.00, dont il faudra déduire la participation de l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB) pour un montant de Fr. 150'000.00.

Nous vous demandons donc ce soir de nous accorder un crédit de Fr. 304'000.00 pour ces travaux et vous remercions d'avance pour votre confiance. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Eric Gobet pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Yves Bosson**, Président de la **Commission financière**.

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

La Commission financière a pris connaissance du projet d'assainissement énergétique du bâtiment du Centre d'entretien. La grêle de cet été ayant contraint la Commune à remplacer les portes sectionnelles de ce bâtiment, il est dès lors judicieux d'en profiter pour améliorer le bilan énergétique de ce bâtiment.

La Commission financière préavise donc favorablement à l'unanimité l'octroi d'un crédit de Fr. 304'000.00 pour l'assainissement énergétique du bâtiment du Centre d'entretien.

Merci. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Yves Bosson pour son intervention. Elle demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce sujet.

Tel n'étant pas le cas, elle clôt la discussion et propose de passer au vote.

👉 Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 46 voix, l'octroi d'un crédit de Fr. 304'000.00 pour l'assainissement énergétique du bâtiment du Centre d'entretien de Bulle.

4.1.12. Service Centre d'entretien – Achat d'un engin mobile électrique équipé d'un élévateur à nacelle (voir message en annexe)

Madame la Présidente passe la parole à **Monsieur Nicolas Pasquier**, qui s'exprime au nom du **Conseil communal**.

« Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, Chères et chers collègues,

Le Conseil communal vous propose d'acquérir pour Fr. 125'000.00 un engin mobile équipé d'un élévateur à nacelle. Ce nouvel engin sera essentiellement utilisé par la Section Espaces verts pour effectuer les différents travaux d'entretien et de tailles nécessaires sur la majorité des trois mille arbres existants sur le territoire urbanisé bullois. Actuellement, un engin similaire est loué très régulièrement pour un montant oscillant entre Fr. 10'000.00 et Fr. 16'000.00 par an.

Cette machine servira également à la voirie pour effectuer des travaux en hauteur. Cet investissement offrira ainsi une plus grande flexibilité et une plus grande efficacité de travail aux Services de la Ville.

Je vous remercie de votre écoute. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Nicolas Pasquier son intervention et passe la parole à **Monsieur Yves Bosson**, Président de la **Commission financière**.

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

L'achat de cet engin mobile électrique servira à la Section Espaces verts de la Commune, mais pourra intervenir également pour d'autres travaux, notamment pour la Section Voirie. Jusqu'alors, un tel engin était loué par la Commune. Il a été estimé que son achat serait rentabilisé en une petite dizaine d'années. Sachant qu'une telle machine peut aller jusqu'à 30 ans de vie et que la Commune pourra en bénéficier en tout temps, un tel achat nous est apparu tout à fait opportun.

Par conséquent, la Commission financière préavise favorablement et à l'unanimité cette demande de crédit de Fr. 125'000.00. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Yves Bosson pour son intervention. Elle demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce sujet.

Intervention de **Monsieur André Schibler**, au nom du **groupe PS** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux et généraux,

Le PS accepte l'achat d'un engin mobile électrique équipé d'un élévateur à nacelle. Il se réjouit tout spécialement car ce nouvel engin va augmenter la sécurité lors de la taille des arbres de notre Commune.

Comme indiqué dans le message, cet engin est adapté à l'environnement urbain. Nous imaginons donc qu'il pourra être utilisé par d'autres services, plus précisément pour le nettoyage de façades et des parties vitrées des bâtiments récents. Cela permettra de ne plus devoir louer de tels appareils.

Nous demandons donc une utilisation interservices de cet engin.

Merci ! »

Madame la Présidente remercie Monsieur André Schibler pour son commentaire. Elle demande si les représentants d'autres partis souhaitent intervenir.

Tel n'étant plus le cas, elle clôt la discussion et propose de passer au vote.

✍ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 46 voix, l'octroi d'un crédit de Fr. 125'000.00 pour l'achat d'un engin mobile électrique équipé d'un élévateur à nacelle.**

4.1.13. Crédit d'étude pour développer la stratégie de biodiversité en ville (voir message en annexe)

Madame la Présidente passe la parole à **Monsieur Nicolas Pasquier**, qui s'exprime au nom du **Conseil communal**.

« Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, Chères et chers collègues,

En 2018, le Conseil général a transmis au Conseil communal un postulat demandant d'entrer dans un processus de certification « VilleVerte Suisse ». Aujourd'hui, trois ans plus tard et grâce au travail accompli, j'ai le plaisir de vous annoncer que la Ville de Bulle est sur le point d'obtenir le label « VilleVerte Suisse » dans la catégorie de base, le bronze.

Le Conseil communal estime néanmoins qu'il est nécessaire de poursuivre l'effort et de valoriser l'excellent travail de la Section des Espaces Verts qui a adhéré à 100 % au processus de certification en continuant à améliorer la qualité des espaces verts de la Ville, la population étant devenue de plus en plus attentive à ces aspects.

Cependant, des espaces verts de qualité sont des espaces verts qui abritent une biodiversité importante, c'est-à-dire qu'ils ne contiennent pas que des végétaux mais servent de refuges à des insectes, des oiseaux, des mammifères, et toute une cohorte de microfaune et micro-organismes presque invisibles mais qui vivent sous nos yeux, ou plutôt sous nos pieds, dans le sol de nos jardins ou des plates-bandes communales.

Pourquoi investir dans la biodiversité me direz-vous ? Et bien l'état de la biodiversité est très préoccupant : il est en recul pratiquement partout dans le monde et le canton de Fribourg n'y échappe pas, comme le reconnaît le Conseil d'Etat lui-même depuis 2019.

Dans un canton qui s'urbanise de plus en plus, préserver la biodiversité dans un milieu urbain contribue à la biodiversité totale. Cela permet aussi à la population urbaine d'observer une variété importante d'espèces vivantes, sur le chemin de l'école, lors des balades ou lors des moments de délasserement dans les parcs de la Ville ou dans les jardins privés. Tout cela permet au final à rendre le milieu bâti aussi plus attractif.

Cela permet aussi de sensibiliser la population à un problème devenu au fil des ans un risque majeur de notre société civilisée. L'Humanité a profité d'une très grande stabilité de son environnement ces 10'000 dernières années pour se développer, mais cela risque de ne plus durer.

Le réchauffement climatique et l'effondrement de la biodiversité s'invitent à notre table, sans que nous puissions négocier. Si vous pouvez encore discuter avec un débiteur d'un délai supplémentaire pour rembourser votre emprunt ou payer vos intérêts, vous ne pouvez en aucun cas discuter avec le réchauffement climatique ou la chute de la biodiversité : les lois de la physique sont intangibles et universelles.

D'ailleurs, de nombreuses études scientifiques confirment que la biodiversité est une des neuf limites planétaires que l'humanité a déjà transgressées. Si vous préférez lire les publications du World Economic Forum, il ne vous aura pas échappé que la perte de la biodiversité a fait son entrée en 2020 parmi les cinq risques majeurs encourus par l'humanité. Dans le rapport 2021, elle se trouve toujours dans le top cinq et c'est le risque d'épidémies qui fit son entrée. Une analyse plus fine montre que, durant ces cinq dernières années, les risques économiques ont été relégués derrière les risques environnementaux en termes d'impact et de probabilité.

Voilà pour le constat. Quelle réponse politique donner face à ce constat ? Ne rien faire.

En tant que responsable politique, il nous est nécessaire de prendre les mesures pour assurer les meilleures conditions de vie pour nos administré·e·s, et ce aussi pour le futur. Certes, nous n'allons pas résoudre au niveau de notre commune les problèmes mondiaux, mais nous pouvons apporter une réponse positive qui contribue à aller dans la bonne direction, à engager notre population sur la voie de la transition en vue d'une société consciente de sa place sur terre et des risques engendrés par ses activités.

La stratégie de biodiversité communale permet d'y répondre. Elle forme un tout, avec des volets d'études d'inventaires et d'analyses de l'infrastructure écologique, un volet de communication à l'attention de la population et les directives d'aménagement des espaces publics et privés. C'est une base indispensable sur laquelle la Commune pourra s'appuyer pour développer des mesures toujours plus ambitieuses. Elle apportera des bienfaits pour la population et cela dans un laps de temps court.

En effet, un catalogue de mesures sera établi. Il contiendra, pour ne donner qu'un seul exemple, des plans d'entretien des espaces verts différenciés et plus respectueux de la biodiversité. Ces plans d'entretien pourront être implémentés directement par la Section des Espaces verts, au sein de laquelle des collaboratrices et collaborateurs très engagés et connaissant bien leur travail, seraient très contents de pouvoir œuvrer toujours plus en adéquation avec la nature.

Avant de conclure, permettez-moi, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, une comparaison.

En 2007, la Ville de Bulle obtenait le label Cité de L'Energie, dont nous sommes aujourd'hui toutes et tous très fièr·e·s. Nous pouvons être reconnaissant·e·s aux Autorités de l'époque, leurs prédécesseurs et leurs partenaires industriels d'avoir été visionnaires et de s'être engagés dans le développement du chauffage à distance à bois et de mettre en place une politique énergétique ambitieuse. Ces éléments nous confèrent aujourd'hui une avance dans la lutte contre le réchauffement climatique et le chauffage à distance bullois est une réussite qui est citée en exemple à de nombreuses reprises.

Ayons ainsi la même ambition pour la biodiversité. Le train de la biodiversité est déjà en marche, que ce soit au niveau de la Confédération et du Canton, tous deux travaillant sur des stratégies biodiversité. Tout comme pour la transition énergétique, plus nous anticipons les mesures, plus elles déploient leurs effets rapidement et plus il sera facile d'atteindre les objectifs que nous nous fixons.

Je vous invite ainsi à soutenir ce crédit d'étude afin que la Commune initie dès 2022 une stratégie biodiversité et contribue à répondre à son échelle à ce défi majeur du XXIe siècle. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Nicolas Pasquier pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Yves Bosson**, Président de la **Commission financière**.

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

La Commission financière a pris connaissance du message et écouté avec attention les arguments développés par Monsieur Nicolas Pasquier lors de la séance de revue des budgets du 22 novembre 2021.

Il a été relevé que le message comporte de multiples aspects qui dépassent largement le cadre du postulat déposé par Monsieur Philippe Dupasquier ainsi que la question de l'obtention de la certification « VilleVerte Suisse », quasiment acquise et dont les coûts à court terme sont de l'ordre de quelques dizaines de milliers de francs seulement.

Même s'il apparaît sensé de réaliser un inventaire de la biodiversité qui pourrait être utile notamment dans le cadre des mandats d'études parallèles (MEP) en cours ou à venir, les coûts indiqués dans le rapport ne sont pas assez transparents et nous semblent particulièrement onéreux : Fr. 250'000.00 HT pour la stratégie biodiversité et Fr. 90'000.00 pour l'établissement de directives pour les aménagements des espaces publics et privés.

À l'heure où nous devons prioriser les investissements et sans contester l'importance du sujet, il n'apparaît pas judicieux à la Commission financière d'engager pour l'instant de tels montants sans en comprendre les enjeux tant financiers que sociétaux.

Pour ces raisons, la Commission financière préavise négativement et à la majorité la demande de crédit d'étude de Fr. 410'000.00 TTC sollicitée par le Conseil communal pour développer la stratégie de biodiversité en ville, dont à déduire d'éventuelles aides financières du Canton.

Merci. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Yves Bosson pour son intervention. Elle demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce sujet.

Intervention de **Madame Elodie Surchat**, au nom du **groupe PS** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Selon l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), une part importante de la population n'est pas consciente de l'état critique de la diversité biologique dans notre pays ; elle ne sait pas non plus à quel point notre qualité de vie et l'attractivité de la place économique suisse dépendent d'une nature intacte.

Aujourd'hui, nous sommes malheureusement arrivés à un point où nous devons nous inquiéter de la survie d'une grande partie des espèces indigènes. En effet, le bétonnage entraîne la perte de précieux mètres carrés de sol. Le morcellement des milieux naturels, la pollution de l'air et de l'eau et l'éclairage nocturne continu augmentent la pression exercée sur la biodiversité dans l'espace urbain.

Or, la biodiversité peut être conservée dans les zones urbanisées, qui constituent de réels refuges pour les espèces qui se voient privées de leur habitat. Les oasis de nature sont également très appréciées des citoyen·e·s, car elles sont des lieux de ressourcement et contribuent de manière importante à améliorer la qualité de vie. En outre, les espaces verts jouent un rôle primordial dans l'amélioration de la qualité de l'air, la régulation de la température, le filtrage des polluants, le stockage du CO2 et l'absorption de l'eau de pluie. Dès lors que nous savons devoir agir urgemment contre le changement climatique sous ces multiples aspects, celui de la biodiversité en est un important que nous devons explorer et exploiter.

Nous sommes en mesure de modifier notre comportement du moment que nous sommes conscient·e·s de l'état de la diversité biologique et de la façon dont nous pouvons contribuer à sa conservation. Le milieu urbain représente à la fois un risque et une opportunité pour le maintien et la promotion de la biodiversité. Des mesures bien planifiées, appliquées de manière différenciée dans les agglomérations, villes et villages, peuvent permettre de préserver une part considérable de notre faune et de notre flore, de la promouvoir, voire de la sauver de l'extinction. Pour cela, le crédit demandé par le Conseil communal apparaît déterminant pour améliorer l'environnement bâti existant et la qualité écologique des aménagements extérieurs, surtout maintenant que la ville est largement bâtie.

Il faut également tenir compte du fait que le travail envisagé devra de toute façon être entrepris d'une manière ou d'une autre, par exemple lors de futurs mandats d'études parallèles (MEP). Les aspects écologiques de l'action communale ne peuvent plus être reportés à demain. Si une stratégie de biodiversité est créée uniformément et en amont, les coûts seront mutualisés et certainement réduits. Le résultat de ce travail offrira alors des outils concrets à la Commune pour fixer des exigences dans tout futur projet.

Notre Service des espaces verts est très compétent et a réussi à donner une nouvelle image de notre ville dont on peut être fiers. Il s'agit désormais de lui donner des outils supplémentaires pour continuer son travail et sa progression. Lorsqu'on est sur une pente ascendante, il serait faux de s'arrêter en si bon chemin et de se contenter de ce qu'on a, alors qu'il est évident que l'on peut aller plus loin pour le bien commun de la population, mais aussi de la faune et de la flore. Des outils concrets ont bien plus de valeur qu'une simple certification. Alors donnons ces outils à nos artisan·e·s.

Pour toutes ces raisons, le groupe PS acceptera ce crédit d'étude et encourage vivement les autres groupes à en faire de même.

Merci de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Madame Elodie Surchat pour son intervention et demande si les représentants d'autres partis souhaitent intervenir.

Intervention de **Monsieur Philippe Dupasquier**, au nom du **groupe PLR** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

Au nom du groupe PLR, j'ai le plaisir de m'exprimer sur la demande du crédit d'étude pour développer la stratégie de biodiversité en ville.

Notre groupe est clairement et à l'unanimité opposé à ce crédit qui au final n'aboutira qu'à une montagne papier et de directives, sans rien de concret, ceci pour un coût démesuré. La nature a besoin d'actions concrètes ; les actions à entreprendre pour améliorer la biodiversité font partie des formations reçues par les jardiniers et nous sommes convaincus que notre personnel Parc & Jardins les intègre déjà dans leur travail quotidien. Notre ville est d'ailleurs très bien notée à ce sujet, la certification « VilleVerte Suisse » étant déjà pratiquement acquise.

D'autre part, nous relevons que les directives envisagées seront également contraignantes pour les propriétaires privées disposant d'un jardin, ce qui est clairement inacceptable. Il s'agit à nos yeux d'une tendance insidieuse à mettre sous tutelle lesdits propriétaires. Notre cadre légal doit rester le plus large possible ; pour paraphraser Sir Winston Churchill : « Nous voulons vivre dans une société où tout est permis, sauf ce qui est interdit, et non son contraire ! ».

Nous estimons également que ce crédit d'investissement ne répond en aucune manière au postulat déposé par votre serviteur, et soutenu par tout notre groupe. Ce postulat n'a pas la prétention de résoudre tous les problèmes liés au respect et à la sauvegarde de la nature. Mais, il a le mérite d'être concret et d'amener une réelle plus-value à la biodiversité et à la beauté de nos paysages, par une action simple s'inscrivant dans la durée.

Merci pour votre attention »

Madame la Présidente remercie Monsieur Philippe Dupasquier pour son intervention et demande si quelqu'un d'autre souhaite intervenir.

Intervention de **Monsieur Maxime Pittet**, au nom du **groupe Le Centre/PVL** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues,

Le groupe Le Centre/PVL salue la démarche qui est en adéquation avec son programme, ses convictions et les souhaits de la population. Il soutient donc le projet à la majorité de ses membres.

Toutefois, même s'il est difficile d'avoir un point de comparaison pertinent, nous estimons les montants alloués à ce projet passablement élevés. De ce fait, nous encourageons le Conseil communal à établir un contrôle rigoureux lors de la réalisation du projet. D'autre part, nous jugeons utile de porter attention au critère des coûts lors de la planification de projets futurs de même nature.

Merci pour votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Maxime Pittet pour son intervention et demande si quelqu'un d'autre souhaite intervenir.

Intervention de **Monsieur Léo Jacquat**, au nom du **groupe Les Vert·e·s** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

Fr. 410'000.00 représentent :

- 1 % du total des dépenses pour un investissement en 2022 de quelques Fr. 36 mio ;*
- environ 6 % des investissements pour la protection de l'environnement et l'aménagement du territoire ;*
- 0,2 % du total des charges budgétisées en 2022.*

Autant le dire tout de suite : nous ne sommes pas sur des dépenses luxueuses, alors même que nous sommes en plein dans la sixième extinction de masse.

Effectivement, il s'agit d'un crédit d'étude. Mais nous avons besoin de faire l'inventaire biologique sur notre commune, afin de tirer les bonnes conclusions et que les investissements futurs ne se fassent pas inutilement. Nous ne pouvons pas nous le permettre. Il est également important de le communiquer efficacement à la population, et de l'inclure dans cette lutte.

L'élaboration de ce plan biodiversité est urgente, et ce n'est pas un point sur lequel on peut se permettre de tergiverser.

Par ailleurs, selon le World Economic Forum, qui n'est pas vraiment situé à gauche de l'échiquier politique, l'érosion de la biodiversité est un des principaux risques qui pèse sur notre économie. La promotion de la nature en ville favorise grandement la biodiversité. L'Office fédéral de l'environnement définit dans sa « Stratégie Biodiversité Suisse » le rôle déterminant des villes, et rapporte également qu'investir dans la biodiversité ne fait que des gagnants, d'après une étude de 2019 menée auprès des cantons.

Il est donc de notre responsabilité en tant que Commune et surtout Ville, d'allouer les moyens qu'il faut pour préserver ce qu'il reste de diversité, et diminuer la pression sur notre environnement.

Je vous remercie de votre écoute. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Léo Jacquat pour son intervention et demande si quelqu'un d'autre souhaite intervenir.

Intervention de **Monsieur Alain Pasche**, au nom du **groupe UDC** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues,

Concernant cet objet, le groupe UDC souhaite faire une remarque.

Notre parti est plutôt favorable à l'implantation de chênes ou d'autres végétations dans notre commune favorisant ainsi le développement durable dans la nature. Nous trouvons qu'une arborisation mesurée est nécessaire à notre ville. Cependant, nous avons pris connaissance attentivement du projet. Il semble en résulter que les coûts réels pour les arbres et leur mise en place sont de Fr. 16'000.00 pour ce qui concerne la plantation. Le coût total du projet est de Fr. 410'000.00, ce qui veut dire que le montant d'étude est d'environ Fr. 384'000.00 si on enlève les fonds communaux.

Sur ce projet, le groupe UDC se pose la question suivante : d'après le message, l'acte concret de plantation représente 4 % du projet ; tout le reste étant lié à des études d'accompagnement. Cette situation nous fait penser que le « business vert » a encore de beaux jours devant lui.

Par conséquent, nous nous opposons à ce crédit onéreux sur l'accompagnement et non sur la plantation d'arbres.

Merci de votre écoute. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Alain Pasche pour son intervention et demande si quelqu'un d'autre souhaite intervenir.

Au nom du **Conseil communal**, **Monsieur Nicolas Pasquier** remercie l'ensemble des groupes qui se sont exprimés. Il se permet d'apporter quelques éléments de réponse :

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Dans mon message, j'ai mentionné les enjeux sociétaux. Ceux-ci sont représentatifs de la difficulté de perception des enjeux environnementaux. La biodiversité joue un rôle important dans les services écosystémiques qui ont été mentionnés par Madame Elodie Surchat. Il s'agit de services fournis gratuitement par la nature : la régulation de l'eau et l'absorption de molécules polluantes issues du trafic urbain. Dès lors, les enjeux sont vraiment importants au niveau de la biodiversité en ville.

Concernant le postulat, il est clair que nous allons tout de même essayer de planter un maximum d'arbres et ne pas nous contenter d'uniquement planter un chêne là où c'est nécessaire, mais de pouvoir garantir qu'il puisse se développer le mieux possible.

Je note aussi la volonté d'exercer un contrôle rigoureux sur ces montants qui sont relativement importants certes, mais au vu des investissements annuels de la Ville, restent encore modestes.

Je vous remercie de votre écoute. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Nicolas Pasquier pour les précisions apportées et demande si la parole est encore demandée.

Tel n'étant plus le cas, elle clôt la discussion et propose de passer au vote.

✚ **Au vote, le Conseil général accepte par 30 oui, 16 non et 0 abstention, l'octroi d'un crédit d'étude de Fr. 410'000.00 pour développer la stratégie de biodiversité en ville, dont à déduire d'éventuelles aides financières du Canton.**

Le Conseil général prend acte que ce message de demande de crédit répond au postulat de M. Philippe Dupasquier demandant que la Commune s'engage à planter un chêne pour mille habitants.

4.1.14. Crédit d'étude pour les mesures infrastructurales du projet d'agglomération de 4^{ème} génération (PA4) et pour l'assainissement des collecteurs concernés (voir message en annexe)

Madame la Présidente passe la parole à **Madame Marie-France Roth Pasquier**, qui s'exprime au nom du **Conseil communal**.

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, les Conseillères et Conseillers généraux,

Comme vous le savez certainement, l'agglomération MOBUL a déposé son projet de 4^{ème} génération en juin 2021. Les mesures infrastructurales qui figurent dans ce projet permettent d'accompagner le développement de la Ville de Bulle. La réalisation de ces travaux est prévue à l'horizon 2024-2028 afin de prétendre aux subventions fédérales. Ces mesures, que je ne vais pas toutes répertorier, sont de trois ordres :

- En matière de mobilité, il s'agit aujourd'hui de passer à une nouvelle phase de développement du réseau de transports en commun en améliorant la desserte des zones d'activités projetées, notamment Planchy et Prila et des nouveaux pôles de développement de l'agglomération, à savoir le Terraillet, la Pâla et le Stade. Pour ce faire, le tracé de la ligne 3 de bus est adapté afin de desservir de manière optimale les secteurs de Planchy, de la Pâla et du Stade, et une quatrième ligne est créée entre la Prila, les Crêts, la Gare et le Terraillet.*
- Il est également prévu de franchir un nouveau pas dans le développement de la mobilité cyclable dans l'agglomération. Les infrastructures de stationnement vélo sont elles aussi développées.*

- *En ce qui concerne la sécurisation de l'espace routier, vous trouverez l'ensemble de ces mesures aux pages 2 et 3 du message. Ces mesures permettront d'améliorer le système des transports de l'agglomération et de coordonner le développement des transports avec l'urbanisation. Elles pourront faire l'objet d'un cofinancement par le fonds d'infrastructures de la Confédération.*

Enfin, la mise en œuvre du plan général d'évacuation des eaux est également prise en compte dans ce message pour être coordonnée avec les mesures du projet d'agglomération de 4^{ème} génération (PA4). Ces interventions permettront une mise en séparatif effective de près de 30 % du bassin versant du côté de la station d'épuration intercommunale de Vuippens.

L'ensemble des mesures qui est prévu dans le projet d'agglomération du PA4 est estimé à Fr. 30,1 mios. S'y ajoutent les mesures d'assainissement des collecteurs pour un montant de Fr. 5,4 mios. Les travaux s'échelonnent de 2024 à 2028.

Nous vous demandons ce soir un crédit d'étude de Fr. 1,5 mio, montant correspondant aux études des mesures du PA4 et celles concernant la réflexion des infrastructures jusqu'à la mise à l'enquête. Ce montant sera amorti à raison de 2,5 % par année pour les études relatives à l'espace public dès 2025, et par le biais des taxes d'épuration en ce qui concerne la réfection des collecteurs.

Je vous remercie. »

Madame la Présidente remercie Madame Marie-France Roth Pasquier pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Yves Bosson**, Président de la **Commission financière**.

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

La demande du crédit d'étude proposé s'inscrit dans la politique du développement de l'agglomération, visant la coordination la meilleure possible entre urbanisation et développement des transports. La mise en œuvre du plan général d'évacuation des eaux est également prise en compte et sera coordonnée avec le projet d'agglomération. Les interventions ainsi prévues permettront une mise en séparatif de près de 30 % du territoire bullois concerné par le bassin versant de la STEP de Vuippens.

La Commission financière prévoit favorablement et à l'unanimité cette demande de crédit globale arrondie à Fr. 1'500'000.00 pour les études nécessaires jusqu'à la mise à l'enquête des mesures et des travaux d'infrastructures.

Merci. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Yves Bosson pour son intervention. Elle demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce sujet.

Intervention de **Madame Camille Lavalette**, au nom du **groupe Les Vert·e·s** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux et généraux,

Nous saluons les mesures prévues dans le cadre du projet d'agglomération de 4^{ème} génération (PA4) dont parmi elles : le développement de la mobilité douce et des transports publics, l'électrification du

réseau de bus, le développement des infrastructures de stationnement vélo, la sécurisation de plusieurs tronçons routiers ou encore la mise en séparatif progressive d'une bonne partie du territoire.

Nous nous réjouissons de voir le visage de Bulle évoluer vers une mobilité plus diversifiée et plus responsable et espérons que ce PA4 permettra réellement une amélioration de la qualité de vie des habitants.

Merci. »

Madame la Présidente remercie Madame Camille Lavalette pour son intervention. Elle demande si les représentants d'autres partis souhaitent intervenir.

Intervention de **Monsieur Nicolas Geinoz**, au nom du **groupe PS** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Le crédit d'étude demandé prolonge la politique de mobilité mise en place ces dernières années. Il est important que nous donnions l'impulsion de départ pour les investissements des prochaines années.

Ceux-ci visent non seulement l'amélioration de notre réseau de bus urbains et de voies de mobilité douce ce qui devrait encourager davantage le transfert modal à l'intérieur de la commune, mais aussi les liaisons cyclables avec les sites touristiques de Gruyères et Broc. Proposer ces alternatives à la voiture individuelle, c'est améliorer la qualité de vie en ville, alléger les charges des ménages du coût d'une deuxième ou troisième voiture et faire un pas vers l'objectif zéro carbone de la Confédération.

Pour ces raisons, le groupe PS acceptera à l'unanimité ce crédit.

Merci de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Nicolas Geinoz pour son intervention et demande si quelqu'un d'autre souhaite intervenir.

Tel n'étant plus le cas, elle clôt la discussion et propose de passer au vote.

↳ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 46 voix, l'octroi d'un crédit de Fr. 1'500'000.00 pour les études des projets de réaménagement du PA4 et d'assainissement des collecteurs concernés.**

4.1.15. Réaménagement de la rue de l'Ancien-Comté, secteur sud (voir message en annexe)

Madame la Présidente passe la parole à **Monsieur Nicolas Pasquier**, qui s'exprime au nom du **Conseil communal**.

« *Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, chères et chers collègues,*

En raison d'un élément nouveau important, le Conseil communal revient vers le Conseil général avec une demande réactualisée pour un crédit d'investissement pour le réaménagement de la rue de l'Ancien-Comté, secteur sud. En effet, Gruyère Énergie (GESA) doit sécuriser l'approvisionnement en chauffage à distance d'ici 2024, lorsque la deuxième tranche de Pra Bosson entrera en service.

Cela nécessitera de poser de nouvelles conduites de chauffage à distance (CAD) sur la rue de l'Ancien-Comté, sur le secteur entre l'Impasse de la Halte et l'Hôtel de Ville de La Tour-de-Trême. Avec ou sans la commune, GESA a prévu de réaliser ces travaux d'ici 2024.

Le Conseil communal estime ainsi judicieux de profiter de cette occasion pour effectuer les travaux de requalification de l'espace public, en synergie avec GESA.

Ces aménagements réalisés permettront de donner plus de cohérence et de continuité aux deux tronçons situés en amont et en aval du giratoire du Pra. En amont, la zone 30 sera prolongée avec de larges trottoirs correspondants aux standards bullois. En aval du giratoire du Pra, la continuité des trottoirs mixtes sera assurée. Enfin, l'arrêt de bus du Pra sera mis aux normes de la loi fédérale sur l'égalité des personnes handicapées (LHand).

Pour ces réaménagements, le Conseil communal sollicite un crédit de Fr. 1'510'000.00. Une participation de la Confédération de Fr. 450'000.00 sera déduite, ainsi que d'éventuelles subventions cantonales.

Merci de votre écoute. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Nicolas Pasquier pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Yves Bosson**, Président de la **Commission financière**.

« *Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,*

Ce projet de réaménagement complet de l'espace public, prévu dans les mesures d'accompagnement de la H189 et du PA1 a retenu toute l'attention de la Commission financière, qui n'a pas spécialement adressé de remarques le concernant. L'intégration des normes d'accessibilité (LHand) et de bruit (OBP) ainsi que des travaux de raccordement effectués par Gruyère Energie, notamment pour relier le chauffage à distance aux conduites existantes, fait sens et est souligné par la Commission financière.

Par conséquent, la Commission financière prévoit favorablement et à l'unanimité le crédit de Fr. 1'510'000.00 sollicité par le Conseil communal pour le réaménagement de la rue de l'Ancien-Comté, secteur sud, dont à déduire une participation de la Confédération de Fr. 450'000.00 ainsi que d'éventuelles subventions cantonales. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Yves Bosson pour son intervention. Elle demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce sujet.

Tel n'étant pas le cas, elle clôt la discussion et propose de passer au vote.

✚ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 46 voix, l'octroi d'un crédit de Fr. 1'510'000.00 pour le réaménagement de la rue de l'Ancien-Comté, secteur sud, dont à déduire une participation de la Confédération de Fr. 450'000.00 ainsi que d'éventuelles subventions cantonales.**

4.1.16. Réseau d'eau potable – Rénovations 2022 et études d'avant-projets (voir message en annexe)

Madame la Présidente passe la parole à **Monsieur Jacques Morand, Syndic**, qui s'exprime au nom du **Conseil communal**.

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Cette demande de crédit est particulière et ceci à deux titres :

- *D'habitude, ces crédits d'investissement pour les rénovations des conduites et du réseau d'eau potable passaient directement dans le compte des charges et les investissements n'étaient pas demandés devant ce présent Conseil général. Toutefois, en raison de la nouvelle réglementation sur les finances MCH2, nous vous proposons et présentons pour la première fois les crédits d'investissement pour le réseau d'eau potable.*
- *Sur le montant demandé, soit Fr. 2'834'000.00, bien sûr financé par l'emprunt, les investissements ne seront pas une charge sur le budget de fonctionnement puisqu'ils sont autofinancés par les taxes sur l'eau.*

Dans le message, figurent les plans des rues concernées par ces nouvelles infrastructures. Une particularité concerne le Smart Metering, pour un montant de Fr. 531'000.00. Selon les exigences de la Confédération, le projet vise à raccorder les compteurs d'eau sur les compteurs électriques pour obtenir un relevé automatique. Le projet Smart Metering est développé et mis en place sur tous les réseaux gérés par GESA.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information. »

Madame la Présidente remercie Monsieur le Syndic pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Yves Bosson, Président de la Commission financière**.

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Suite à l'entrée en vigueur du nouveau règlement des finances MCH2, les investissements pour les rénovations du réseau d'eau potable doivent figurer dans le compte des investissements, mais ils restent autofinancés par les taxes sur l'eau. De plus, il a été rappelé à la Commission financière que Gruyère Energie recevait un mandat de la Ville de Bulle pour la gestion du réseau d'eau, mais ne participait pas aux coûts d'entretien de celui-ci, cette tâche étant communale.

La Commission financière préavise donc favorablement et à l'unanimité l'octroi d'un crédit de Fr. 2'834'000.00 pour les rénovations du réseau d'eau potable et études d'avant-projets.

Merci. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Yves Bosson pour son intervention. Elle demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce sujet.

Tel n'étant pas le cas, elle clôt la discussion et propose de passer au vote.

↳ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 46 voix, l'octroi d'un crédit de Fr. 2'834'000.00 pour les rénovations du réseau d'eau potable et études d'avant-projets.**

4.1.17. Crédit d'étude pour l'élaboration de mandats d'études parallèles (MEP) pour accompagner le développement des parcelles entre la Grand-rue et la rue de la Sionge en zone de l'ancienne ville (voir message en annexe)

Madame la Présidente passe la parole à **Monsieur Eric Gobet**, qui s'exprime en ces termes au nom du **Conseil communal**.

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Comme vous avez pu le voir, il s'agit de toutes les parcelles situées à l'Est de la rue de la Sionge. Nous vous le rappelons dans le message, nous avons mis à l'enquête en 2016 un projet qui avait reçu des oppositions. Ce même projet a été préavisé défavorablement par le Service des constructions et de l'aménagement (SECA) en 2021, raison pour laquelle nous l'avions abandonné.

Compte tenu de l'importance de ce site protégé par un inventaire fédéral, et dans le respect du contexte patrimoniale et urbain de l'ancienne Ville de Bulle, le Conseil communal souhaite proposer un nouveau projet plus affiné, retravaillé, et discuté plus largement avec le tissu associatif et les partenaires privés concernés.

Pour ces raisons, le Conseil communal propose de mettre sur pied un mandat d'études parallèles (MEP) qui s'inscrit dans le prolongement d'une étude historique déjà en cours. L'organisation de ce MEP est détaillée en page 5 du message, selon les procédures habituelles, avec quatre équipes au premier tour, deux équipes au second tour et un lauréat. Le jury sera composé entre autres d'un membre de la Commission d'aménagement, d'une représentation de Patrimoine Gruyère-Veveyse ainsi que d'une représentation des propriétaires afin d'accompagner les professionnels et les divers services.

Le coût de ce MEP est pris entièrement à charge par la Commune et le montant demandé pour son organisation est de Fr. 250'000.00.

Je vous remercie au nom du Conseil communal pour votre soutien. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Eric Gobet pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Yves Bosson**, Président de la **Commission financière**.

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

La Commission financière a pris connaissance du message pour l'octroi d'un crédit d'étude pour l'élaboration d'un mandat d'études parallèles (MEP) afin d'accompagner le développement des parcelles entre la Grand-Rue et la rue de la Sionge, en zone de l'ancienne ville.

La Commission financière s'est posée la question si cet investissement ne devrait pas être supporté par les propriétaires des bâtiments de la zone concernée. Elle a admis l'importance de débloquer la situation afin d'offrir l'opportunité de défendre et mettre en valeur ce patrimoine de l'ancienne ville en mettant provisoirement de côté cette idée.

Toutefois, la question d'une participation pour les propriétaires qui bénéficieront d'une mise en valeur de leur parcelle devrait faire l'objet d'une réflexion plus exhaustive notamment en cas de construction, ceci dans un souci d'équité par rapport à d'autres situations similaires.

Au vu de ce qui précède, la Commission financière préavise favorablement à la majorité l'octroi d'un crédit de Fr. 250'000.00 pour l'élaboration d'un MEP afin d'accompagner le développement des parcelles entre la Grand-Rue et la rue de la Sionge en zone de l'ancienne ville.

Merci de votre écoute. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Yves Bosson pour son intervention. Elle demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce sujet.

Intervention de **Monsieur Martin Rauber**, au nom du **groupe PS** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Les constructions situées entre la Grand-Rue et la rue de la Sionge sont caractéristiques de ce qui s'appelle un "avant", côté Grand-Rue, et un "arrière", côté rue de la Sionge.

A l'origine, cette morphologie urbaine était claire, mais aujourd'hui, avec la croissance de la ville, la situation doit être reconsidérée.

C'est pourquoi nous soutenons la proposition d'organiser un mandat d'études parallèles (MEP) pour requalifier ce secteur. En effet, avec le développement du quartier de la gare, le front de rue du côté de la Sionge doit impérativement être redéfini.

Comme proposé dans le message, nous estimons également qu'il est important d'intégrer l'association Patrimoine Gruyère-Veveyse dans le processus d'évaluation.

A la lecture de ces éléments, le groupe PS va soutenir la demande de crédit pour cet objet.

Merci de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Martin Rauber pour son intervention et demande si quelqu'un d'autre souhaite intervenir.

Tel n'étant pas le cas, elle clôt la discussion et propose de passer au vote.

↳ **Au vote, le Conseil général accepte par 45 oui, 0 non et 1 abstention, l'octroi d'un crédit d'étude de Fr. 250'000.00 pour l'élaboration des mandats d'études parallèles (MEP) pour accompagner le développement des parcelles entre la Grand-Rue et la rue de la Sionge en zone de l'ancienne ville.**

4.1.18. Crédit d'étude pour l'élaboration des mandats d'études parallèles (MEP) relatifs au réaménagement des espaces publics du centre de La Tour-de-Trême (voir message en annexe)

Madame la Présidente passe la parole à **Monsieur Nicolas Pasquier**, qui s'exprime au nom du **Conseil communal**.

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, chères et chers collègues,

Conscient de l'importance de requalifier l'espace public du centre du village de La Tour-de-Trême et partageant l'analyse des postulants, Madame Isabelle Colliard et Monsieur Philippe Remy, le Conseil communal répond favorablement à leur postulat transmis en mai dernier et vous propose d'élaborer des mandats d'études parallèles (MEP) pour deux secteurs distincts et bien délimités : la place de l'Eglise et la place Pierre Sciobéret, tels que mentionnés à la page deux du message.

Anticipant une question posée par la Commission d'aménagement et portant sur le périmètre d'intervention, je peux déjà vous annoncer que le Conseil communal n'inclura pas le périmètre du parking situé devant les Départements Technique et Urbanisme. Ce parking est récent et il sera maintenu. Des places de stationnement seront déjà supprimées devant l'ancienne Poste. Cette décision se justifie aussi financièrement, dans un souci de maîtrise des coûts.

Pour un montant total de Fr. 160'000.00, les deux processus auront pour but de proposer l'activation des surfaces libérées par la suppression de l'ancien giratoire du centre de La Tour-de-Trême et par le départ de la Poste. Les interventions proposées devront valoriser ces espaces au niveau paysager, patrimonial et historique, et contribuer à rendre le centre de La Tour-de-Trême plus attractif.

Selon le planning, le Conseil Communal reviendra en décembre 2022 auprès de votre Conseil pour solliciter un crédit de réalisation. L'achèvement des travaux est prévu pour 2024.

Merci de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Nicolas Pasquier pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Yves Bosson**, Président de la **Commission financière**.

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

L'aménagement du centre de La Tour-de-Trême est une demande récurrente de la population, notamment suite au départ de la Poste et a d'ailleurs été souvent évoqué lors de la dernière campagne pour les élections communales.

La Commission financière n'a pas émis de remarque ou question particulière à ce sujet. A noter cependant que la place de l'Hôtel de Ville, mentionnée dans le postulat de Madame Isabelle Colliard et Monsieur Philippe Remy, ne fait pas partie de ce mandat d'études parallèles (MEP) car elle fait déjà partie du MEP des Moulins.

Par conséquent, la Commission financière prévoit favorablement et à l'unanimité cette demande de crédit arrondie à Fr. 160'000.00 pour le crédit d'étude pour l'élaboration des MEP relatifs au réaménagement des espaces publics du centre de La Tour-de-Trême.

Merci. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Yves Bosson pour son intervention. Elle demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce sujet.

Intervention de **Monsieur Martin Rauber**, au nom du **groupe PS** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Le groupe PS salue la volonté du Conseil communal de réaménager le centre de La Tour-de-Trême. Il est important d'offrir une place conviviale aux Touraines et aux Tourains. Aujourd'hui, les voitures sont présentes partout et aucun espace de respiration ne permet de créer du lien social.

Nous souhaitons que le parking situé devant le Département Technique soit intégré dans le périmètre de réflexion et mentionné dans le cahier des charges relatif à ce mandat d'études parallèles (MEP).

Nous estimons également que, dans un futur proche, une réflexion globale devra être apportée sur la place du Carré et la place de l'Hôtel de Ville. Ainsi, une cohérence entre les espaces publics de La Tour-de-Trême permettrait d'améliorer la qualité de vie des personnes qui habitent au Sud de la Trême.

Avec ces considérations, le groupe PS acceptera à l'unanimité le crédit demandé.

Je vous remercie de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Martin Rauber pour son intervention et demande si quelqu'un d'autre souhaite intervenir.

Tel n'étant pas le cas, elle clôt la discussion et propose de passer au vote.

✍ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 46 voix, l'octroi d'un crédit d'étude de Fr. 160'000.00 pour l'élaboration des mandats d'études parallèles (MEP) relatifs au réaménagement des espaces publics du centre de La Tour-de-Trême.**

Le Conseil général prend acte que ce message de demande de crédit répond au postulat de Mme Isabelle Colliard, au nom du groupe PS-Les Verts, et M. Philippe Remy, au nom du groupe PLR, demandant la création de MEP pour le réaménagement du centre de La Tour-de-Trême.

4.1.19. Crédit d'étude pour le développement du secteur de Planchy Sud comprenant une étude de densification, un processus de MEP, l'élaboration du PAD et une modification partielle du PAL pour la mise en zone (voir message en annexe)

Madame la Présidente passe la parole à **Madame Marie-France Roth Pasquier**, qui s'exprime au nom du **Conseil communal**.

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, les Conseillères et Conseillers généraux,

Nous sommes en présence d'un important crédit d'étude, lié au PA4, concernant nos futures zones d'activités.

Le Service des constructions et de l'aménagement (SECA) a formulé un préavis favorable quant à l'extension du secteur Planchy Sud que vous voyez sur le dessin à la page 1 du message. Ce site est reconnu comme stratégique, conformément aux planifications régionales supérieures et il est voué à terme à devenir une zone d'activités d'importance régionale.

Selon les principes du plan directeur cantonal, cette mise en zone nécessite une coordination étroite avec les planifications régionales supérieures, à savoir le PA4 de MOBUL, ayant valeur de plan directeur d'agglomération, et le plan directeur régional (PDR) de la Gruyère, en cours d'élaboration.

La mesure U3 du PA4 prévoit que MOBUL entreprenne l'élaboration d'une vision d'ensemble en 2022. Cette vision d'ensemble constitue un Masterplan portant sur l'entier du pôle d'activités de Planchy qui s'étend sur les communes de Bulle et de Vuadens et qui comprend justement le secteur de Planchy Sud. Le crédit d'étude ne concerne pas ce Masterplan, ce dernier étant financé par MOBUL.

Le Conseil communal propose une demande de crédit portant sur l'ensemble du processus permettant d'accueillir des entreprises et activités dans le secteur de Planchy Sud. Ce processus se fera en quatre étapes, à savoir :

- L'étude de densification générale portant sur l'entier du territoire communal est obligatoire. Elle a pour but d'identifier les potentiels constructibles à l'intérieur de la zone à bâtir et d'identifier les éventuelles mesures en faveur d'une densification de qualité, comme cela est le cas de la mise en zone de Planchy Sud. Elle permettra notamment de démontrer qu'il n'est pas possible de répondre aux besoins en zone d'activités dans la zone à bâtir existante et qu'il est donc nécessaire de recourir à une mise en zone ;*
- Le processus de MEP se déroulera, comme vous pouvez le lire, en deux dialogues et une synthèse ;*
- L'élaboration du PAD ;*
- La modification du PAL, afin de légaliser la zone d'activités.*

Aussi, le Conseil communal sollicite l'octroi d'un crédit d'étude de Fr. 590'000.00 pour le développement du secteur de Planchy Sud, secteur de la plus haute importance pour le développement de l'activité économique dans notre commune et notre agglomération.

Je vous remercie de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Madame Marie-France Roth Pasquier pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Yves Bosson**, Président de la **Commission financière**.

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Le message met bien en évidence le fait que cette zone, pas encore considérée comme zone d'activités d'importance, doit être pensée comme telle pour le futur. En effet, il n'existe plus beaucoup de zones de ce type sur sol communal et si la Ville veut continuer à se montrer attractive, et ce indépendamment du plan directeur cantonal, elle doit anticiper et mener les processus nécessaires. Cela passe inévitablement par un MEP, un PAD et une modification partielle du PAL pour le secteur de Planchy Sud.

La Commission financière préavise donc favorablement à l'unanimité l'octroi d'un crédit de Fr. 590'000.00 pour le développement du secteur de Planchy Sud comprenant une étude de densification, un processus de MEP, l'élaboration du PAD et une modification partielle du PAL pour la mise en zone.

Merci de votre écoute. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Yves Bosson pour son intervention. Elle demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce sujet.

Intervention de **Monsieur Grégoire Kubski**, au nom du **groupe PS** :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, très chères et chers collègues,

Nous avons pris connaissance avec grand intérêt de la demande de crédit d'étude pour le développement du secteur de Planchy Sud.

Le groupe PS, à titre liminaire, se montre surpris que cette demande de crédit ne tombe qu'aujourd'hui, alors que le plan directeur cantonal a été rendu public par message du 12 octobre 2015 du Conseil d'Etat, soit il y a près de six ans et finalement approuvé le 19 août 2020 par le Conseil fédéral, soit il y a plus d'une année.

Alors qu'il s'agit d'un secteur stratégique pour le développement économique de la ville, le Conseil communal n'a pas su anticiper les mesures requises et adéquates à prendre pour une telle mise en zone à bâtir. En effet, le Conseil communal aurait dû se rendre compte au vu de la loi ou à tout le moins se renseigner lors de la précédente législature de manière proactive sur les exigences pour l'extension de la zone à bâtir.

Alors que les plans directeurs cantonal et régional imposent une densification des zones industrielles proches des accès d'autoroute, ce qui est plus que souhaitable aux yeux du PS, il est regrettable que le précédent Conseil communal n'ait pas su identifier rapidement les mesures adéquates à prendre, ce qui va nous faire perdre cinq ans dans le développement de cette zone.

Le groupe PS soutiendra le crédit mais tient à demander au présent Conseil communal un peu plus d'anticipation dans des domaines stratégiques d'importance tels que l'aménagement du territoire et le développement économique de notre ville.

Je vous remercie de votre attention »

Madame la Présidente remercie Monsieur Grégoire Kubski pour son intervention et demande si quelqu'un d'autre souhaite intervenir.

Au nom du **Conseil communal**, intervention de **Madame Marie-France Roth Pasquier** :

« *Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,*

Cela fait des années, effectivement, que le sujet de ces zones d'activités est en discussion. Je vous rappelle qu'un moratoire a tout bloqué, dans l'attente de l'approbation du plan directeur cantonal, sans compter également le plan directeur régional. Dès lors, il a tout fallu coordonner, mais je le répète, nous essayons de développer ces zones depuis de nombreuses années déjà.

Il est également à préciser que ces terrains ne sont pas tous propriétés de la Ville et que cela va donc certainement prendre encore un peu de temps pour négocier avec les propriétaires.

Je passe la parole à Monsieur le Syndic qui a peut-être encore d'autres informations complémentaires à apporter.

Merci. »

Madame la Présidente remercie Madame Marie-France Roth Pasquier et passe la parole à **Monsieur le Syndic Jacques Morand**, qui, au nom du **Conseil communal**, souhaite apporter un complément d'information :

« *Pour répondre à la critique disant que le Conseil communal n'anticiperait pas suffisamment les développements territoriaux, il est à relever que les engagements ont déjà été pris pour réaliser un passage sous voie de la ligne de train Bulle et Châtel-St-Denis, il y a une dizaine d'années, en anticipant le développement de cette zone.*

Comme l'a relevé Madame Marie-France Roth Pasquier, cette zone est également concernée par des intérêts de propriétaires privés. Plusieurs rencontres ont eu lieu avec des représentants de l'Etat pour demander cette mise en zone de Planchy, ce qui nous a toujours été refusé.

Dans le dépôt de la mise à l'enquête du PAL en 2018, nous avons mis, sauf erreur, cette parcelle dans le plan directeur du sol, comme future zone à bâtir. Cela a donné lieu à des oppositions des propriétaires. Aujourd'hui, avec nos mandataires, nous l'avons inclus dans le cadre du plan directeur régional de la Gruyère, ce qui implique un transfert de zones de la part d'autres communes, pour que nous puissions accueillir cette zone à Bulle. La présentation de cette demande de crédit nous a demandé, sans exagérations, une dizaine d'année de travail. Soyez assurés que lorsque le Conseil communal voit une entreprise quitter la Ville de Bulle par manque de terrain, cela nous interpelle.

Avec les finances, l'aménagement du territoire représente sans doute l'un des aspects les plus difficiles dans la gestion d'une commune.

Au nom du Conseil communal, et à la lumière des éléments de réponses donnés, je me dois de réfuter les propos et allégations de Monsieur Grégoire Kubski.

J'ai terminé Madame la Présidente. »

Madame la Présidente remercie Madame Marie-France Roth Pasquier et Monsieur le Syndic Jacques Morand pour leurs interventions. Elle demande si quelqu'un d'autre souhaite intervenir.

Tel n'étant plus le cas, elle clôt la discussion et propose de passer au vote.

↳ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 46 voix, l'octroi d'un crédit d'étude de Fr. 590'000.00 pour le développement du secteur de Planchy Sud comprenant une étude de densification, un processus de MEP, l'élaboration du PAD et une modification partielle du PAL pour la mise en zone.**

4.1.20. Rénovation partielle de l'Hôtel de Ville de La Tour-de-Trême (voir message en annexe)

Madame la Présidente passe la parole à **Monsieur Eric Gobet**, qui s'exprime au nom du **Conseil communal**.

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Nous voici au dernier point des investissements, mais cette demande nécessitera peut-être un peu plus de discussions. Il s'agit encore d'un projet situé à La Tour-de-Trême, plus précisément de son Hôtel de Ville.

Le Conseil communal sait que l'entretien de notre patrimoine est coûteux, surtout lorsqu'il s'agit d'un bâtiment protégé en catégorie 1. Toutefois, il a décidé de maintenir ce lieu de rassemblement, situé au milieu de La Tour-de-Trême, avec un restaurant qui attire de nombreux clients.

Dans un premier temps, nous avons étudié la possibilité de réaliser une rénovation totale de l'entier du bâtiment en incluant la réfection de la toiture, de l'ensemble des fenêtres du bâtiment, des façades, d'un réaménagement des combles et la pose d'un ascenseur. Cette variante a été chiffrée à plus de Fr. 3,8 mios.

A la lecture de cette estimation des coûts, et compte tenu de notre planification financière, nous avons choisi de réaliser les travaux par étape, la priorité étant mise sur les travaux les plus urgents et nécessaires à l'exploitation du restaurant. C'est pour cette raison que nous vous proposons de réaménager uniquement le rez-de-chaussée en refaisant entièrement les canalisations, les WC et la cuisine professionnelle avec toutes ses dépendances.

Comme mentionné sur le plan à la page 2 du message, nous prévoyons déjà la cage d'ascenseur pour le futur projet ainsi que les colonnes de chute nécessaires à l'étape suivante. Ces travaux auront lieu après la phase d'études et de procédures prévue de janvier à juillet 2023. Des discussions avec le tenancier actuel ont déjà eu lieu concernant les indemnités éventuelles, budgétisées à la page 3, pour un montant de Fr. 35'000.00. De plus, des discussions sont également en cours pour une poursuite du bail avec ce dernier pour une durée de 5 ans.

C'est donc par souci de cohérence avec notre planification financière et dans la nécessité absolue de refaire la cuisine du restaurant que nous vous demandons d'accepter ce crédit de Fr. 1,8 mio pour cette rénovation partielle de l'Hôtel de Ville de La Tour-de-Trême.

Merci. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Eric Gobet pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Yves Bosson**, Président de la **Commission financière**.

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

La Commission financière (CF) a pris connaissance du message du Conseil communal ainsi que des informations complémentaires communiquées par Monsieur Eric Gobet lors de la séance de revue des budgets du 22 novembre 2021.

Le besoin d'assainissement et de réfection de ce bâtiment n'est absolument pas mis en cause par la CF qui comprend bien la nécessité de réaliser ces travaux rapidement, ainsi que l'aspect émotionnel et sentimental que représente ce bâtiment pour les habitants de La Tour-de-Trême. Si besoin était, une vision locale en date du 9 décembre 2021 par votre serviteur, confirme la légitimité de réaliser ces travaux afin d'offrir des conditions de travail correctes pour le tenancier actuel et pour le futur.

Cela dit, la CF regrette que le Conseil communal ne communique pas davantage sur la vision stratégique de la Commune sur un objet aussi important pour ses habitants et la vie sociale d'une partie de la Commune et au regard des enjeux financiers. À l'heure où nous insistons systématiquement sur l'importance de prioriser les investissements afin de limiter l'endettement de la commune, la CF regrette que le message du Conseil communal n'indique aucun montant quant aux coûts totaux qui devront être engagés pour assainir la totalité du bâtiment. La CF ne peut pas se contenter d'approximations et aurait souhaité qu'une étude exhaustive pour l'assainissement complet du bâtiment ait été réalisée et qu'une estimation des coûts à +/- 10 % ait été communiquée dans le message.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission financière, à la majorité, préavise négativement la demande de crédit de Fr. 1'800'000.00 sollicitée par le Conseil communal pour la rénovation partielle de l'Hôtel-de-Ville de La Tour-de-Trême.

Merci de votre écoute. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Yves Bosson pour son intervention et demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce sujet.

Au nom du **groupe Les Vert·e·s**, **Madame Anne Niquille Charrière** intervient en ces termes :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux et généraux,

La rénovation concernée par cet investissement semble raisonnable et nécessaire pour assurer l'exploitation de l'Hôtel de Ville. En tant que propriétaire du bâtiment, notre Commune a la responsabilité de mettre la cuisine et les sanitaires aux normes actuelles pour que la fonctionnalité du bâtiment puisse être assurée.

Dans les années à venir, d'autres rénovations importantes, comme la toiture par exemple, semblent inévitables et doivent impérativement être considérées dans les prochains plans financiers. Dans tous les cas, il nous paraît évident qu'une telle structure a sa place au centre de La Tour-de-Trême et qu'elle jouera un rôle important à l'avenir avec le réaménagement des espaces publics et la possibilité de mettre à disposition la grande salle pour les sociétés. Il nous semble également pertinent que la gestion de la grande salle soit reprise par notre administration communale.

Merci de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Madame Anne Niquille Charrière pour son intervention. Elle demande si les représentants d'autres partis souhaitent intervenir.

Intervention de **Messieurs Malik Seydoux** et **Philippe Remy**, au nom du **groupe PLR** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux, chères et chers collègues,

Le groupe PLR se prononcera en faveur de l'investissement de la rénovation partielle de l'Hôtel de Ville de La Tour-de-Trême.

Bien que l'on puisse regretter que le Conseil communal n'ait pas présenté un plan d'investissement détaillé et planifié pour la rénovation complète du bâtiment, la rénovation partielle qui nous est présentée ce soir est une étape indispensable pour la poursuite des activités dans ces locaux.

Nous sommes convaincus que l'Hôtel de Ville de La Tour-de-Trême doit rester propriété de la Commune et il est indispensable que l'exploitation du café-restaurant puisse y être maintenue. Bien qu'en très mauvais état, ce bâtiment protégé ne pourra pas être démoli et une rénovation totale est le seul chemin envisageable. Cette première phase de travaux absolument nécessaires permettra donc de rendre l'exploitation de l'établissement conforme aux standards actuels.

La technique du saucissonnage des investissements n'est, en règle générale, pas une bonne solution et crée une incertitude chez bon nombre de Conseillères et Conseillers généraux quant aux coûts finaux. Cependant, nous avons demandé à notre Exécutif de limiter les investissements en ces années d'incertitude financière et c'est ce qu'il fait en ne nous présentant que l'investissement minimal pour cette première phase.

Comme déjà mentionné, nous regrettons vivement que l'on ne nous ait pas transmis une vision d'ensemble. Nous demandons donc au Conseil communal d'établir et de nous présenter rapidement un plan financier pour la suite des travaux de rénovation. Nous ne pourrions plus accepter d'autres investissements pour cet objet sans connaître le coût total de sa remise en état et la planification envisagée.

Merci. »

Madame la Présidente remercie Messieurs Malik Seydoux et Philippe Remy pour leur intervention et demande si quelqu'un d'autre souhaite intervenir.

Intervention de **Madame Isabelle Colliard**, au nom du **groupe PS** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, chers collègues,

Nous saluons l'initiative du Conseil communal concernant la rénovation partielle de l'Hôtel de Ville de La Tour-de-Trême, bâtiment important de notre patrimoine. Dans la plupart des villes et villages, ce lieu emblématique, symbole du pouvoir communal, est la fierté des habitants. Les hôtels de ville sont également des lieux où se manifeste la vie sociale avec des restaurants, des auberges, bref un savant mélange de vie politique et sociale. La Ville de Bulle peut se targuer d'en avoir deux. Son rôle est d'entretenir ce patrimoine et en aucun cas, de s'en séparer.

L'Hôtel de Ville tourain est primordial pour la vie des citoyens. Son emplacement est stratégique et il propose une excellente table très fréquentée, que je vous conseille de tester si ce n'est pas encore fait. La terrasse, à l'abri du vent et excentrée de la circulation, en est aussi l'un des points forts.

La Commune doit non seulement rénover l'intérieur du bâtiment, pour des raisons de confort et de sécurité, mais aussi les façades extérieures, à l'instar des établissements vieillissants de Bulle comme le Tonnelier ou la Promenade récemment rénovés, afin d'inciter les clients à y entrer. Il est d'ailleurs désolant de constater l'état de délabrement des façades extérieures et des volets percés. Un entretien régulier aurait pu éviter de gros travaux, prévus après 2029 seulement.

Dans toutes les PPE, un fonds de rénovation est recommandé pour tous les travaux à venir. La Commune prévoit-elle de créer ce genre de fonds pour notre patrimoine ? L'état du balcon et des plafonds de l'entrée côté terrasse a été soulevé en Commission d'aménagement et ces éléments devraient être inclus dans les travaux urgents de rénovation.

D'autre part, nous soulevons la sous-utilisation de la grande salle due au coût du chauffage à mazout, à charge du gérant. Au point 4.1.2, nous venons d'accepter le raccordement de l'Hôtel de Ville de Bulle au chauffage à distance. Faisons de même avec l'établissement de La Tour-de-Trême. Cela permettra de réduire ces frais. De plus, le prix de la location demandé par le gérant n'incite pas les sociétés à utiliser cette salle. Pour l'Hôtel de Ville de Bulle, qui est au même tarif, les sociétés locales peuvent demander une réduction de la location. Ces deux bâtiments étant en mains de la Commune, la location des salles devrait être équitable.

En conclusion, nous trouvons important de garder ce patrimoine en mains communales et de permettre au gérant d'utiliser toutes les salles sans charges excessives. Notre groupe accepte ce crédit et demande au Conseil communal un échancier des investissements prévus pour ces prochaines années.

Je vous remercie de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Madame Isabelle Colliard pour son commentaire et demande si quelqu'un d'autre souhaite intervenir.

Au nom du **Conseil communal, Monsieur Eric Gobet** apporte les précisions suivantes :

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Pour répondre à la question de Madame Isabelle Colliard, je précise que le bâtiment de l'Hôtel de Ville de La Tour-de-Trême est déjà relié au chauffage à distance ; ce qui est déjà un avantage. Effectivement, ce bâtiment est très énergivore. Actuellement, la salle du premier étage est exploitée par le tenancier actuel. Chaque location induit des charges de chauffages importantes et soyez assurés que cette problématique est connue et sera adressée.

Le Conseil communal prend toutefois note de votre demande et reviendra vers votre Conseil avec une planification pour la suite des travaux.

Dans mon introduction, je vous ai parlé d'un montant d'environ Fr. 3'800'000.00. Il faut savoir que ce montant devra encore être affiné. Cependant, notre priorité est de respecter notre planification financière. C'est pourquoi nous avons opté pour un échelonnage des investissements, en priorisant les travaux les plus urgents, afin de permettre à l'exploitant de maintenir son activité.

Merci. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Eric Gobet pour les précisions apportées et demande si la parole est encore demandée.

Au nom du **groupe Le Centre/PVL, Monsieur Baptiste Pasquier** intervient en ces termes :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues,

Tout d'abord, le groupe Le Centre/PVL salue la décision du Conseil communal de conserver ce bâtiment plutôt que de le vendre.

Mais, suite à notre séance de groupe, nous avons l'intention de demander le renvoi de cet investissement en mars ou juin prochain, pour permettre au Conseil communal d'intégrer au message un budget total des travaux à entreprendre sur ce bâtiment, ainsi qu'une planification de ceux-ci répartie sur les années à venir.

En effet, le 18 mai 2015 un crédit de Fr. 375'000.00 était octroyé par le Conseil général pour divers travaux de mise en conformité. Aujourd'hui, nous devons nous prononcer sur un crédit de Fr. 1,8 mio pour une rénovation partielle ; et demain ? Le spectre de l'Hôtel de Ville de Bulle plane au-dessus de nos têtes.

Depuis 2015, une évaluation des travaux à réaliser pour rendre à ce bâtiment sa dignité aurait pu largement être engagée, ce qui aurait permis d'arriver aujourd'hui avec un message clair et visionnaire, décrivant les rénovations à réaliser et leur planification. Au lieu de cela, nous sommes mis devant le fait accompli pour le vote de cet investissement, les locaux étant occupés par un exploitant et les travaux devenant une absolue nécessité.

Le groupe Le Centre/PVL ne s'opposera pas à l'octroi du crédit de Fr. 1,8 moi, car nous pensons en premier lieu à l'exploitant pour qui ces travaux sont primordiaux. Cependant, nous attendons du Conseil communal qu'un budget complet, ainsi qu'une planification des travaux à réaliser sur l'Hôtel de Ville de La Tour-de-Trême les années à venir, soient transmis au Conseil général dans le courant de l'année 2022.

Merci de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Baptiste Pasquier pour son intervention et demande si quelqu'un d'autre souhaite intervenir.

Au nom du **Conseil communal, Monsieur Jacques Morand, Syndic**, apporte quelques précisions :

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Je constate que ce sujet fait couler pas mal d'encre. Pour rappel, en date du 18 mai 2015, le Conseil communal demandait un crédit d'investissement pour des travaux de rafraîchissement de l'Hôtel de Ville. A l'époque, plusieurs interventions du Conseil général ont reproché au Conseil communal de ne pas avoir demandé un crédit suffisant pour réaliser des transformations plus importantes.

Aujourd'hui, le Conseil communal a pris la décision de ne pas vendre ce bâtiment, héritage du passé, afin de ne pas en perdre la maîtrise et de garder ce lieu public à disposition de la population.

A présent, le Conseil général demande un budget d'investissements pour la suite des travaux. Si on peut grossièrement évaluer une enveloppe globale d'environ Fr. 4 à 5 mios d'investissements, beaucoup d'éléments encore inconnus peuvent entrer en ligne de compte. C'est pourquoi, il a été décidé de commencer avec le rez-de-chaussée et le sous-sol. Toutefois, le Conseil communal ne connaît pas encore les besoins d'une part des engagements financiers futurs ni l'occupation des locaux à l'horizon 2025-2030.

Actuellement, il y a un restaurant mais que sera-t-il souhaité à l'étage, des spectacles ?

Les services communaux peuvent réétudier un budget plus précis avec les mandataires, mais il s'agit d'un exercice périlleux au vu des interrogations quant aux besoins à l'avenir. Il est certain, que le Conseil communal ne souhaite pas faire du saucissonnage avec ces crédits.

Merci de votre écoute. »

Madame la Présidente remercie Monsieur le Syndic pour ses explications et, constatant que la parole n'est plus demandée, elle propose de passer au vote.

↳ **Au vote, le Conseil général accepte par 44 oui, 2 non et 0 abstention, l'octroi d'un crédit de Fr. 1'800'000.00 pour la rénovation partielle de l'Hôtel de Ville de de La Tour-de-Trême.**

Arrivée au terme de la série des messages de demande de crédit, **Madame la Présidente** précise que selon l'article 11 du règlement des finances, un référendum peut être demandé contre une dépense nouvelle votée par le Conseil général supérieure à Fr. 2 mios.

Vote du budget des investissements 2022

Madame la Présidente ouvre la discussion sur le budget des investissements 2022.

Constatant que la parole n'est pas demandée, et l'examen des projets d'investissements 2022 soumis à l'approbation du Conseil général étant arrivé à son terme, **Madame la Présidente** invite les Conseillères et Conseillers généraux à se prononcer sur le budget de l'ensemble des investissements pour l'année 2022.

↳ **Au vote, le Conseil général accepte par 44 oui, 2 non et 0 abstention, le budget des investissements qui présente un total des charges d'investissement de Fr. 35'963'000.00 et un total des revenus d'investissement de Fr. 17'314'000.00, soit un total d'investissements net de Fr. 18'649'000.00.**

4.2. Budget du compte de résultats 2022

Madame la Présidente souligne que selon la nouvelle réglementation sur les finances communales, il n'est en effet plus question de compte de fonctionnement, mais de compte de résultats.

Ni le Conseil communal ni la Commission financière ne vont reprendre la parole, leurs commentaires ayant été formulés durant la discussion générale d'entrée en matière. Comme à l'accoutumée, **Madame la Présidente** propose de passer le budget du compte de résultats chapitre par chapitre en ouvrant la discussion à la suite de chacun d'entre eux. Le Conseil général procédera ensuite au vote d'approbation du budget du compte de résultats dans son ensemble.

Chapitre 0 – Administration générale

Madame la Présidente ouvre la discussion. Elle demande si quelqu'un souhaite s'exprimer concernant ce sujet.

La parole n'étant pas demandée, elle clôt la discussion et passe au chapitre suivant.

Chapitre 1 – Ordre et sécurité publique, défense

Madame la Présidente ouvre la discussion. Elle demande si quelqu'un souhaite s'exprimer concernant ce sujet.

La parole n'étant pas demandée, elle clôt la discussion et passe au chapitre suivant.

Chapitre 2 - Formation

Madame la Présidente ouvre la discussion. Elle demande si quelqu'un souhaite s'exprimer concernant ce sujet.

La parole n'étant pas demandée, elle clôt la discussion et passe au chapitre suivant.

Chapitre 3 – Culture, sport et loisirs

Madame la Présidente ouvre la discussion. Elle demande si quelqu'un souhaite s'exprimer concernant ce sujet.

La parole n'étant pas demandée, elle clôt la discussion et passe au chapitre suivant.

Chapitre 4 - Santé

Madame la Présidente ouvre la discussion. Elle demande si quelqu'un souhaite s'exprimer concernant ce sujet.

La parole n'étant pas demandée, elle clôt la discussion et passe au chapitre suivant.

Chapitre 5 - Prévoyance sociale

Madame la Présidente ouvre la discussion. Elle demande si quelqu'un souhaite s'exprimer concernant ce sujet.

La parole n'étant pas demandée, elle clôt la discussion et passe au chapitre suivant.

Chapitre 6 – Trafic et télécommunications

Madame la Présidente ouvre la discussion. Elle demande si quelqu'un souhaite s'exprimer concernant ce sujet.

La parole n'étant pas demandée, elle clôt la discussion et passe au chapitre suivant.

Chapitre 7 – Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Madame la Présidente ouvre la discussion. Elle demande si quelqu'un souhaite s'exprimer concernant ce sujet.

La parole n'étant pas demandée, elle clôt la discussion et passe au chapitre suivant.

Chapitre 8 – Economie publique

Madame la Présidente ouvre la discussion. Elle demande si quelqu'un souhaite s'exprimer concernant ce sujet.

La parole n'étant pas demandée, elle clôt la discussion et passe au chapitre suivant.

Chapitre 9 - Finances et impôts

Madame la Présidente ouvre la discussion. Elle demande si quelqu'un souhaite s'exprimer concernant ce sujet.

La parole n'étant pas demandée, elle clôt la discussion.

Avant de passer au vote, **Madame la Présidente** ouvre la discussion sur l'ensemble du budget du compte de résultats 2022 en demandant si quelqu'un souhaite s'exprimer.

La parole n'étant pas demandée, **Madame la Présidente** clôt la discussion et soumet au vote le budget du compte de résultats 2022.

↳ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 46 voix, le budget du compte de résultats pour l'année 2022 qui présente un total des charges de Fr. 141'762'150.00 et un total des revenus de Fr. 139'361'750.00, soit un déficit global de Fr. 2'400'400.00.**

5. Détermination du Conseil communal sur le postulat de Monsieur Baptiste Pasquier, au nom du groupe PDC/PVL, demandant d'étudier la possibilité d'élaborer une application mobile « Bienvenue à Bulle » (voir message en annexe)

Madame la Présidente passe la parole à **Monsieur Nicolas Wyssmueller**, qui, au nom du **Conseil communal**, s'exprime en ces termes :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

L'idée de Monsieur Baptiste Pasquier est certes intéressante, mais le Conseil communal a cependant estimé qu'il ne s'agissait pas encore d'une priorité pour 2022 et qu'une réflexion plus large devait être menée, notamment avec les instances touristiques régionales voire avec l'ARG, afin d'avoir une vision plus claire sur le type d'informations que l'on souhaite donner, à qui, et comment.

Le sujet de la digitalisation de l'information liée à la Ville reviendra ultérieurement et je vous prie de prendre note de la réponse du Conseil communal à ce postulat.

Merci. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Nicolas Wyssmueller pour ses explications et demande si l'auteur du postulat souhaite s'exprimer.

Intervention de **Monsieur Baptiste Pasquier**, au nom du **groupe PDC/PVL** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues,

Le groupe Le Centre/PVL a lu très attentivement la réponse du Conseil communal et l'en remercie.

Il est vrai que Bulle est un territoire un peu restreint et que l'application telle que décrite dans le postulat devrait être élargie à la Gruyère. Nous donnons raison au Conseil communal sur ce point.

Par contre, le caractère attentiste de la conclusion nous déçoit quelque peu. Pourquoi le Conseil communal ne proposerait pas l'idée d'une application mobile aux instances touristiques régionales au lieu d'être seulement « prêt à collaborer si celles-ci en ressentent le besoin » ? Une application mobile permettrait de moderniser le tourisme gruérien et de donner une visibilité accrue à notre région ainsi qu'à notre Ville.

Le groupe Le Centre/PVL ne peut qu'encourager notre Conseiller communal Monsieur Nicolas Wyssmueller à amener cette idée lors d'une prochaine séance de l'Association touristique de la Gruyère (ATG).

Merci de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Baptiste Pasquier pour sa remarque et demande si quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer dans la salle.

Tel n'étant pas le cas, **Madame la Présidente** clôt la discussion.

- ↳ **Le Conseil général prend acte de la détermination du Conseil communal sur le postulat de Monsieur Baptiste Pasquier, au nom du groupe PDC/PVL, demandant d'étudier la possibilité d'élaborer une application mobile « Bienvenue à Bulle ».**

6. Détermination du Conseil communal sur le postulat de Monsieur Nicolas Geinoz, au nom du groupe PS/Les Verts, demandant d'étudier la possibilité de mise en œuvre d'un plan de lutte et de sensibilisation contre le bruit routier (voir message en annexe)

Madame la Présidente passe la parole à **Monsieur Jérôme Tornare** qui s'exprime ainsi, au nom du **Conseil communal** :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux,

Le bruit routier est une préoccupation du Conseil communal depuis quelques années. Nous avons même été pionniers dans la lutte contre le bruit, pour preuve la conférence de presse qui s'est déroulée en septembre 2020, et à laquelle j'ai participé pour la Ville de Bulle, avec la Police cantonale, l'OCN, et le TCS. Nous avons participé à la mise en place de la campagne de sensibilisation des usagers aux nuisances sonores liées au transport « JUSTE-JUSTE », par l'installation d'un détecteur de bruit sur le haut de la rue de Vevey.

Nous avons également participé à une deuxième campagne de sensibilisation « le bruit hors-jeu » avec, comme cible principale, les motos et vélomoteurs 50 cm³.

Régulièrement, notre Police locale dénonce, sur constatation, à la Police cantonale des véhicules faisant un bruit excessif. Ces véhicules sont ensuite convoqués à l'OCN pour expertise et une suite judiciaire en cas de non-conformité est donnée.

Ces trois actions démontrent la volonté du Conseil communal et de mon dicastère de la sécurité de diminuer les nuisances sonores dans notre ville.

Merci de votre écoute. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Jérôme Tornare pour son intervention et demande si l'auteur du postulat souhaite s'exprimer, ce qui n'est pas le cas.

Constatant que la parole n'est pas demandée dans l'assemblée, **Madame la Présidente** clôt la discussion.

- ↳ **Le Conseil général prend acte de la détermination du Conseil communal sur le postulat de Monsieur Nicolas Geinoz, au nom du groupe PS/Les Verts, demandant d'étudier la possibilité de mise en œuvre d'un plan de lutte et de sensibilisation contre le bruit routier.**

7. Réponse du Conseil communal à la question de Monsieur Grégoire Kubski (PS) quant à la possibilité de réalisation de fresques en ville sur les murs borgnes afin de créer un parcours touristique

Madame la Présidente passe la parole à **Monsieur Nicolas Wyssmueller**, qui, au nom du **Conseil communal**, s'exprime en ces termes :

« Madame la Présidente, Monsieur Grégoire Kubski, Mesdames et Messieurs,

Ce sujet est intéressant puisqu'en 2017 ou 2018, le Service de la culture avait déjà fait une pré-étude intitulée « street art » qui visait à orner certains murs borgnes de la ville. Les conclusions avaient été qu'en ce qui concerne les murs propriétés de la Ville de Bulle, il y avait peu de possibilités. Quant aux propriétaires privés, contactés par courrier, ils n'ont pas fait preuve d'un grand enthousiasme.

En raison de la pandémie et du manque de retours positifs des propriétaires privés, le projet avait été mis en suspens.

Après discussion avec le Chef du Service de la culture, M. Serge Rossier, l'idée est de reprendre le sujet en 2022, mais en le repensant de manière plus globale, avec un parcours touristique voire de sport urbain, en collaboration avec le Service des sports ou des artistes intéressés.

Merci. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Nicolas Wyssmueller pour son intervention et demande si l'auteur du postulat souhaite s'exprimer, ce qui n'est pas le cas.

Constatant que la parole n'est pas demandée dans l'assemblée, **Madame la Présidente** clôt la discussion.

↳ **Le Conseil général prend acte de la réponse du Conseil communal à la question de Monsieur Grégoire Kubski (PS) quant à la possibilité de réalisation de fresques en ville sur les murs borgnes afin de créer un parcours touristique.**

8. Réponse du Conseil communal à la question de Monsieur Grégoire Kubski (PS) quant au pourcentage d'EPT attribué au Service de la culture

Madame la Présidente passe la parole à **Monsieur Nicolas Wyssmueller**, qui, au nom du **Conseil communal**, s'exprime en ces termes :

« Madame la Présidente, Monsieur Grégoire Kubski, Mesdames et Messieurs,

Pour information, le Service de la culture est doté de 1,5 EPT réparti comme suit :

- Madame Fabienne Niquille, secrétaire à 20%*
- Madame Julie Bruelhart, chargée de projets à 30% (qui passera à 50% dès septembre 2022)*
- Madame Esther Weil, chargée du projet « Culture en partage » développé avec le soutien de Pro Helvetia, à 60% jusqu'au 31.12.2022*
- Monsieur Serge Rossier, à 40% en tant que Chef de service (en complément au 60% en tant que Directeur du Musée gruérien)*

De plus, l'engagement d'un·e stagiaire HES est prévu dès 2023.

J'en conviens, ce service s'agrandit petit à petit, mais en 2016, il n'y avait que 0,1 EPT. Cela représente donc déjà une évolution que nous souhaitons poursuivre, tout en tenant compte des remarques du Président de la Commission financière qui a clairement demandé au Conseil communal de porter une attention particulière aux charges en personnel.

Ceci dit, même si le Service de la culture représente 1,5 EPT, l'ensemble de la culture à Bulle représente beaucoup plus, en tenant compte des emplois au Musée gruérien, voire encore de manière plus générale à la salle CO2, dont nous finançons évidemment la moitié.

Merci Madame la Présidente. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Nicolas Wyssmueller pour son intervention et demande si l'auteur de la question souhaite s'exprimer.

Intervention de **Monsieur Grégoire Kubski**, auteur de la question, au nom du **groupe PS** :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Je remercie Monsieur Nicolas Wyssmueller pour sa réponse et je salue la volonté du Conseil communal d'augmenter la dotation du Service de la culture. J'espère que cette volonté s'inscrira également au niveau des chiffres du budget alloué à la culture.

Je rappelle que notre Ville, en comparaison avec d'autres villes romandes de taille semblable, dispose d'un budget culturel très faible.

Je comprends que cette évolution se fasse à petits pas, mais j'espère que cette progression continue de façon linéaire.

Merci. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Grégoire Kubski pour son intervention. Constatant que la parole n'est plus demandée, elle clôt la discussion.

↳ **Le Conseil général prend acte de la réponse du Conseil communal à la question de Monsieur Grégoire Kubski (PS) quant au pourcentage d'EPT attribué au Service de la culture.**

9. Transmission du postulat déposé par Monsieur Constantin Ruffieux, au nom du groupe Le Centre/PVL, demandant une étude pour l'installation de toitures d'abribus végétalisées (voir message en annexe)

Madame la Présidente se réfère au message du Bureau du Conseil général qui soumet au vote du Législatif la transmission au Conseil communal du postulat précité.

Madame la Présidente demande si l'auteur du postulat souhaite apporter un commentaire.

Intervention de **Monsieur Constantin Ruffieux**, au nom du **groupe Le Centre/PVL** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

Je souhaite apporter une précision au postulat déposé lors de la séance du Conseil général du 11 octobre 2021. En effet, il m'apparaît opportun que l'étude initiale pour l'installation de toitures d'abribus végétalisées fasse une distinction entre les abribus déjà installés, voire même récemment installés pour certains, et les futurs abribus qui seront construits dans les prochaines années.

S'il n'est pas possible ou trop coûteux de végétaliser également les abribus existants, alors seuls ceux encore à construire pourraient être concernés par ce postulat afin de ne pas avoir à déconstruire ou réaliser des travaux trop importants sur des objets neufs.

Merci de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Constantin Ruffieux pour son complément d'information et demande si quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer à ce sujet dans la salle.

Au nom du **groupe PLR**, intervention de **Monsieur Frédéric Mettraux** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

La majorité de notre groupe va accepter la transmission de ce postulat, tout en demandant à la Commune de ne pas faire de frais inappropriés sur les abribus actuels de MOBUL, ceux-ci étant très récents et pas forcément adaptés.

Pour de nouvelles constructions, nous ne voyons pas d'inconvénient à ce que les services de la Ville se penchent sur une alternative végétalisée si celle-ci peut répondre à une diminution des îlots de chaleur et améliorer la biodiversité. Ceci pourrait également être réalisé sur d'autres toits plats appartenant à la Commune.

Terminé Madame la Présidente. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Frédéric Mettraux pour sa remarque et demande si d'autres interventions sont encore souhaitées dans la salle.

La parole n'étant plus demandée, **Madame la Présidente** propose de passer au vote.

- ↳ **Au vote, le Conseil général accepte par 42 oui, 4 non et 0 abstention, la transmission au Conseil communal du postulat déposé par Monsieur Constantin Ruffieux, au nom du groupe Le Centre/PVL, demandant une étude pour l'installation de toitures d'abribus végétalisées.**
-

10. Transmission du postulat déposé par Madame Anne Niquille Charrière, pour le groupe Les Vert·e·s, et Monsieur Erwan Keravec, pour le groupe PS, demandant une étude pour l'obtention du label « Commune en santé » (voir message en annexe)

Madame la Présidente se réfère au message du Bureau du Conseil général qui soumet au vote du Législatif la transmission au Conseil communal du postulat précité.

Madame la Présidente demande si les auteurs du postulat souhaitent apporter un commentaire.

Intervention de **Madame Anne Niquille Charrière**, pour le **groupe Les Vert·e·s**, et de **Monsieur Erwan Keravec**, pour le **groupe PS** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux et généraux,

La promotion et la prévention de la santé sont l'affaire de tous et toutes au niveau individuel, mais également des Autorités communales au niveau des infrastructures et des possibilités offertes à la population. Afin de soutenir les communes dans une démarche de valorisation des mesures déjà mises en place et de priorisation de développement en la matière, le label "Commune en santé" a été créé en 2010 par Promotion santé Valais. Les cantons de Vaud, Jura, Genève, et plus récemment Fribourg ont depuis rejoint la démarche.

Un projet pilote du canton prévoit l'inclusion de deux à trois communes par an. Ceci représente plusieurs opportunités pour notre Commune. Le processus de labellisation, sans aucun coût direct, se base sur un inventaire des infrastructures et de l'offre de loisirs et d'animations existantes sur le territoire de la Commune.

De par son offre actuelle déjà très conséquente en la matière, notre Ville est d'ores et déjà assurée d'obtenir au moins le 1^{er} niveau du label « Commune en santé » qui en compte 3. Le Conseil communal

pourra ensuite ajuster sa gouvernance en s'appuyant sur des recommandations non contraignantes émises gratuitement par des spécialistes en matière de prévention et promotion de la santé.

Généralement simples et donc faciles à mettre en œuvre, les mesures proposées sont réalistes et pragmatiques car issues du répertoire de celles déjà en place dans la soixantaine de communes labélisées. Ainsi, la majorité d'entre elles sont peu coûteuses pour la Commune qui reste par ailleurs entièrement libre de choisir lesquelles mettre en place ou non.

L'exhaustivité des domaines considérés, allant de la prévention et la promotion de la santé en milieu scolaire et au travail, tant au sein de l'administration communale que des entreprises privées, de la santé de la petite enfance aux personnes retraitées, en passant par les familles et les jeunes adultes, rend de surcroît cette démarche intéressante pour chaque habitant et habitante, quel que soit son âge, son activité et son étape de vie.

Etre parmi les premières communes du canton assurera une couverture médiatique plus intéressante, tout en se basant sur l'expérience de toutes les communes déjà labellisées en 10 ans. Obtenir ce label permettra aussi de renforcer l'attractivité de notre Commune et témoigner à ses habitants et habitantes de son engagement proactif envers leur santé au sens large, c'est pourquoi, nous vous remercions de considérer la transmission de ce postulat.

Merci. »

Madame la Présidente remercie Madame Anne Niquille Charrière et Monsieur Erwan Keravec pour leur intervention commune.

Madame la Présidente s'enquiert d'autres commentaires par rapport à cet objet.

Intervention de **Monsieur Jérémie Brunschwig**, au nom du **groupe PLR** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, chères et chers collègues,

La Commune de Bulle détient de nombreux labels, dont voici quelques exemples : Label "VilleVerte Suisse", label "Commune à papillons", label "Cité de l'énergie GOLD". Ces quelques récompenses démontrent l'énergie que nos Autorités consacrent à atteindre les standards de qualité les plus élevés possibles.

Il n'en demeure pas moins que des ressources importantes en temps et en argent doivent être engagées afin de bénéficier de telles reconnaissances. Le groupe PLR étant soucieux des deniers publics, nous avons décidé à l'unanimité de refuser la transmission de ce postulat.

Nous estimons que les ressources nécessaires à l'obtention d'un nouveau label seraient mieux investies dans la réalisation concrète de mesures de prévention et de promotion de la santé que dans un processus contraignant d'audit et de certification.

Merci de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Jérémie Brunshwig pour son intervention.

La parole n'étant plus demandée, **Madame la Présidente** propose de passer au vote.

↳ **Au vote, le Conseil général accepte par 29 oui, 15 non et 2 abstentions, la transmission au Conseil communal du postulat déposé par Madame Anne Niquille Charrière, pour le groupe Les Vert·e·s, et Monsieur Erwan Keravec, pour le groupe PS, demandant une étude pour l'obtention du label « Commune en santé ».**

11. Transmission du postulat déposé par Monsieur Léo Jacquat, pour le groupe Les Vert·e·s, et Madame Elodie Surchat, pour le groupe PS, demandant une étude pour un nouveau concept de gestion des déchets à Bulle et La Tour-de-Trême (voir message en annexe)

Madame la Présidente se réfère au message du Bureau du Conseil général qui soumet au vote du Législatif la transmission au Conseil communal du postulat précité.

Madame la Présidente demande si les auteurs du postulat souhaitent apporter un commentaire, ce qui n'est pas le cas. Elle demande si quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer à ce sujet.

Intervention de **Monsieur Hervé Aubert**, au nom du **groupe PLR** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, chères et chers collègues,

Le groupe PLR va soutenir la transmission de ce postulat, même si quelques divergences sont à souligner.

Lors du premier Conseil général de cette législature, j'ai déposé un postulat sur l'élargissement des points de collecte des déchets et de recyclage, qui a été transmis avec succès au Conseil communal.

En lisant celui déposé lors du Conseil général d'octobre, je constate qu'il s'inscrit dans la même direction, et devrait être inclus dans la réflexion pour permettre aux citoyens d'accéder plus facilement aux écopoints.

Je tiens toutefois à souligner que d'imposer des horaires pour des services mobiles, prêterait à nouveau une partie de la population et donc ne simplifierait pas cette tâche pour tous les ménages.

L'agrandissement des points de collecte, comme demandé dans mon postulat, permettrait une plus grande flexibilité.

Merci de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Hervé Aubert pour son intervention.

Constatant que la parole n'est plus demandée, **Madame la Présidente** propose de passer au vote.

↳ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 46 voix, la transmission au Conseil communal du postulat déposé par Monsieur Léo Jacquat, pour le groupe Les Vert·e·s, et Madame Elodie Surchat, pour le groupe PS, demandant une étude pour un nouveau concept de gestion des déchets à Bulle et La Tour-de-Trême.**

12. Transmission du postulat déposé par Madame Camille Lavalette, pour le groupe les Vert·e·s, et Madame Elodie Surchat, pour le groupe PS, demandant d'évaluer les possibilités de rénovation, création et signalisation des toilettes publiques (voir message en annexe)

Madame la Présidente se réfère au message du Bureau du Conseil général qui soumet au vote du Législatif la transmission au Conseil communal du postulat précité.

Madame la Présidente demande si les auteurs du postulat souhaitent apporter un commentaire, ce qui n'est pas le cas. Elle demande si quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer à ce sujet.

La parole n'étant pas demandée, **Madame la Présidente** propose de passer au vote.

↳ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 46 voix, la transmission au Conseil communal du postulat déposé par Madame Camille Lavalette, pour le groupe les Vert·e·s, et Madame Elodie Surchat, pour le groupe PS, demandant d'évaluer les possibilités de rénovation, création et signalisation des toilettes publiques.**

13. Divers du Conseil général

En ce qui concerne les divers, **Madame la Présidente** prie l'assemblée de respecter l'ordre des interventions, soit les propositions, les postulats, les résolutions, les questions et les éventuelles remarques.

A. Propositions

Madame la Présidente demande si quelqu'un souhaite transmettre une proposition.

La parole n'étant pas demandée, **Madame la Présidente** prend acte qu'aucune proposition n'a été déposée, puis propose de passer aux postulats.

B. Postulats

Madame la Présidente demande si quelqu'un souhaite déposer un postulat.

Postulat n° 1: Madame Emmanuelle Favre Gende, pour le groupe PLR: Etude pour l'aménagement d'une place de jeux dans la cours de l'école primaire de La Tour-de-Trême

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, cher(e)s collègues,

Le Conseil général a voté ce soir un crédit de Fr. 475'000.00 pour l'aménagement de deux terrains de sport. Ces infrastructures, saluées par notre groupe, répondront au manque de disponibilités dans les halles de gymnastique mais ne feront pas office de place de jeux pour les jeunes enfants.

A l'heure actuelle, à l'école primaire de La Tour-de-Trême, il n'y a pas de place de jeux pour les élèves de 1H à 4H. C'est pourquoi, nous demandons au Conseil communal d'en aménager une pour ces jeunes enfants. En effet, à ce jour, les petits écoliers tourains n'ont pour place de jeux qu'un espace recouvert d'un revêtement synthétique et une petite partie engazonnée avec sept lettres géantes en béton.

De l'avis des enseignants, comme des parents et des écoliers eux-mêmes, cette place ne répond pas aux besoins des élèves. Une place de jeux, dans une cour d'école, nous semble indispensable pour développer les activités motrices et les comportements sociaux, facultés tellement importantes dans notre société.

Je vous remercie de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Malik Seydoux qui a donné lecture de son propre postulat. Elle s'enquiert de l'éventuel dépôt d'un autre postulat.

Postulat n° 2 : Madame Elodie Surchat, pour le groupe PS : Etude de l'utilisation de peinture photoluminescente pour les pistes cyclables

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, chères et chers collègues,

Depuis quelques mois, le Valais, en collaboration avec l'Office fédéral des routes, teste une peinture photoluminescente sur un tronçon cyclable sans éclairage public situé hors localité, entre Vouvry et Vionnaz. L'expérience doit durer un an, afin notamment de tester la durabilité du marquage et de s'assurer que la luminosité n'affecte pas la faune. Si les résultats s'avèrent concluants, les démarches en vue de l'homologation de cette peinture débiteront.

Cette nouvelle technologie vise à améliorer le confort des cyclistes et leur sécurité à moindre coût. La peinture capte la lumière en journée pour ensuite la restituer dans l'obscurité, jusqu'à une durée de luminosité de 10 heures. Le marquage agit comme un guide lumineux bien plus efficace que les phares d'un vélo, augmentant ainsi la visibilité pour les cyclistes de 8 à 30 mètres, alors qu'elle ne devrait pas éblouir les automobilistes dont les phares sont plus forts que la lumière diffusée par la peinture. Cette peinture, déjà posée en divers endroits en France, améliore ainsi l'attractivité de l'infrastructure cyclable afin d'encourager le transfert modal.

Financièrement et écologiquement, la solution serait aussi avantageuse, car la peinture s'applique comme les peintures conventionnelles et n'engendre qu'un surcoût modéré, alors qu'elle se substitue partiellement à l'éclairage public, réduisant ainsi les effets de la pollution lumineuse sur la faune, la flore et l'observation humaine.

Au vu de cette nouvelle technologie prometteuse testée en Suisse, le Conseil communal est invité à :

- Se renseigner auprès de l'Office fédéral des routes pour connaître les résultats de l'expérience et s'annoncer comme commune pilote si cela est possible ;*
- Examiner le coût de la mesure en comparaison avec les marquages actuels, leur durée de vie et l'éclairage des tronçons cyclables ;*
- Cerner les tronçons cyclables prioritaires et légitimes dans la Ville et à ses abords ;*
- Prévoir l'application de cette peinture photoluminescente selon le calendrier de réfection des marquages des pistes cyclables.*

Je vous remercie de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Madame Elodie Surchat et demande si quelqu'un d'autre souhaite déposer un postulat.

Postulat n° 3 : Madame Julie Sallin, pour le groupe Les Vert·e·s : Etude pour encourager l'utilisation des couches lavables à travers un soutien financier de la Commune

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

Les couches jetables représentent un volume de déchets considérable, se montant à plusieurs centaines de kilos par année et par enfant. Pour pallier ce problème, la commune de Remaufens a récemment introduit une mesure de remboursement des couches lavables en faveur des familles qui opteront à l'avenir pour cette solution, sous réserve de la présentation d'un justificatif de paiement se montant à Fr. 250.00 minimum.

Effectivement, l'utilisation de couches lavables demande un coût d'investissement non négligeable et une organisation supplémentaire au niveau des lessives à effectuer. Ces deux éléments contraignants peuvent dissuader les parents à faire usage de cette méthode malgré leur volonté d'utiliser des protections pour enfants plus favorables à l'environnement.

Je souhaite ainsi que la Commune considère à son tour la possibilité d'octroyer une aide financière permettant d'encourager les parents tentés par la démarche à la concrétiser. Cette mesure ne viserait aucunement à blâmer les familles utilisant des couches jetables, qui resteraient par ailleurs sans aucun doute majoritaires, mais bien à soutenir les parents qui hésiteraient à faire ce pas important envers l'environnement.

Merci. »

Madame la Présidente remercie Madame Julie Sallin et prend acte des postulats déposés. Elle informe les intervenants que ces postulats seront examinés par le Bureau et portés à l'ordre du jour de la prochaine séance.

La parole n'étant plus demandée, **Madame la Présidente** propose de passer au point sur les résolutions.

C. Résolutions

Ainsi que le prévoit l'art. 104 du règlement, le Bureau et les membres du Conseil général peuvent proposer des résolutions qui ont un effet purement déclaratif à l'occasion d'événements importants. Les projets de résolution doivent être déposés par écrit auprès de la Présidence à l'ouverture de la séance et distribués à tous les membres. Après discussion, la résolution est soumise au vote du Conseil général qui propose le mode de communication et les destinataires éventuels.

Aucune résolution n'ayant été déposée, **Madame la Présidente** passe à l'objet suivant.

D. Questions

Question n° 1 :

Pour le **groupe PLR**, intervention de **Monsieur Malik Seydoux** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, chères et chers collègues,

La rue de la Léchère est passée en zone 30 km/h et ceci est tout à fait normal et très bien accueilli, vu la fréquentation de celle-ci par beaucoup d'écoliers et d'étudiants.

Ce qui nous a vraiment surpris, c'est l'aménagement, tout aussi dense que soudain. Combien de potelets plantés ? Pas moins de 49 ! Des véhicules qui s'arrêtent sur les bandes cyclables afin de se croiser ; vive la sécurité ! Des arrêts et des redémarrages en permanence : est-ce bien pour le bruit ainsi que pour la consommation d'énergie ?

Le giratoire sur la rue du Château-d'En-Bas est maintenant fréquemment bloqué par les véhicules qui souhaitent se rendre sur la rue de la Léchère. Et dernièrement, à la suite des chutes de neige, on a pu constater les difficultés rencontrées par le Services de la voirie pour déneiger cette rue, surtout les bandes cyclables...

On nous rappelle tout le temps que les automobilistes sont soi-disant incapables de se raisonner et c'est sans doute pour cette raison qu'il faut à tout prix leur mettre des entraves. Il est bien connu d'ailleurs que sur toutes les autoroutes Suisse, il y a régulièrement des chicanes afin de maintenir la vitesse à 120 km/h... Plus sérieusement, faisons de la prévention avant de mettre des restrictions ! Il existe des solutions : radars pédagogiques, panneaux d'information, rétrécissement de la chaussée tout en laissant les véhicules se croiser, et bien d'autres encore, j'en suis certain ! Cependant, cela demanderait d'analyser d'autres pistes, d'être ouverts à d'autres idées.

Nous avons tous en tête des exemples de rues rénovées ces derniers temps qui nous laissent perplexes ! Je citerai en particulier la rue des Agges, le chemin des Crêts et maintenant la Léchère... Cessez s'il-vous-plaît d'obliger les arrêts, mais facilitez la fluidité à faible vitesse et évitez les obstacles qui ne sont bons que pour les carrossiers et les hôpitaux.

Voici ma question : avant la réalisation définitive des aménagements de la rue de la Léchère, ainsi que ceux des prochaines rues de la commune, serait-il possible de penser à d'autres solutions alternatives et de demander conseil à d'autres ingénieurs en mobilité ? Merci d'en finir avec cette monoculture et soyons prêts à innover.

Merci. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Malik Seydoux pour sa question et passe la parole à **Monsieur Nicolas Pasquier** qui, au nom du **Conseil communal** y répond ainsi :

« *Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,*

J'apporterai ici une réponse très brève à Monsieur Malik Seydoux.

Le projet définitif de l'aménagement de la rue de la Léchère reprendra les concepts standards de la Ville de Bulle pour les zones 30, c'est-à-dire des chaussées rétrécies avec de larges trottoirs. Ledit projet sera prochainement présenté au Conseil général ou à la Commission d'aménagement.

Merci de votre écoute. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Nicolas Pasquier pour sa réponse et demande à Monsieur Malik Seydoux si cette dernière lui convient.

Monsieur Malik Seydoux répond que les propos de Monsieur Nicolas Pasquier ne le satisfont que partiellement puisqu'il attend toujours une réponse quant à la « monoculture » des services utilisés par la Commune pour les questions de mobilité.

Monsieur Nicolas Pasquier rétorque que la Commune fait appel régulièrement à son urbaniste, le bureau Team+, mais que pour des aménagements particuliers, d'autres spécialistes en mobilité sont également mandatés, comme cela a notamment été le cas pour la Léchère. Il ajoute, pour répondre plus précisément à Monsieur Malik Seydoux, que Team+ ne réalise pas tous les mandats d'étude de mobilité de la Ville de Bulle.

Madame la Présidente remercie Monsieur Nicolas Pasquier et demande s'il y a d'autres questions.

Question n° 2 :

Au nom du **groupe PS**, intervention de **Monsieur André Schibler** :

« *Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux et généraux,*

Notre Commune a la chance d'avoir, suite à la fusion du 1^{er} janvier 2006 avec La Tour-de-Trême, des sociétés de profil villageois.

Toutes ces sociétés sont très actives au sein de notre Commune. Je souhaiterais parler aujourd'hui plus spécialement de la société de Jeunesse. Cette société organise différentes manifestations fort appréciées :

- *1^{er} mai*
- *Le Recrotzon*
- *Le Noël des Aîné/es*
- *Vin chaud à la sortie de la messe de minuit*

Pour se rencontrer, cette société a besoin d'un local digne de ce nom.

Actuellement, leur local, dans l'ancien bâtiment de l'édilité, est vétuste et peu adapté. En effet, l'accès au local, qui se trouve au 1^{er} étage, est quelque peu dangereux car il faut passer près de certaines machines, et les toilettes se trouvent au sous-sol.

En résumé, cette société mérite autre chose.

Suite à ma demande par courriel, je réitère celle-ci en demandant au Conseil communal de rapidement trouver une solution de local pour cette société méritante.

Merci de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur André Schibler pour sa question et constate que le Conseil communal y apportera une réponse lors de la prochaine séance du Conseil général.

Madame la Présidente s'enquiert d'éventuelles autres questions.

Question n° 3 :

Intervention de **Madame Camille Lavalette**, au nom du **groupe Les Vert·e·s** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux et généraux,

Avec les premières neiges qui sont tombées ces dernières semaines, nous avons vu le retour du salage des routes. Celui-ci répond à un enjeu sécuritaire évident. Toutefois nous savons aussi que le chlorure de sodium est toxique et polluant pour les cours d'eau et les végétaux. Il est problématique pour la biodiversité, par exemple pour la santé des arbres qui bordent nos routes. Dans ce cadre, nous soumettons les questions suivantes :

- *D'où vient le sel utilisé pour le salage de nos routes ?*
- *Quel type de sel, et d'additifs pour en améliorer l'efficacité, sont utilisés sur nos routes communales ?*
- *Quelles sont les méthodes d'épandage utilisées ?*
- *Les équipements permettent-ils un dosage précis du sel répandu sur les routes ?*
- *Quelles quantités de sel sont utilisées chaque année ?*
- *Existe-t-il des alternatives au sel plus écologiques et économiquement supportables (urée, sablage, gravillon, marc de raisin, copeaux) ?*

Comment concilier au mieux les aspects sécuritaires, économiques et environnementaux ?

Merci de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Madame Camille Lavalette pour sa question et constate que le Conseil communal transmettra sa réponse lors de la prochaine séance du Conseil général.

Madame la Présidente demande s'il y d'autres questions.

Question n° 4 :

Intervention de **Monsieur Yvan Girard**, au nom du **groupe PLR** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

Notre intervention se découpe en deux volets.

Premier volet :

Le dimanche 10 juillet 2022 sera une grande journée pour toute la population bulloise et gruérienne puisque la neuvième étape du Tour de France passera à Bulle au kilomètre 59. Première étape montagnaise de l'édition 2022, celle-ci reliera Aigle à Châtel Les Portes du Soleil.

Voici d'ailleurs le commentaire du président du Tour de France, Christian Prudhomme :

« La première réelle étape de montagne met un terme à une semaine exigeante. L'enchaînement concocté en Suisse placera les coureurs dans un nouveau rythme, sans toutefois les pousser à leur extrême limite ».

Nul doute que cette première étape dans les Alpes sera suivie dans le monde entier et va passionner les foules. Les paysages de notre région seront filmés et mis en évidence, notamment, grâce au fait que la plupart des étapes montagnaises du Tour sont retransmises télé visuellement dans leur intégralité.

Selon les chiffres communiqués, le public sur le bord des routes est évalué à 500'000 spectateurs par jour dépensant en moyenne deux euros par jour qui alimentent directement l'économie locale. À cela s'ajoute les 4'500 personnes de l'équipe du Tour qu'il faut nourrir et loger et qui sont donc orientés vers les hôtels de la région.

Lors du Tour 2019, le nombre de téléspectateurs moyen par jour avoisinait les 2,6 mios d'auditeurs. Cette manifestation d'envergure est une opportunité pour notre ville, notre région, notre tourisme, et notre économie régionale.

Ainsi, voici une première salve de questions au sujet de l'étape du Tour en juillet 2022 :

- Est-ce que la Ville de Bulle a prévu une décoration particulière dans les champs, dans les rues de la ville ?*
- Est-ce que la Ville de Bulle a pris contact avec La Gruyère Tourisme afin de coordonner la mise en valeur de notre région ?*
- Est-ce que la Ville de Bulle a prévu un « plan » spécial pour l'accueil des touristes lors de cette journée ?*

Deuxième volet :

Pour rappel, c'est en juillet 1997 que le Tour de France traversait Bulle pour s'arrêter à Fribourg, ville organisatrice. 25 ans plus tard, revoici le Tour en Gruyère !

La Gruyère, ainsi que sa capitale, est reconnue pour être une région sportive et dynamique et la Commune de Bulle doit continuer à défendre cette réputation en restant ambitieuse.

Le groupe PLR est d'avis qu'une manifestation d'envergure à Bulle est possible et l'occasion du passage du Tour de France en 2022 se présente comme une opportunité de demander un rendez-vous au directeur du Tour, Monsieur Christian Prudhomme, afin de proposer à la société du Tour, Amaury Sport Organisation, une arrivée ou un départ à Bulle dans les années à venir.

Avant de former un comité, présenter un dossier et aller de l'avant, il faut évidemment obtenir d'abord le soutien clair de la Ville, puis celle de la région et du Canton. D'autres clubs ou personnalités, tels que la Pédale Bulloise ou respectivement des anciens cyclistes professionnels de la région pourraient être des partenaires de cette organisation.

Ainsi, nos questions sont les suivantes :

- *Est-ce que la Ville de Bulle soutiendrait la mise sur pied d'une arrivée ou d'un départ d'étape du Tour de France ?*
- *Est-ce qu'elle serait prête à s'engager dans une telle organisation ?*

Derrière cette manifestation, ce seraient tout un canton et tout un district qui démontreraient l'ambition et la fierté de toute notre région.

A noter qu'en tant qu'ancien cycliste et entraîneur national, l'auteur de cette intervention se tient à disposition du Conseil communal pour un engagement sans retenue.

Merci d'avance pour vos réponses et de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Yvan Girard pour sa question et passe la parole à **Monsieur Jérôme Tornare**, qui, au nom du **Conseil communal** y répond ainsi :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux,

Effectivement le Tour de France 2022 passera dans notre cité et apportera une belle image pour notre région. Cette manifestation est naturellement la bienvenue à Bulle. Actuellement nous n'avons pas encore planifié de décoration particulière, mais l'information passera au Département technique.

En ce qui concerne l'aspect touristique, celui-ci est géré par La Gruyère Tourisme qui coordonne cette dynamique. Au vu du passage rapide de cette édition, aucun plan spécial pour l'accueil n'a encore été prévu, mais cela peut encore changer, notamment en fonction de la situation sanitaire le jour-même ce la course.

En ce qui concerne le deuxième volet de votre intervention, le Conseil communal est disposé à étudier la mise sur pied d'une arrivée ou d'un départ d'une telle course, mais ce n'est pas son rôle de l'organiser, car il faut des dizaines de bénévoles et une structure qui corresponde à une manifestation de grande envergure.

Le Conseil communal est par contre favorable à étudier et recevoir un club qui souhaiterait organiser cette manifestation et attend une demande concrète.

Merci de votre écoute.

Madame la Présidente remercie Monsieur Jérôme Tornare et demande à Monsieur Yvan Girard si la réponse lui convient.

Monsieur Yvan Girard répond que c'est le cas et il remercie le Conseil communal pour son appui et sa réponse positive.

Madame la Présidente remercie Monsieur Yvan Girard et cède la parole à **Monsieur le Syndic, Jacques Morand**, qui s'exprime au nom du **Conseil communal** :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

La question de l'arrivée ou du départ à Bulle d'une étape majeure du Tour de France est légitime. Cela peut effectivement apporter beaucoup de retombées positives, mais la question est également financière.

Aujourd'hui, lorsqu'on constate que l'arrivée d'une étape du Tour de Romandie à Bulle coûte environ Fr. 100'000.00 à charge des finances communales, il est légitime de poser la question suivante : un crédit de quel montant le Conseil général serait-il d'accord de voter pour l'organisation d'un tel événement à Bulle ? Fr. 200'000.00 ? Fr. 300'000.00 ?

Il faut également prendre en compte le fait que les organisateurs ont leurs propres sponsors, ce qui limite les potentielles rentrées financières via des sponsors locaux qui n'ont pas accès aux sites de départ ou de fin d'étapes.

Néanmoins, le Conseil communal est favorable à examiner une demande concrète.

Terminé Madame la Présidente. »

Madame la Présidente demande s'il y a d'autres questions.

Question n° 5 :

Intervention de **Madame Inès Roque**, au nom du **groupe UDC** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

Je tiens tout d'abord à remercier nos Autorités pour leur volonté de mettre en place des mesures dans le but de sécuriser les secteurs et abords des écoles, ainsi qu'au développement de projets dédiés à la mobilité douce dans notre commune.

Toutefois, nous constatons que les récents aménagements de zones 30 ne répondent pas aux attentes des différents usagers et cela nous interpelle.

Le dernier en date : la zone 30 à la rue de la Léchère, qui s'étend de la rue du Château-d'En-Bas jusque devant le bâtiment scolaire de Dardens, représente un réel danger avec ses obstacles : 6 ensembles de 4 piquets, de chaque côté de la chaussée sur 300 mètres. En effet, cet aménagement oblige les véhicules à se déporter sur la bande cyclable pour se croiser et de ce fait, à couper la route aux cyclistes.

Cet aménagement pour le moins « particulier » et controversé ne semble donc pas remplir les objectifs visés. Bien au contraire, il est source de mise en danger pour les usagers les plus vulnérables (enfants et cyclistes), d'énerver pour les automobilistes qui forcent souvent le passage, de pollution supplémentaire induite par les arrêts et redémarrages et accentue les embouteillages dans la zone dus à l'arrêt de bus et l'aménagement urbain dans ce secteur.

Nous constatons qu'ailleurs, par exemple dans le canton de Berne, ces mesures ne sont pas aussi contraignantes et que les pistes cyclables sont mieux aménagées.

Pourquoi l'aménagement de ces zones 30 ne traduit-il pas votre volonté de favoriser la mobilité douce, de sécuriser les secteurs des écoles et de fluidifier le trafic ?

Je vous remercie toutes et tous de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Madame Inès Roque pour sa question et passe la parole à **Monsieur Nicolas Pasquier**, qui, au nom du **Conseil communal** y répond ainsi :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Ayant reçu cette question à l'avance, je vais pouvoir y apporter une réponse un peu plus complète qu'à celle donnée auparavant à Monsieur Malik Seydoux concernant la même zone, ce qui devrait toutefois également la compléter.

La sécurisation est certes une priorité, mais d'autres obligations incombent aussi au Conseil communal. Ainsi le secteur voit encore un trafic de transit trop important et le secteur ne respecte pas l'ordonnance fédérale de protection contre le bruit, ce qui est d'ailleurs l'objet du postulat transmis au point 6 de l'ordre du jour. Le Conseil communal se devait ainsi de prendre des mesures pour répondre à l'ensemble de ces obligations.

Les aménagements sélectionnés ont pour objectif premier de faire respecter les limites de vitesse et de dissuader le trafic de transit d'emprunter la rue de la Léchère.

Est-ce que mettre un panneau de zone 30 suffit pour faire respecter les limitations de vitesse ? Malheureusement, non à Bulle. Pour preuve, à la rue voisine des Mosseires qui est en zone 30 depuis de nombreuses années, la V85 est de 46 km/h. Que signifie une V85 à 46 km/h ? Cela signifie que 85% des véhicules roulent à une vitesse inférieure à 46 km/h et 15% roulent à une vitesse plus élevée.

Légalement, la Commune est obligée de prendre des mesures si la V85 est supérieure à 38 km/h en zones 30. C'est pour cette raison que des aménagements de modération supplémentaires et définitifs y sont en cours de réalisation. D'autres expériences faites ailleurs en ville ont démontré qu'il a malheureusement fallu des mesures drastiques pour réduire cette V85.

Mais revenons à la rue de la Léchère, objet de votre question. Il est prévu de requalifier totalement cette rue à l'horizon 2025, dans le style bullois des zones 30. Ainsi les aménagements actuels ne sont certes que provisoires mais ils sont aussi nécessaires pour les raisons légales que je viens d'expliquer. Le Conseil communal est d'avis que d'agir pour la sécurité est de toute façon mieux que de ne rien faire.

En plus des obligations légales à respecter, le Conseil communal a choisi de laisser passer les cyclistes entre les modérateurs et les trottoirs. Les cyclistes n'ont pas besoin de se déporter sur la gauche. Cette demande ressort d'une enquête réalisée par la Ville de Bulle auprès des cyclistes.

De toutes ces contraintes, il résulte que la meilleure solution (ou la moins mauvaise, selon le point de vue) consiste en ces aménagements avec un rétrécissement de part et d'autre de la chaussée et délimité par huit poteaux, quatre de chaque côté de la chaussée.

Enfin, ce ne sont pas les aménagements qui engendrent de l'insécurité pour les cyclistes, mais le comportement des automobilistes qui se déportent plus que nécessaire sur la droite pour croiser un autre véhicule. Je peux vous assurer que deux voitures peuvent tout à fait se croiser dans la zone hors rétrécissement et ce sans empiéter sur la bande cyclable.

Par ailleurs, en guise de rappel, je me permets de citer l'art. 40 de l'Ordonnance sur la Circulation routière, qui stipule à l'al. 3 que « les conducteurs d'autres véhicules peuvent rouler sur les bandes cyclables délimitées par une ligne discontinue pour autant que la circulation des cycles ne soit pas entravée ».

La Commune peut aussi envisager des mesures de sensibilisation si la situation d'insécurité envers les cycles perdure.

Madame, vous mentionnez aussi de nombreux arrêts et redémarrages entre les modérateurs. Mais accélérer trop fortement après le franchissement d'un modérateur et freiner fortement avant le suivant est contre-productif et nuit à la fluidité du trafic. Les aménagements ont été étudiés de sorte qu'entre deux modérateurs, un véhicule puisse croiser un ou deux véhicules venant en sens inverse si tous les véhicules roulent à vitesse réduite, et cela sans avoir besoin de s'arrêter totalement.

En conclusion, les aménagements de la Léchère permettent d'atteindre les objectifs que le Conseil communal s'est fixé avant un réaménagement complet, à savoir :

- Limiter le trafic de transit,*
- Faire respecter les limitations de vitesse.*

Une fois que ces deux objectifs seront atteints, les deux autres objectifs de lutte contre le bruit et d'amélioration de la sécurité des personnes les plus vulnérables le seront également.

Enfin, je reconnais que les automobilistes doivent faire des efforts importants pour apprivoiser les nouvelles zones 30 et le Conseil communal les en remercie.

Merci de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Nicolas Pasquier pour sa réponse et demande à Madame Inès Roque si la réponse lui convient.

Madame Inès Roque répond que les propos de Monsieur Nicolas Pasquier ne la satisfont que très partiellement. En effet, si elle comprend la volonté du Conseil communal de répondre aux obligations légales, elle reste cependant sceptique quant à la mise en application de ces mesures et inquiète quant à la sécurité des cyclistes, notamment des enfants qui se rendent à l'école à vélo.

Question n° 6.

Au nom du **groupe PS**, intervention de **Monsieur Martin Rauber** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Chacune et chacun a pu remarquer les aménagements récemment réalisés sur la place des Alpes. Une immense terrasse en bois a été mise en place. Ces travaux ont été effectués à la demande du Café de l'Union.

Nous sommes favorables aux mesures permettant de soutenir les restaurateurs en cette période difficile. Mais là, ça va trop loin !

Sur les 2000 m² de la place, il en reste moins de 200 à l'usage du public. De plus, cette surface est coincée entre la nouvelle terrasse du Café de l'Union et les places de stationnement ; pas vraiment convivial, vous en conviendrez.

Si au premier abord ces aménagements peuvent paraître anodins, en réalité la place des Alpes a presque été supprimée de la carte des espaces publics de la ville de Bulle.

Depuis de nombreuses années, le parti socialiste formule des demandes pour améliorer la convivialité des espaces publics du centre-ville. Ces aménagements vont clairement dans le sens opposé et nous le regrettons vivement.

Une place partiellement revêtue de bois dans un centre historique, cela doit être une première ! En outre, ces travaux posent la question de l'égalité de traitement envers les autres restaurateurs.

Alors voici nos questions :

- Pour combien de temps l'utilisation de la place des Alpes sera-t-elle limitée ?*
- Pourquoi le Conseil communal a-t-il accepté des travaux d'une telle ampleur ?*
- Est-ce que la Commune a pris en charge des frais dans ce dossier ? Si oui pour quel montant ?*
- D'autres aménagements similaires sont-ils prévus au centre-ville ?*

Par avance, je vous remercie de vos réponses. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Martin Rauber pour sa question et passe la parole à **Monsieur le Syndic Jacques Morand** qui répond au nom du **Conseil communal** :

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Aujourd'hui, le Conseil communal a pris l'option, et vous y êtes sans doute tous favorables, de mettre à disposition de ceux qui le souhaitent, l'utilisation accrue du domaine public pour amener de la vie au centre-ville et que les citoyens puissent se rencontrer.

Il y a, sur le territoire communal, différentes terrasses d'établissements publics plus ou moins bien situées et de différentes envergures. Le Conseil communal a été approché par les tenanciers de l'établissement en question pour la présentation de leur projet de terrasse très bien située et lieu de rencontre de la population. Il est entré en matière pour cette demande, pour une durée de 5 ans. Cette durée a été fixée, malgré des investissements conséquents, en prévision des futurs travaux d'aménagement du centre-ville de Bulle. Cette place pourrait en effet changer de visage à terme et le Conseil communal ne souhaitait pas s'engager à plus long terme et risquer qu'un établissement puisse ensuite réclamer des dommages et intérêts au moment où il serait demandé de démonter, déménager ou modifier une terrasse.

Quant à l'ampleur des travaux, le Conseil communal a considéré que cette terrasse est généreuse et bien située. Nous souhaitons que les terrasses se développent en ville de Bulle, ceci pour le bien des citoyens bullois et des visiteurs.

Pour la question du financement, il s'agit d'un projet privé, financé entièrement par des privés à leurs risques et périls.

A la question de savoir si d'autres aménagements similaires sont prévus au centre-ville, je peux répondre qu'à ma connaissance il n'y en a pas. Par contre, s'il devait y en avoir à futur, le Conseil communal les étudiera.

La mise à disposition de l'utilisation accrue du domaine public pour une terrasse de restaurant est, de l'avis du Conseil communal, un moyen convivial de faire vivre notre cité et non dans le sens opposé comme mentionné dans la question.

L'égalité de traitement entre les restaurateurs existe pour ceux qui en ont fait la demande et mettent à l'enquête l'utilisation accrue du domaine public, pour laquelle ils paient d'ailleurs la taxe correspondante.

Je profite de l'occasion pour relever que Monsieur Eric Gobet est récusé lors du traitement de ce type de demandes, puisqu'il est lui-même propriétaire d'un établissement public.

Enfin, pour en revenir à l'objet de la question, il faut relever que cette terrasse ne correspond pas tout à fait au plan mis à l'enquête et au permis de construire. Si elle est conforme dans sa taille, elle ne correspond pas tout à fait au niveau de son installation. Les tenanciers ont reçu un courrier du Conseil communal durant le mois de novembre leur demandant de se justifier et nous allons continuer à suivre ce dossier.

J'ai terminé Madame la Présidente. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Jacques Morand, Syndic, pour sa réponse et demande à Monsieur Martin Rauber si la réponse lui convient.

Monsieur Martin Rauber remercie Monsieur le Syndic Jacques Morand pour sa réponse très claire. Il doute par contre de l'usage accru du domaine public et reste convaincu que la place des Alpes est perdue en l'état. Dans les faits, il ne reste quasiment plus de place publique pour des gens qui voudraient aller manger une glace, un kébab ou autre et qui ne seraient pas forcément client du Café de l'Union. L'été dernier, des chaises longues avaient été installées et cela amenaient une ambiance assez conviviale et sympathique. Or cette terrasse, délimitée par des bacs à fleurs, donne un caractère très « privé », bien qu'il s'agisse d'un établissement public.

Monsieur Martin Rauber tient à souligner qu'il est favorable à l'agrandissement des terrasses dans le contexte difficile que nous connaissons ainsi qu'aux mesures soutenant une branche ayant particulièrement souffert. Cependant, il reste très étonné de l'ampleur et de l'aménagement de cette terrasse qui prive les citoyens non clients du Café de l'Union de cette place très bien située. Des proportions plus mesurées auraient sans doute permis une meilleure mixité de son usage.

Madame la Présidente s'enquiert d'autres éventuelles questions.

Question n° 7.

Intervention de **Madame Isabelle Colliard**, au nom du **groupe PS** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, chers collègues,

Dans cette période de Noël, nous sommes heureux de constater que des décorations ont été déplacées à la rue de l'Ancien-Comté à La Tour-de-Trême. Au centre du village de plus petites lumières bleues ont été installées.

Mes questions sont :

- *Est-ce que ce sont des lumières définitives ou provisoires ? Selon quels critères ces lumières ont-elles été choisies ?*
- *La Ville de Pully a mis en place un plan lumière pour une harmonisation et un renforcement du centre-ville. La Ville de Bulle a-t-elle un plan de ce genre pour l'achat des nouveaux éclairages et prévoit-elle d'en mettre un en place, notamment en lien avec la réduction de la pollution lumineuse ?*
- *Enfin, pourrions-nous avoir un premier bilan de l'application des nouvelles règles sur l'éclairage contenues dans la directive sur les enseignes et réclames ?*

Je vous remercie de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Madame Isabelle Colliard pour sa question et constate que le Conseil communal transmettra sa réponse lors de la prochaine séance du Conseil général.

Madame la Présidente s'enquiert d'éventuelles autres questions.

Question n° 8.

Au nom du **groupe PLR**, Intervention de **Monsieur Hervé Aubert** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, chères et chers collègues.

Voilà quelques semaines, le Conseil fédéral nous informait qu'une pénurie d'alimentation en électricité pourrait être une réalité en Suisse dans les années à venir.

Pour cela, la Commune a-t-elle déjà une stratégie ou une planification pour, peut-être, diminuer l'impact négatif de cette pénurie sur le territoire de Bulle ?

Je vous remercie d'avance pour votre réponse. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Hervé Aubert pour sa question et constate que le Conseil communal fera part de sa réponse lors de la prochaine séance du Conseil général.

Constatant que la parole n'est plus demandée, **Madame la Présidente** clôt la discussion et propose de passer aux remarques et commentaires.

E. Remarques – commentaires

Madame la Présidente demande si un membre du Conseil général souhaite formuler une remarque, un commentaire, une observation, un souhait ou autre demande.

Intervention de **Monsieur Yvan Girard**, au nom du **groupe PLR** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

Le 22 octobre dernier, la population bulloise et touraine a été invitée à découvrir l'EspaceSenior à l'occasion de leurs portes ouvertes. Cette demi-journée a d'ailleurs rencontré un vif succès.

Accueillis à la rue du Levant à la Tour-de-Trême par le président d'EspaceSenior, Monsieur Pierre Cottier, et par une partie de ses 48 membres, les visiteurs ont pu bénéficier d'une présentation des activités et d'une visite des locaux, qui sont d'ailleurs encore en plein aménagement.

A noter que la Commune met à disposition cet espace mais que les activités organisées par EspaceSenior sont financièrement supportées par leurs membres.

Le groupe PLR tient à féliciter les aînés engagés à offrir aux séniors un lieu de rencontres et des activités socialement importantes pour une commune telle que la nôtre. Pour terminer, félicitations au Conseil communal pour son appui à cette structure indispensable dans notre société actuelle.

Merci de votre attention. »

Madame la Présidente constate que le Conseil communal ne souhaite pas s'exprimer et s'enquiert d'une éventuelle autre intervention.

Constatant que la parole n'est plus demandée, **Madame la Présidente** clôt la discussion sur les divers du Conseil général.

14. Divers du Conseil communal

Madame la Présidente cède la parole à **Monsieur Jacques Morand, Syndic**, pour les divers du **Conseil communal**, qui s'exprime ainsi :

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Premièrement, je tiens à remercier tous les intervenants à cette séance qui ont œuvré pour la collectivité, et à relever l'atmosphère sereine qui règne dans ce Conseil général.

Je remercie également tous mes collègues du Conseil communal qui sont à pied d'œuvre chaque semaine pour conduire cette ville, ainsi que nos services qui ont œuvré à la mise sur pied de cette séance et à la rédaction des documents qui nous permettent de travailler. Merci également aux citoyens présents à la tribune, qui sont toujours intéressés à savoir ce qui se passe dans leur ville, ainsi qu'aux représentants de la presse pour l'écho favorable qu'ils vont transcrire de cette soirée.

Vous avez reçu le programme de législature 2021-2026, également en consultation sur le site Internet communal. Ce programme d'une trentaine de pages illustrées est à votre disposition. Il s'agit d'un guide, d'un outil de travail qui montre la vision et les objectifs du Conseil communal. Ce document ne peut pas, bien entendu, entrer dans le détail du travail de chaque Conseiller communal. Cependant, à chaque thème traité correspond l'objectif recherché et les actions particulières à entreprendre pour y arriver. Je remercie d'ores et déjà mes collègues du Conseil communal pour leur travail et pour l'harmonie qui règne au sein de notre Exécutif.

Je souhaiterais enfin, en mon nom propre, ainsi qu'au nom du Conseil communal, vous souhaiter à toutes et tous de très belles fêtes et vous adresser nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année qui approche à très grands pas.

J'ai terminé Madame la Présidente. »

Clôture de séance

Madame la Présidente s'exprime par ces mots :

« Avant de clore la séance, je vous demande encore quelques instants d'attention.

Les personnes qui sont intervenues au cours de cette séance sont priées de remettre leurs écrits, soit de main à main avant de quitter la salle, soit par courriel à Madame Bapst qui vous a déjà communiqué son adresse. Je remercie chacune et chacun de lui transmettre vos interventions aussi vite que possible et ainsi que le requiert la bienséance.

Je vous remercie pour la qualité de vos interventions et votre patience durant cette soirée qui fut, ma foi, fort longue. Nous aurions voulu conclure cette soirée par un moment de partage et d'amitié autour d'un apéritif, mais nous devons encore patienter jusqu'au printemps.

Il est 00.06 heures, je clos la séance. Je vous souhaite de merveilleuses fêtes de fin d'année, entourés de vos familles et de vos amis, et, dans l'immédiat, une excellente fin de soirée et une douce nuit. »

La séance est levée à 00.06 heures

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La Présidente

La Secrétaire

Emmanuelle Favre Gende

Nicole Jacqueroūd

La Secrétaire au procès-verbal

Madame Cynthia Bapst

Annexes à l'original du procès-verbal :

- Message : abrogation Règlement com. concernant la perception d'un impôt sur les spectacles et divertissement.....pt 2
- Message : plan financier 2022-2026.....pt 3
- Budget 2022 et message.....pt 4
- Messages pour investissements.....pts 4.1.1 à 4.1.20
- Message : Détermination CC postulat application « Bienvenue à Bulle.....pt 5
- Message : Détermination CC postulat contre le bruit routier.....pt 6
- Message : Décision transmission postulat toitures abribus végétalisées.....pt 9
- Message : Décision transmission postulat « Commune en santé ».....pt 10
- Message : Décision transmission postulat concept gestion déchets.....pt 11
- Message : Décision transmission postulat étude toilettes publiques.....pt 12